

Cabane. — (Art des jardins.) — Maissonnette servant d'abri, couverte en chaume, d'un aspect rustique et champêtre, et qu'on élève parfois comme décoration pittoresque sur les pelouses des parcs ou des jardins de style anglais.

Cabaret. — Petit meuble ou plateau destiné à recevoir un service à café, à thé ou à liqueurs, et dont la forme, variable à l'infini, se prête à tous les genres de décoration.

Cabinet. — Sorte de bahut ou de meuble à tiroirs dont on se servait surtout du xvi^e au xviii^e siècle pour servir les bijoux et classer des médailles et des objets de curiosité.

— Ensemble de collections privées ou publiques d'objets d'art et de curiosités, de tableaux, de peintures, de gravures, de médailles. On dit encore le Cabinet des médailles, le Cabinet des estampes. Autrefois, ce mot était synonyme de collection. Les légendes gravées de certaines planches du siècle dernier mentionnent que tel ou tel sujet fait partie du cabinet de M. X., pour indiquer que l'original était dans la collection de M. X.

— **de verdure.** — (Art des jardins.) — Petit lieu couvert ou entouré de charmilles dans un jardin. Il y a un cabinet de verdure dans le parc de Versailles.

— **secret.** — (Arch.) — Salle voûtée donnant lieu à un écho qui permet de percevoir des sons même très faibles, d'une extrémité de la salle à l'autre, sans que ces sons puissent frapper l'oreille des auditeurs placés au milieu.

Câble. — (Arch.) — Moulure ronde,

saillante ou incrustée, ornée de stries en spires parallèles, produisant l'aspect d'un fort cordage. Cette moulure était fréquemment employée pour la décoration



des chapiteaux byzantins; les corniches des monuments du même style en offrent aussi de nombreux exemples.

Cabochon. — (Orf.) — Pierre précieuse conservée dans sa forme primitive, polie et non taillée. On nomme *cabochons chevés*



les cabochons qui sont transparents et cela parce que la partie intérieure, rendue invisible par le montage, a été évidée.

Cabochons. — (Grav.) — Très petites vignettes gravées sur bois ou reproduites par des procédés de gravure en relief, destinées à servir d'en-tête et de culs-de-lampe aux articles de journaux ou à séparer les alinéas.

Cachet. — Plaque de métal ou pierre



fine assez épaisse, de forme circulaire,

carrée ou ovale, gravée en creux, et permettant d'obtenir des empreintes en relief à l'aide de cire fondue. Ces empreintes portent aussi le nom de cachet, et on



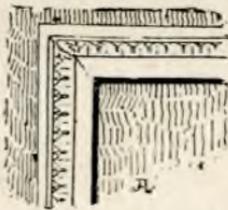
désigne par le même mot les manches auxquels sont adaptées ces plaques gravées. Un cachet en bois sculpté, une réduction de statuette servant de cachet. Ce mot s'emploie enfin dans un sens figuré pour désigner le caractère distingué des personnes ou des objets.

Caches. — Cadres découpés pour protéger les marges des phototypies ou pour masquer des parties gravées que l'on ne veut pas encrer.

Cadenas. — (Art déc.) — Riche coffret dans lequel on enfermait les couvertures des princes et du roi.

Cadran. — (Arch.) — Disque plus ou moins ornémenté, suivant le style de chaque époque et sur lequel les heures sont tracées. Les cadrans donnent lieu à d'ingénieux motifs de décoration circulaire. Parmi les cadrans monumentaux, ceux du palais de Justice de Paris, attribué à Germain Pilon, et du Gros-Horloge de Rouen, qui date de la Renaissance, sont à citer comme des modèles du genre.

Cadre. — (Arch.) — Bordure saillante entourant carrément ou circulairement un motif d'ornementation peint ou sculpté, ou même un panneau uni.



Se dit aussi de la surface plane, verticale, ménagée au pourtour d'un bas-relief: un motif de sculpture dont les saillies excèdent celles du cadre.

— (Art déc.) — Moulures de bois peintes ou dorées formant entourage — en carré ou en ovale — et qui sont

destinées à isoler les peintures, dessins ou gravures. Les cadres des tableaux ont varié suivant les époques. Autrefois, ils étaient pris dans la masse du bois et sculptés plus ou moins richement. Il existe de merveilleux encadrements de styles Louis XIV, Louis XV et Louis XVI que les amateurs ont remis en honneur et qui, redorés à neuf, ou mieux, nettoyés avec



soin, — ce qui laisse au vieil or terni toute sa finesse de ton, — sont mis au premier rang dans les galeries. De nos jours, les cadres, fabriqués à l'aide de moyens mécaniques, se composent de moulures en bois à profil uni sur lequel on applique des cannelures, des feuillages, des guirlandes et autres motifs d'ornementation en pâte. Le tout est doré par les procédés ordinaires. Mais depuis quelques années, on a vu paraître aux Salons de Paris non seulement des cadres avec divers tons d'or, or jaune, or rouge, or vert, — plus ou moins habilement combinés, — mais aussi des encadrements où l'or s'alliait au bronze, au vieil argent. Puis sont venus les cadres en velours et en peluche aux tons pâlis et avivés par des baguettes d'or; les cadres en cuir décorés de fines arabesques dorées — semblables à des reliures — et enfin les cadres en étoffes japonaises, ou en cuir, décorés d'appliques en bronze niellé d'or ou de platine. Tout récemment enfin, des fabricants ont essayé de mettre à la mode des bordures formées d'une large moulure sur laquelle, disposés d'une façon ou régulière ou fantaisiste, s'étendaient des bouquets de feuilles et de fleurs naturelles, métallisées et dorées directement sur nature. Les cadres des dessins, gravures, etc., mis sous verre, comportent en plus de la moulure une surface unie ou marge destinée à rehausser la valeur des tons. Pour les

aquarelles on choisit de préférence des marges blanches; les dessins monochromes sont ordinairement réenmargés de papier bleuté. L'art de l'encadreur consiste à fixer les dimensions d'une bordure, d'une marge, de façon à faire valoir une œuvre d'art le plus possible.

Caducée. — Attribut de Mercure, se composant d'une verge autour de laquelle s'enlacent deux serpents et qui se termine par deux ailes. — Symbole de paix. — Bâton couvert de velours et fleurdelisé que portaient dans les grandes cérémonies le roi d'armes ou le héraut d'armes. Se dit aussi

des baguettes de héraut, formées d'un bâton d'olivier orné de guirlandes.

Cadus. — Se dit des grandes jarres en terre cuite en usage dans l'antiquité. On a trouvé aussi des jarres de poterie portant ce nom, d'une forme plus effilée. Ce vase (« cadus » « κάδος ») était destiné à garder le vin, et celui désigné par le mot « capis » servait à puiser le vin dans un récipient de plus grande dimension.



Cage d'escalier. — (Arch.) — Espace vide compris entre les murailles d'un édifice et réservé pour la construction d'un escalier.

— **de clocher.** — (Arch.) — Ensemble de la charpente d'un clocher, et aussi vide intérieur formé par les quatre murailles verticales servant de base à ce clocher.

— **d'un édifice.** — (Arch.) — Ensemble des murs extérieurs déterminant la forme d'une construction.

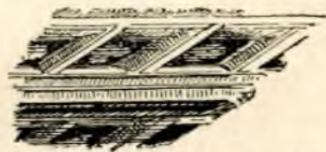
Cailloutage. — (Arch.) — Agglomération ou juxtaposition de cailloux ronds ou irréguliers, mais toujours d'un égal et très petit volume, employés en pavage dans le revêtement de surfaces verticales, dans l'assise d'une construction.

Cailloutage. — (Céram.) — Variété de faïence fine qui tire son nom du caillou entrant dans sa composition. Pendant longtemps, on l'a désignée sous le nom impropre de *porcelaine opaque*.

Cailloux. — Pierres qui ont l'apparence du cristal comme les cailloux du Rhin et dont l'emploi est fréquent dans la bijouterie.

Caisse. — (Arch.) — Compartiment creux placé entre les modillons de l'entablement corinthien et souvent décoré de rosaces. On dit mieux : *Caisson*.

Caissons. — (Arch.) — Comparti-



ments ornés de moulures à leur pourtour et d'un motif de sculpture à leur partie centrale, employés dans la décoration des plafonds et des voûtes. Les caissons ont eu comme point de départ les vides qui existent entre les solives entrecroisées des plafonds; ils devinrent bientôt des motifs de décoration pour des surfaces dont la nudité ne pouvait s'harmoniser avec certains ensembles d'architecture. Un grand nombre de voûtes sont décorées de caissons et, à l'époque de la Renaissance, on exécuta des plafonds



en bois, formés de caissons octogonaux ou hexagonaux, décorés de rinceaux et d'arabesques au centre desquels on adaptait des



pendentifs sculptés qui étaient parfois d'une extrême richesse.

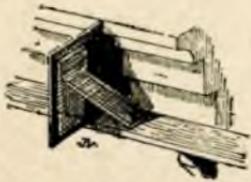
Calamistré. — Se dit de teintes léchées, de tons polis, de touches lustrées à l'excès. Cette expression, peu usitée, a pour étymologie le *calamistrum*, ustensile de toilette des anciens, fer creux destiné à friser et à boucler les cheveux, à soigner la chevelure.

Calcédoine. — (Art déc.) — Agate d'un blanc laiteux, mélangée ou veinée de diverses couleurs. Usitée par les graveurs en pierres fines.

Calcographe. — Instrument servant à faciliter le tracé des images fournies par la chambre claire et celui des dessins représentant des objets vus en perspective.

Cale. — Petit fragment de bois plat qui sert à redresser l'aplomb de certains objets, à remuer et à poser les pierres de façon à protéger leurs arêtes et que l'on introduit aussi sous la plinthe des statues pour en faciliter le déplacement.

Calibre. — (Arch.) — Découpeure



de tôle reproduisant le profil d'une moulure en sens inverse et que l'on « traîne » sur le plâtre humide pour obtenir les moulures en relief. On donne aussi le nom de calibre aux profils en tôle ou en bois à l'aide desquels on trace sur la pierre les parties à éviter pour réserver la saillie des moulures.

Calice. — Vase sacré qui sert à la messe pour la consécration du vin. Le calice, en forme de coupe profonde montée sur un pied, est une des pièces d'orfèvrerie religieuse qui ont le plus vivement sollicité l'imagination décorative des artistes. Certains calices sont ornés de pierres précieuses et d'émaux.



Calix. — Se dit de vases à boire en forme de coupe en usage chez les Grecs, montés sur un pied et pourvus le plus souvent d'anses ou d'oreillons.



Calfeutrer. — (Arch.) — Boucher les fentes d'une muraille ou d'un panneau de menuiserie.

Calligraphie. — Art de l'écriture. C'est dans les manuscrits du moyen âge et de la Renaissance, et aussi dans quelques précieux recueils du XVII^e et du XVIII^e siècle, qu'il faut chercher les chefs-d'œuvre de la calligraphie française. Les peuples de l'extrême Orient ont également produit de véritables merveilles calligraphiques.

Callipyge. — Surnom d'une statue de Vénus conservée au palais Farnèse; signifie littéralement *aux belles fesses*.

Calotte. — (Arch.) — (Voy. Voûte en calotte et Calotte sphérique.)

— **sphérique.** — Se dit d'une portion de sphère limitée par un plan qui coupe celle-ci, et dont le volume ne peut excéder la demi-sphère. Se dit aussi des voûtes offrant



cette forme : une voûte en calotte.

Calque. — Il y a différents procédés usités pour obtenir des calques. Les calques sont indispensables au graveur lorsque celui-ci veut donner une reproduction exacte de l'œuvre qu'il se propose d'interpréter. Il est nécessaire aussi parfois que l'artiste calque un premier croquis dans lequel il trouve certaines qualités et qu'il ne pourrait identiquement reproduire s'il n'avait recours à cet artifice. Dans l'œuvre des maîtres, on trouve de nombreux calques et décalques, d'idées premières, reprises et modifiées sans cesse par leurs auteurs. On peut calquer de plusieurs manières : soit en plaçant l'original sur une vitre en lui superposant une feuille de papier peu épais si cet original est lui-même sur papier et en suivant les contours

avec un crayon, soit en le plaçant sur une table sous une feuille de papier transparent et en traçant les contours avec le crayon ou avec la plume ; soit enfin en plaçant l'original sur une planchette et sous une feuille de *papier-glace* ou de *gélatine blanche*, parfois légèrement colorée en jaune. Dans ce dernier cas, au lieu de suivre les contours de l'objet à calquer avec un crayon ou une plume, on les trace avec une pointe un peu coupante qui entame la gélatine. Le travail achevé, on enlève les barbes de gélatine formées par la pointe qui a coupé la surface, et l'on fait apparaître les traits en passant à la surface de la feuille de papier-glace du crayon en poudre. On essuie, et les traits seuls retiennent la poussière de crayon.

On peut se servir aussi de papier à décalquer. Une des faces de ce papier est enduite d'une couche de matière colorante qui dépose facilement. On applique ce côté teinté sur une feuille de papier blanc et sur le tout le modèle à reproduire. Avec une pointe émoussée, on suit en appuyant légèrement sur le modèle même les traits que l'on veut garder et qui se trouvent retracés sur la feuille de dessous par le seul fait de la pression. Mais ce mode de décalque très expéditif offre l'inconvénient d'endommager l'original.

Calvaire. — (Arch.) — Croix de pierre ou de fer plus ou moins richement ornée, élevée parfois sur une plate-forme, à laquelle on accède par des degrés. Il y a des calvaires — principalement en Bretagne — qui forment de véritables monuments ; ils sont supportés par des arcatures et entourés de statues nombreuses. On donne aussi ce



présentant des scènes de la Passion.

Camaïeu. — (Peint. Grav.) — Peinture monochrome à l'imitation des camées, c'est-à-dire dans laquelle les objets se détachent ton sur ton, en clair sur un fond plus sombre ou réciproquement, mais toujours en n'employant qu'une seule couleur : le rouge, le bleu, le noir, etc., etc. On dit aussi que les peintures, imitant des bas-reliefs, c'est-à-dire modelées avec des gris de valeurs diverses, des blancs et des noirs, sont des peintures en camaïeu ; mais dans ce dernier cas, on doit les désigner de préférence sous le nom de *grisailles*.

Par extension, on nomme gravures en camaïeu des épreuves tirées en couleur, mais avec une encre d'un seul ton, la dégradation des tons étant obtenue par le travail des hachures.

— Ce mot, pris en mauvaise part, sert aussi quelquefois, dans l'esprit de quelques critiques, à désigner des peintures très fades et de ton monotone.

Camail. — (Blas.) — Sorte de lambrequin en forme de manteau court placé sur l'écu des chevaliers. Ce mot désigne aussi le casque formé d'une calotte de fer et d'un camail de mailles, des armoiries des chevaliers au moyen âge.

Cambré. — Courbé, arqué, contourné en arc. Cambrer un profil, en accentuer la courbe ; une figure bien cambrée, décrivant une ligne courbe gracieuse.

Cambrure. — (Arch.) — Courbe d'une voûte ou d'une pièce de bois découpée en forme de cintre.

Camée. — Pierre dure à une ou plusieurs couches diversement et naturellement colorées. Les graveurs en pierres fines utilisent ces différentes couches pour détacher en silhouette certaines figures sur un fond teinté. Les gravures sur camée sont de la véritable sculpture en relief, tandis que par gravure en pierres fines on entend désigner plus spécialement la gravure en creux. Les camées sont de dimensions très variables, et le plus souvent les figures ou les sujets représentés se détachent en blanc sur un fond rouge de ton plus

ou moins sombre ou inversement. On donne aussi le nom de *camée* à toutes les pierres précieuses taillées en relief, tandis qu'on réserve celui d'*intaille* aux pierres précieuses taillées en creux.

Camion. — Sorte de grand cimetière profond, de vase cylindrique où l'on délaye les couleurs destinées à badigeonner, à couvrir de vastes surfaces.

Campane. — (Arch.) — Se dit de l'ensemble d'un chapiteau corinthien.

Campanes. — (Sculpt.) — Pendentifs en forme de clochettes usités dans la sculpture sur bois comme motif de décoration des trônes épiscopaux, dais, couronnements d'autels, etc., etc.



Campanile. — (Arch.) — Construction en charpente et à jour terminant un comble, destiné ordinairement à recevoir le clocher de l'horloge. Il y a des campaniles de très grande dimension, tel est le campanile de l'Hôtel de Ville de Paris. On appelle aussi campaniles les clochers et les tours des églises d'Italie.



Campanulé. — (Arch.) — Se dit de la masse des chapiteaux ou des motifs d'ornementation dont le profil rappelle celui d'une cloche renversée ou non.



Campé. — On dit que dans un tableau, un dessin, une sculpture, une figure est bien campée pour indiquer qu'elle est fièrement dessinée, qu'elle est bien dans son véritable aplomb et qu'elle présente des lignes à la fois robustes et élégantes.

Camper. — Dessiner, poser une figure dans une esquisse avec cranerie, vérité et justesse de mouvement.

Canal. — (Arch.) — Evidement

des larmiers, des volutes, et en général surfaces obtenues en creusant des corps de moulures.

Un larmier décoré de canaux. Certains canaux profondément creusés sont bordés d'un listel ou filet saillant.



Canal. — (Art des jardins.) — Bassin peu large et d'une grande longueur servant d'ornement dans les jardins de style français et que bordent souvent de vastes parterres de gazon et de longues avenues.

Canapé. — Grand siège pour deux personnes au moins, pourvu de dossier et d'accoudoirs.

Canaux. — (Arch.) — Parties creuses des triglyphes. Les triglyphes séparent les métopes d'une frise (voy. ces mots) et chaque triglyphe offre une surface creusée de deux canaux et deux demi-canaux.



Cancel. — (Arch.) — Clôture séparant le chœur de la nef et aussi sanctuaire de l'église. — (Voy. *Chancel*.)

Cancerlin. — (Blas.) — Se dit des couronnes posées en bande et se terminant au bord de l'écu. On dit aussi crancelin. Ce mot, d'origine allemande, signifie guirlande ou chapeau de fleurs. Les armoiries allemandes offrent de nombreux exemples de crancelin.



Candélabre. — (Art déc.) — Chandelier à plusieurs branches. Il existe des candélabres d'autel d'une grande richesse d'ornementation. D'autres, au contraire, datant de l'époque gothique, sont fort simples. On donne aussi le même nom aux chandeliers de bronze à plusieurs branches qui avec la pendule composent, à notre époque, ce que l'on appelle une garniture de cheminée. Les candélabres monumentaux qui n'ont parfois qu'un seul foyer de lumière peuvent atteindre des dimensions considérables.

Certains candélabres modernes ne mesurent pas moins de quatre mètres de haut. Il en existe des modèles variés, composés par les architectes les plus en renom, et se terminant par des lanternes de forme hexagonale ou circulaire que surmontent encore des couronnes ajourées. Le fût de certains de ces candélabres est

orné de motifs de sculpture d'une exécution soignée. Enfin il y a des candélabres plus riches encore, formés de statues de marbre ou de bronze, et qui trouvent leur place dans les vestibules des hôtels, des palais, au pied de l'escalier. Chez les Romains, les candélabres se composaient ordinairement d'un balustre très allongé, posant sur un



trépied, et se terminant par un disque horizontal servant de porte-lampe. Des représentations de candélabres servent fréquemment de motif d'ornementation dans les frises des entablements.

Candélabre. — (Arch.) — Couronnement en forme de balustre figurant une torchère, placé au sommet de contreforts, ou sur les pans coupés d'une tour carrée qui domine une coupole.

Cane (bec de). — Poignée mobile plus ou moins ornée qui sert à manœuvrer

le mécanisme d'une serrure de porte. Se dit aussi de la serrure dont le pêne est manœuvré à l'aide d'un bouton de ce genre.

Canéphore. — (Arch. — Art. déc.)

— Statue décorative portant un vase, une corbeille, parfois employée en guise de cariatide. Les canéphores de la villa Albani à Rome sont célèbres; le tombeau de Dreux de Brézé (xvi^e siècle), dans la cathédrale de Rouen, est décoré de quatre canéphores supportant l'entablement de la partie supérieure.

Canette. — (Blas.) — Se dit d'un oiseau représenté de profil, avec ou sans plumes, ou d'une cane avec ou sans bec et pattes, et le plus ordinairement en nombre sur l'écu.



Canevas. — (Dessin.) — Donnée première d'un sujet. Ensemble de lignes destiné à servir de base à une composition et à en indiquer les points principaux. — Grosse toile claire qui sert de support pour la tapisserie à l'aiguille.

Canif. — Couteau à très petite lame, qui doit toujours être maintenue très coupante, à l'aide duquel on taille les crayons. Dans la gravure sur bois, le canif est l'outil avec lequel on creuse certains vides de la planche qui n'exigent pas une grande pureté de contours. A l'époque de la Renaissance, le canif ou *canivet* servait à découper de curieux volumes dans lesquels les caractères, au lieu d'être imprimés, étaient détachés à jour avec une patience et une perfection inouïes.

Caniveau. — (Arch.) — Conduit servant à l'écoulement de l'eau.

Cannelé. — (Blas.) — Se dit des pièces dont le contour est dentelé, les pointes des dents tournées à l'extérieur, comme un profil de cannelures.

Cannelée. — (Arch.) — Surface décorée de cannelures.

Canneler. — (Arch.) — Orner de cannelures.



Cannelures. — (Arch.) — Moulures creuses également profondes et équidistantes pratiquées sur le fût d'une colonne, la face d'un pilastre, la panse d'un balustre, d'un vase, etc.

— **à côte.** — Cannelures séparées par des listels.



— **à vive arête.** — Cannelures

dont les courbes déterminent en leur point de rencontre un angle aigu.

— **câblées.** — Cannelures dont le vide est rempli par un câble. (Voy. ce mot.)

— **en gaine.** — Cannelures dont les bords, au lieu d'être parallèles, convergent vers une base plus étroite que le sommet. Ces cannelures sont usitées pour décorer des gaines servant de piédestaux, faire jouer la lumière sur les surfaces et accentuer la dimension de hauteur.

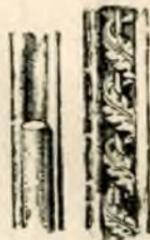
— **en zigzag.** — Cannelure tracée suivant une ligne brisée.

— **ornée.** — Cannelure dans le vide de laquelle on a placé des motifs d'ornementation formés de brindilles de fleurs et de feuillages. Les monuments du XII^e siècle en offrent de nombreux exemples. Les cannelures des colonnes des édifices de la Renaissance sont très souvent ornées de bouquets de feuilles de laurier, de culots, de coquilles et de rinceaux qui sont parfois d'une grande richesse.



Cannelure plate. — Cannelure dont la section est déterminée par une ligne droite, et aussi cannelure creusée plus ou moins profondément suivant un rectangle.

— **rudentée.** — Cannelure dont le vide est rempli par une baguette plate ou convexe. Certaines cannelures rudentées offrent une très petite baguette simple ou taillée en manière de corde ou de réseau, autour de laquelle des tiges de feuillage décrivent des spirales.



— **torse.** — Cannelure creusée en spirales.

Cannetille. — (Art déc.) — Fil plus ou moins gros et tortillé, de laiton, d'or et d'argent, avec lequel on rehausse certaines étoffes ou broderies.

Canon. — Ce mot, qui signifie *règle*, s'appliquait dans l'antiquité aux statues, aux monuments destinés à servir de types, et aussi à une partie de figure. — Longueur du doigt, hauteur du visage, etc., etc. — prise comme unité de mesure et servant à déterminer les proportions exactes à donner à toute figure semblable.

Canope. — (Arch.) — On donne le nom de canopes à des vases égyptiens qui servaient à renfermer les viscères des morts. Ils portent des inscriptions gravées qui sont des formules de bénédiction. Quelquefois le couvercle des canopes est orné d'une tête humaine; plus souvent, on les trouve couverts par des têtes symboliques de cynocéphale, d'épervier et de chacal.



Canthare. — (Art déc.) — Se dit



de certains vases grecs, de coupes con-



sacrées à Bacchus, munies de deux anses et de proportions très variables.

Canton. — (Blas.) — Partie carrée de l'écu plus petite que le quartier et qui se place à l'un des angles. Le canton ne couvre en général que la neuvième partie de l'écu. Il sert de brisure et a souvent été pris pour marque de bâtardise. Dans quelques armoiries, le canton est de même dimension que le quartier, mais cette proportion est exceptionnelle.

Cantonné. — (Blas.) — On emploie ce mot lorsque des pièces sont posées dans les vides laissés entre les bras d'une croix, d'un sautoir. Se dit aussi de toute pièce principale placée au centre, et des meubles posés aux quatre angles de l'écu.

— (Arch.) — Se dit des décorations de pilastres ou de chaînes de pierre saillantes appliquées aux angles des constructions.

Caparaçon. — Armure ou étoffe richement brodée dont on couvrait les chevaux aux époques du moyen âge et de la Renaissance.

Cape. — Robe à capuchon du moyen âge. La chape ecclésiastique est une cape.

Capitale. — (Art déc.) — Lettre ornée, de grandes dimensions, commençant le premier mot d'un chapitre.

Capitole. — (Arch.) — Citadelle et temple de Jupiter, à Rome. — Plus tard, on a souvent appelé de ce nom le temple principal des villes de l'époque romaine.

Caprices. — Suite de dessins ou de gravures dont les motifs bizarres et les compositions originales sont plutôt du domaine de la fantaisie et de l'imagination que de celui de l'observation. Les *Caprices* de Goya sont des recueils de gravures représentant de véritables scènes de fantasmagorie, des hallucinations.

Caractère. — On désigne à la fois par ce mot et l'originalité d'une œuvre d'art et son effet d'ensemble. On dit

qu'un paysage a du caractère pour indiquer que les lignes en sont grandioses; qu'une œuvre manque de caractère lorsqu'elle est banale ou commune et ne s'impose pas à l'attention du spectateur.

Carat. — Poids spécial dont la tradition s'est perpétuée dans l'orfèvrerie et la bijouterie et dont on se sert pour peser les perles et les diamants. Le poids du carat est de quatre grains et le grain, qui était le plus petit des anciens poids, pèse 53 milligrammes. — On donne également le nom de carats aux petits diamants.

Caravansérail. — (Arch.) — Bâtiment des pays orientaux destiné aux voyageurs et disposé en quadrilatère et encadrant une vaste cour.

Cariatide. — (Arch. — Art déc.) —



Statue d'homme ou de femme servant de support et remplaçant dans un ensemble architectural soit une colonne, soit un pilastre. Les cariatides du Pandrosium d'Athènes représentent des figures de femmes supportant sur leurs têtes des corbeilles de fruits. Parmi les plus belles cariatides de la Renaissance il faut citer celles du Louvre, qui sont dues au ciseau de Jean

Goujon et, parmi celles du xvii^e siècle, les cariatides de l'hôtel de ville de Toulouse exécutées par le statuaire Puget.

Caricatural. — On dit qu'un dessin est caricatural lorsqu'il peut être classé dans les caricatures; mais on se sert aussi du même mot pour indiquer l'aspect ridicule de certaines figures mal dessinées, peintes ou sculptées.

Caricature. — Interprétation de la réalité outrée volontairement dans

le sens du ridicule et du grotesque. La caricature a été dans tous les temps un moyen de satire.

Caricaturiste. — Artiste qui dessine ou modèle des caricatures.

Carmin. — (Peint.) — Couleur d'un rouge rosé très vif. Le carmin en aquarelle sert à fournir de riches tons violets lorsqu'on l'additionne de bleu d'outremer, de bleu de Prusse ou d'indigo. Quelques gouttes de carmin ajoutées à une solution d'encre de Chine lui donnent un ton plus chaud.

Carminée. — (Peint.) — Teinte carminée, teinte de carmin, teinte d'un beau rose vif.

Carne. — (Arch.) — Angle et arête vive d'une tablette de pierre ou de bois.

Carnation. — (Peint.) — Couleur des chairs.

— (Blas.) — Se dit des figures représentées sur l'écu avec leurs couleurs naturelles.

Carrare. — Se dit par abréviation pour désigner le marbre blanc (provenant des carrières de Carrare, en Italie), d'une beauté et d'un éclat exceptionnels, employé par les statuaires.

Carré. — Figure plane dont les quatre côtés sont égaux et les quatre angles droits. On donne parfois aussi ce nom à de petites moulures plates séparant des moulures à profil convexe ou concave.

Carreau. — (Dessin.) — Mettre au carreau, procédé pour reproduire un modèle soit de la même grandeur, soit en réduction, soit en augmentation de l'original. Pour cela, on divise le modèle en un certain nombre de carrés égaux et la surface sur laquelle on veut le reproduire en un même nombre de carrés de dimensions égales, moindres, ou supérieures, suivant le but proposé. En général, les grandes peintures murales, les tableaux importants sont dessinés par ce procédé, par la mise au carreau d'esquisses petites, mais qui, par cela même, permettent à l'artiste de

mieux se rendre compte de l'effet d'ensemble. Pour la mise au carreau, travail fort long et qui doit être exécuté avec une scrupuleuse exactitude, les peintres se font souvent aider par leurs élèves, et se bornent à rectifier les erreurs de transcription.

Carreau. — (Arch.) — Plaques de marbre, de pierre, de céramique décorée ou unie, à l'aide desquelles on exécute des revêtements de muraille, des carrelages, pavages et dallages. Le plus souvent, les carreaux sont carrés ou rectangulaires; mais il y en a aussi de triangulaires, en forme de losange, d'hexagone, d'octogone, permettant des combinaisons très variées.



Carrelage. — (Arch.) — Pavage

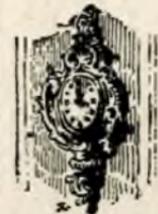


ou revêtement exécuté à l'aide de carreaux. (Voy. ce mot.)

Carrément. — (Dessin.) — Tracer carrément le contour d'une figure, c'est indiquer le mouvement et l'attitude par une série de lignes brisées, tangentes aux points saillants extrêmes. Cette manière de dessiner habitue l'œil à simplifier les lignes d'ensemble d'une figure; mais l'expression est peu usitée.

Carrière. — Lieu d'extraction des pierres à bâtir.

Cartel. — (Art déc.) — Encadrement de pendule, surtout de style rocaille, destiné à être appliqué contre une muraille. Se dit aussi de cartouches de petite dimension. Un tableau accompagné d'un cartel explicatif.



Se dit enfin en blason pour désigner un écu: un cartel d'armoiries.

Cartisane. — Petit fragment de parchemin à l'aide duquel on obtenait du relief dans les anciennes broderies de fils de soie, d'or ou d'argent.

Carton. — Se dit, dans certains volumes, de feuilles d'impression exécutées après coup pour remplacer des pages défectueuses. Se dit aussi parfois des cartes de détail placées dans les angles d'une grande carte géographique. On dit aussi papillon dans ce sens.

— Grand portefeuille où l'on renferme les dessins et les gravures.

— (Arch.) — Feuille de carton découpé servant à tracer un profil de moulure.

— **bitumé.** — (Constr.) — Carton recouvert de bitume et usité pour recouvrir les toitures des petits bâtiments de peu d'importance, des hangars volants, ou des constructions momentanées.

— **cuir.** — Carton dans la pâte duquel on a mélangé des rognures de cuir et qui sert à fabriquer des ornements par un procédé de moulage spécial.

— **de Bristol.** — Le carton de Bristol, ou plus simplement le bristol, est un carton très blanc, de pâte très fine, très satinée. Il est usité surtout pour l'encadrement, et c'est à l'aide de feuilles de bristol qu'on ajoute de la marge aux aquarelles ou aux dessins. De plus on se sert de bristol aussi complètement blanc que possible pour exécuter les dessins à la plume que l'on fait réduire par les procédés de gravure en relief adoptés aujourd'hui. On peignait autrefois sur bristol des aquarelles et des miniatures dans lesquelles on cherchait un fini extrême auquel se prêtait admirablement sa surface unie.

— **de collage.** — Carton léger, formé à l'aide de feuilles de papier collées dans toute leur étendue.

— **de peintre.** — (Peint.) — On nomme *cartons*, en peinture, les études faites par les artistes avant d'entreprendre l'exécution d'un tableau et surtout d'une fresque. La peinture à fresque devant être exécutée sur un enduit frais, qui ne permet point les retouches, les peintres

étaient obligés de faire des dessins en grandeur d'exécution qu'ils n'avaient plus qu'à décalquer sur l'enduit. Le papier fort dont ils se servaient se nomme en italien *cartone*. De là est venue l'habitude de désigner sous le nom de cartons les études préparatoires des artistes.

Carton lithographique. — Carton ayant reçu une préparation spéciale et destiné à remplacer les pierres lithographiques.

— **pâte.** — (Art déc.) — Le carton-pâte se fabrique avec du papier gris, désigné sous le nom de fluant, et des papiers spongieux et mélangés à de la colle de Flandre. Les ornements en carton-pâte, lorsqu'ils sont achevés, doivent être exposés à un feu très doux jusqu'à complète siccité. Ils sont ensuite maintenus par des fils de fer jusqu'au moment de leur emploi. Après la pose, qui se fait à l'aide de petites pointes, on coupe les morceaux de fil de fer qui ont servi à maintenir l'écartement des ornements en carton-pâte. — (Voy. *Carton-pierre*.)

— **pierre.** — (Art déc.) — Pâte de rognure de papier et de colle de Flandre additionnée de matières durcissantes, avec laquelle on exécute les moulages d'ornements. Néanmoins le carton-pierre résiste peu de temps à l'humidité. On en augmente la durée par l'application de fréquentes couches de peinture à l'huile. Il n'est utilisé à l'extérieur que pour des travaux provisoires. Dans les travaux intérieurs, au contraire, on emploie presque exclusivement le carton-pâte pour la décoration des plafonds, corniches, etc. Ces pâtes sont d'un prix de revient très peu élevé et offrent plus de solidité que les ornements en plâtre.

Cartonnage. — Opération qui consiste à recouvrir un tableau à rentoiler de papier collé que l'on fait adhérer à la peinture. On peut alors enlever la toile qui servait de support primitif et la remplacer par une autre toile ou un panneau neuf.

— (Rel.) — Se dit d'une sorte de

reliure formée d'un carton peu épais et recouvert de toile ou de papier.

Cartonnier. — Meuble destiné à supporter des cartons en forme de boîtes carrées, dont deux côtés sont pourvus de charnières et dans lesquels on classe et conserve des manuscrits, des autographes, des notes, papiers et documents de toute nature.

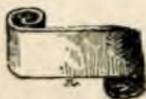
Cartons. — Se dit de certains supports pour études ou pochades peintes à l'huile. On les trouve chez les marchands de couleurs tout préparés dans un certain nombre de dimensions fixes, depuis le *carton de 1*, mesurant 21 centimètres $1/2$ sur 16, jusqu'au *carton de 40*, qui mesure 1 mètre sur 81 centimètres.

Cartouche. — (Art déc.) — Motif d'ornementation offrant à sa partie centrale un espace vide

destiné à recevoir des inscriptions, des chiffres, des emblèmes, etc. Les cartouches sont parfois composés de moulures, mais plus généralement d'enroulements et de découpures autour desquels s'agencent des guirlandes, des fleurs ou des feuillages. A l'époque gothique, les cartouches affectent la forme de banderoles dont les extrémités s'enroulent en sens inverse. Les plus beaux et les plus riches cartouches datent de la Renais-



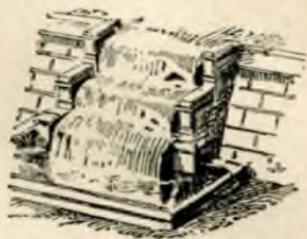
sance. Ceux des xvii^e et xviii^e siècles sont parfois trop ornés, mais ils témoignent toujours d'une grande imagination. On donne aussi le nom de cartouches aux figures formées de rectangles, à angles arrondis, renfermant des inscriptions hiéroglyphiques, qui



sont placés sur les monuments égyptiens.

— sont placés sur les monuments égyptiens.

Cascade. — (Art des jardins.) —



Chute d'eau artificielle. Tantôt on dispose la chute de la cascade sur des assises de rocher successives, comme à Versailles, au bosquet des Bains d'Apollon; tantôt, comme à Saint-Cloud, sur une construction de gradins régulièrement étagés.

Casino. — (Arch.) — Ensemble de bâtiments construits dans les villes d'eaux ou dans les stations de bains de mer pour servir de lieu de réunion et renfermant des salles de bal, de concert, de jeux, etc.

Casque. — (Blas.) — Le casque est la plus noble pièce des armoiries et se place sur le haut de l'écu. Il est *taré* (voy. ce mot) de front ou de profil, suivant le rang, et toujours tourné à dextre, sauf dans les armes des bâtards où il regarde à sénestre.

— **de baron.** — (Blas.) — Casque d'argent à cinq barreaux, taré de deux tiers.

— **de bâtard.** — (Blas.) — Casque d'acier poli, la visière close et abattue, taré de profil et tourné à sénestre.

— **de comte.** — (Blas.) — Casque

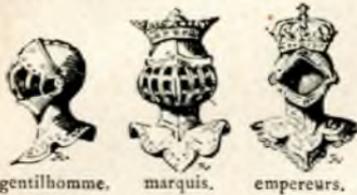


d'argent à sept barreaux, taré de deux tiers.

Casque de duo. — (Blas.) — Casque d'argent, taré de front, bordures et clous d'or et visière fermée de neuf grilles.

— **d'écuyer.** — (Blas.) — Casque

d'acier poli, clos et fermé, et taré de profil.
— **de gentilhomme.** — (Blas.)



— Casque d'acier à trois barreaux taré de profil.

— **demarquis.** — (Blas.) — Casque d'argent à sept barreaux, taré de front.

— **des empereurs et rois.** — (Blas.) — Casque d'or damasquiné, la visière ouverte et sans grille, et taré de front.

— **des princes et ducs souverains.** — (Blas.) — Casque d'or damasquiné, la visière moins ouverte que dans celui des rois et taré de front.

Casse. — (Arch.) — Se dit des espaces intermédiaires des modillons dans les corniches d'ordre corinthien. On dit mieux *caisse* et *caisson*.

Cassolette. — (Arch.) — Vase à parfums, couronné ou non de flammes et de fumée, formant motif d'amortissement sur un fronton, ou placé au milieu de rincaux dans certains bas-reliefs qui décorent la frise des entablements d'ordre ionique et corinthien.

— Sorte de vase dont les côtés, le couvercle, sont percés de trous. Ils servent à mettre des eaux de senteur ou des parfums pour les faire évaporer ou brûler.

— Bijou de petite dimension où l'on enferme des parfums.

Catacombes. — Souterrains ayant

servi de sépulture, d'ossuaire, etc., etc. C'est dans les catacombes de Rome que se réfugiaient les chrétiens pour y célébrer les cérémonies du culte. Il existe aussi des catacombes à Syracuse, à Palerme, à Agrigente, en Toscane et en Etrurie. Les catacombes de Paris sont d'anciennes galeries d'exploitation de carrières de pierre, mais elles contiennent une immense quantité d'ossements, régulièrement empilés, provenant de différents cimetières, entre autres ceux des Innocents, de Saint-Eustache, ainsi que de ceux qui entouraient les églises détruites à diverses époques. C'est enfin dans les catacombes de Paris qu'ont été placés les restes des victimes d'août 1788, d'avril 1789 et septembre 1792.

— (Art déc.) — On a retrouvé dans les catacombes de Rome un grand nombre de peintures qui sont les premiers essais de l'art chrétien. On ignore absolument quels en furent leurs auteurs. Ce sont des représentations hiératiques, symboliques, dont la valeur était non le signe, mais la chose signifiée; tel est le *poisson*, ichtus, pour le Christ, l'*ancre* pour l'espérance, la *colombe* pour l'âme, etc. « En groupant ces signes, dit M. de Rossi, l'illustre archéologue et historien des catacombes, on arrivait à une véritable écriture mystérieuse, connue seulement des initiés. »

Catafalque. — Estrade plus ou moins richement décorée qu'on élève dans les églises pour y placer un cercueil pendant la cérémonie funèbre.

Catalogue. — Classification alphabétique ou par écoles des œuvres d'art faisant partie d'un musée ou d'une collection privée, ou encore d'œuvres diverses réunies pour une exposition publique ou une vente.

— **raisonné.** — Catalogue qui non seulement donne une classification des objets, mais encore les décrit, les discute et en fait l'historique.

Cataloguer. — Dresser le catalogue d'une collection d'œuvres d'art.

Pour cataloguer les œuvres d'art aussi complètement que possible, il faut non seulement énoncer le titre de chaque objet, mais en donner les dimensions, les décrire, indiquer le nom de l'auteur et la provenance, en dresser en quelque sorte la généalogie, et enfin reproduire en fac-similé, s'il est possible, les signatures ou marques qui existent sur cet objet.

Cathédrale. — (Arch.) — Eglise épiscopale d'un diocèse. Quand les fonctions épiscopales y sont exercées par un archevêque, elle prend le nom de métropole ou cathédrale métropolitaine. En Orient, le plan de la cathédrale était une croix grecque, c'est-à-dire quatre nefs d'égale longueur, se coupant à angle droit; en Occident, une croix latine, c'est-à-dire une longue nef et un transept sensiblement plus court avec un nombre de nefs toujours impair. L'architecture des cathédrales forme un des chapitres les plus importants de l'histoire de l'art. Les cathédrales de France citées comme types sont, pour le portail, celle de Reims (xiii^e siècle); pour la nef, celle d'Amiens (1218-1238); pour le chœur, celle de Beauvais (1225) et pour les clochers, celle de Chartres (1240). A ces cathédrales on peut ajouter aussi celles de Cahors et du Mans (x^e et xi^e siècles); celles d'Angoulême et de Carcassonne, d'Angers, de Noyon et d'Autun (xi^e et xii^e siècles); celle de Rouen (xii^e au xv^e siècle); celle de Paris (1160-1235) et de Laon (xiii^e siècle), etc.; enfin celle d'Albi (xiv^e siècle), exécutée avec un parti pris architectural qui lui donne l'aspect d'une véritable forteresse.

Caudé. — (Blas.) — Se dit de la queue des comètes figurant comme pièce de blason. Une comète caudée d'or. Les comètes représentées sur les blasons offrent souvent aussi l'aspect d'une étoile à huit branches ou *raie*, l'une de ces branches étant plus longue que les autres et ondoyante.



Caulicoles. — (Arch.) — Tiges prenant naissance entre les replis des feuilles d'acanthé du chapiteau corinthien et s'enroulant sous les volutes soutenant la saillie du tailloir.



Cavalier. — (Dessin d'architecture.) — Le plan *cavalier* ou perspective *cavalier* consiste à présenter les objets sous un angle visuel tel que serait celui d'un observateur placé sur un point très élevé. On pénètre ainsi dans l'intérieur d'un ensemble de constructions, on embrasse leurs dispositions d'un coup d'œil et l'on peut même en apprécier l'effet pittoresque. — (Voy. *Géométral*.)

Cave. — (Arch.) — Lieu souterrain ordinairement voûté.

Caveau. — (Arch.) — Cave voûtée de petite dimension et aussi cave souterraine destinée à recevoir les cercueils dans les cimetières.

Caver un cuir. — (Art déc.) — Frapper, imprimer en creux des lettres ou des ornements sur le cuir.

Cavet. — (Arch.) — Moulure concave ayant le plus souvent pour profil un quart de cercle. Le cavet est surtout une moulure de corniche. Le même profil, usité dans les bases ou socles, reçoit le nom de congé et d'adoucissement lorsque l'une des extrémités de la courbe se raccorde avec une surface plane.



Cazette. — (Céram.) — Etui ou sorte de boîte en terre cuite dans laquelle on place les pièces que l'on soumet à la cuisson. — (Voy. *Encastage*.)

Ceinture. — (Art déc.) — Se dit dans les meubles de certaines surfaces décorées de motifs d'ornementation. Ainsi, par exemple, la ceinture d'une table est la partie verticale régnant au-dessous de la tablette horizontale, et

formant une sorte de frise d'entablement que soutiennent les pieds.

Ceinture de colonne. — (Arch.)

— Moulure carrée ou filet relié par un congé, placé au sommet et à la base du fût de la colonne; et aussi rangée de feuillage d'ornementation séparant la portion cannelée de la portion unie des colonnes torses fréquemment usitées au xvii^e et au xviii^e siècle pour la décoration des maîtres autels.

— **de volute.** — (Arch.) — Moulure s'enroulant autour du coussinet formé par les volutes des chapiteaux de l'ordre ionique. On nomme aussi cette moulure *Echarpe*.

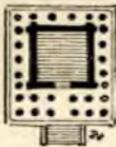
Céladon. — Se dit d'une couleur d'un vert pâle.

Célébé. — Se dit de certains vases grecs d'une forme élégante et pourvus de deux anses et d'un pied. On dit aussi *Kélébé*. Il y a des *Kélébé* unis; d'autres, au contraire, offrent une panse



richement décorée.

Cella. — (Arch.) — Sanctuaire des temples antiques. On donne également ce nom aux différentes pièces d'une maison romaine, et à certains compartiments diversement chauffés qu'on avait installés dans les établissements de bains dans l'antiquité.



Cendal. — (Art déc.) — Etoffe de soie usitée au moyen âge pour faire des bannières et de riches vêtements, etc.

Cendre bleue. — (Peint.) — Couleur usitée dans la peinture en détrempe. Ces cendres de provenance diverse, que l'on trouve en pierre tendre dans les mines de cuivre, sont réduites en poudre et broyées à l'eau. Quelques-unes donnent aux lumières, pour les décorations théâtrales, des teintes vives; d'autres, au contraire, sont grises et ternes.

— **d'outremer.** — (Peint.) — Couleur d'un beau bleu vif.

— **verte.** — (Peint.) — Couleur usi-

tée dans la peinture en détrempe, formée d'une espèce d'ocre ou rouille de cuivre ayant l'inconvénient de pousser au brun.

Cène. — Se dit des fresques, tableaux, bas-reliefs, représentant le Christ soupant avec ses apôtres, la veille de la Passion.

Cénotaphe. — Monument élevé à la mémoire d'un mort, mais dans lequel les restes mortels ne sont pas placés.

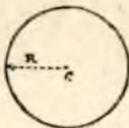
Centaure. — (Myth.) — Être fabuleux, moitié homme et moitié cheval, que les Egyptiens, les Etrusques, les Grecs et les Romains, etc., ont souvent introduit dans la composition de leurs



bas-reliefs, et dont ils ont fait le motif principal de nombreux groupes. Les artistes de la Renaissance et des temps modernes, eux aussi, ont représenté souvent cette figure mythologique, dont le torse humain, placé sur un corps de cheval, permet d'obtenir des lignes de grande tournure. Il existe sur quelques vases antiques des figures de centaures dans lesquelles les membres antérieurs ont forme humaine.

Centauresse. — (Myth.) — Femme du Centaure. Être fabuleux, moitié cheval et moitié femme.

Centre. — Se dit en géométrie d'un point situé à égale distance de tous les points d'une ligne ou d'une surface courbe, d'une circonférence ou d'une sphère; cette distance constante portant le nom de rayon. Se dit au figuré de la partie centrale d'un tableau, de l'endroit où se concentrent un effet de lumière, l'intérêt d'une scène; un centre lumineux, une



composition dont le centre n'est pas suffisamment indiqué.

Cépeau. — Souche en bois destinée à supporter les coins de monnaies frappées au marteau.

Cérame. — (Céram.) — Nom donné par les anciens à des vases de terre cuite. — (Voy. Grès.)

Céramique. — (Art déc.) — Art de fabriquer des objets de toutes formes en terres de toutes sortes, et de les décorer à l'aide de la peinture ou de la plastique, ou des deux moyens réunis. La différence des terres et des procédés décoratifs a engendré la différence des produits. Par le nom général de céramique on désigne donc : 1^o les *Briques, Tuiles, Terres cuites* et *Poteries communes* ; 2^o les *Faïences* ; 3^o les *Grès cérames* ; 4^o les *Porcelaincs*. (Voy. ces mots.) La céramique occupe, en conséquence, une place considérable dans les arts décoratifs. Elle participe à la fois de l'architecture, de la sculpture et de la peinture.

— Le mot céramique s'emploie aussi d'une façon générale pour désigner non plus l'art que Bernard Palissy appelait « l'art de terre », mais ses produits eux-mêmes.

— **allemande.** — Fabrique de Bayreuth. Poterie mince, sonore, bien travaillée, à émail bleuté relevé de dessins délicats en bleu gris peu vif. — Fabrique de Nuremberg. Style archaïque. Travail très fini. Décoration empruntée aux animaux du pays qui fournissent quelquefois le motif du corps entier de la pièce. — Porcelaine de Saxe : boîtes à pendules, à montres, tabatières ornées de peintures d'une extrême finesse, fleurs, figurines, vases réticulés, groupes de petits sujets aimables ou bouffons, animaux, candélabres, lustres, etc.

— **anglaise.** — Dérivée du Delft. xviii^e siècle, vases de pharmacie, carreaux de revêtement à paysages en bleu, poteries de Fulham, faïences de Lambeth, de Liverpool. xviii^e siècle, fabri-

que du célèbre Joshua Wedgwood, vases, camées, médaillons, cachets de style grec ; imitation du vase antique dit de *Portland* à figures blanches sur fond vert ; imitations égyptiennes en biscuit noir rehaussé de bas-reliefs rouges et blancs ; bas-reliefs et camées d'après Flaxman sur fond bleu grisâtre, ornements blancs.

Céramique arabe. — Du viii^e au xiv^e siècle. Plaques de revêtement. Céramiques à glaçures bleues et vertes rehaussées de noir. Assemblage par segments géométriques. Mosaïques, vases domestiques ou décoratifs à ornementation géométrique avec quelques figures d'animaux.

— **assyrienne et égyptienne.** — Les Egyptiens ont fabriqué des pièces en pâte tendre décorées pour la plupart d'ornements noirs en zigzag ou d'émail bleu presque mat. Les briques de fabrication assyrienne trouvées dans les ruines des temples de Babylone sont très variées de couleurs et recouvertes d'une glaçure vitrée.

— **celtique.** — Les poteries gauloises, bretonnes, etc., consistent généralement en vases de terre grise ou noirâtre, de fabrication très grossière et décorées d'ornements tracés en creux à l'aide d'un stylet que l'on faisait pénétrer dans la pâte molle.

— **chinoise.** — L'art céramique chinois remonte, dit-on, à la plus haute antiquité. Poterie de grès et porcelaine. La Chine inventa le craquelé. Le décor le plus ancien est le camaïeu bleu. La porcelaine polychrome a été classée en plusieurs familles par certains auteurs. Toutefois cette classification, purement conventionnelle et que de récentes découvertes ont fait abandonner, présente cet avantage — au point de vue décoratif — de bien caractériser le parti pris de polychromie adopté par les Chinois. Aussi croyons-nous utile de reproduire ici ce mode de classement : *Famille chrysantémopœntienne* : décor de chrysantèmes et de pivoines. *Fa-*

mille verte: vert de cuivre, sujets historiques, décors agrestes, rochers, graminées, œillets, marguerites, papillons, insectes. *Famille rose*: rouge carminé dégradé, dérivé de l'or, pendentifs, arabesques, bouquets de fleurs, figures d'un caractère familier. Pièces réticulées, ciselées, percées à jour comme une dentelle. Pièces frêles, délicates, transparentes, qui ont reçu le nom de *coquille d'œufs*.

Céramique étrusque. — Les vases de fabrication étrusque sont en pâte tendre et formés le plus souvent d'une terre d'un ton rouge plus ou moins sombre, sur lequel se détachent en noir ou en blanc des figures et des scènes empruntées à la mythologie ou à l'histoire des temps héroïques. Silhouette très caractéristique.

— **française.** — Dérivée de la Renaissance italienne. D'abord décoration de simples terres à vernis de plomb. Fabriques de Beauvais, terres vernissées en vert pâle, teinte uniforme; Saintes, la Chapelle-des-Pots, vert vif jaspé de flammules foncées; Sadirac, vaisselle verte; Paris, émail gris bleuté à jaspeurs plus vives. Puis, terres émaillées: faïences rustiques de Bernard Palissy, sujets mythologiques, figures populaires, plats d'apparat décorés de poissons, reptiles, coquilles, feuillages en relief moulés sur nature et colorés de teintes chaudes, brunes, blanches, bleues, vertes, jaunes; Normandie, épis de fâitage; faïence fine d'Oiron à pâte dure et sonore, décor brun, noir et brun clair en niellures sur fond ivoiré, ornements en relief ou en ronde bosse, figures, mascarons, blasons, pièces petites et légères, coupes, aiguères, biberons, flambeaux. Fabriques de Nevers, Rouen, Moustiers, Marseille, Strasbourg-Haguenau, Lunéville, Rennes, Sinceny, Chauny, Paris, Sceaux. Porcelaines de Saint-Cloud, Sèvres, Chantilly, Vincennes.

— **gallo-romaine.** — Les vases de cette époque sont d'une fabrication plus soignée que ceux de l'époque celti-

que, d'un profil plus élégant et décorés d'ornements en relief.

Céramique grecque. — Les vases de fabrication grecque sont de forme très simple et décorés de palmettes, de méandres, de grecques, d'inscriptions, de sujets historiques se détachant en noir ou en blanc sur fond rouge ou en rouge sur fond noir ou brun.

— **hispano-mauresque.** — Caractérisée par l'élégance des formes et par le charme des tons lustrés à reflets métalliques. Fabriques de Malaga, à décor bleu et reflets cuivreux; de Valence, à reflets métalliques plus ardents, variés du jaune doré au cuivre rouge le plus vif; de Majorque, qui a donné son nom aux majoliques italiennes. Il existe aussi des poteries *siculo-moresques*, de forme orientale, à décor entièrement bleu, recouvert d'ornements vermiculés à reflets auréo-cuivreux.

— **hollandaise.** — Fabrique de Delft. Éclat et netteté des couleurs dont le contour ne se confond pas avec le vernis. Peintures riches qui brillent de l'éclat du bleu, du rouge et de l'or. Le *Delft doré* est devenu le type du plus remarquable produit de la Hollande.

— **indoue.** — Dérivée de l'art persan. Emaillerie de grands morceaux destinés à l'art monumental et exécutés avec des tons vifs et variés. Porcelaine bleue à rinceaux découpés, encadrant des bouquets, des oiseaux. Porcelaine polychrome d'une perfection qui rappelle la pureté de l'émail cloisonné et les incrustations d'or et de pierreries.

— **italienne.** — Du XI^e au XIII^e siècle, poterie monumentale, couverte d'émail. Puis, poterie à reflets métalliques. Décor bleu et blanc de Lucca della Robia sur terres cuites modelées, représentant des sujets religieux. Vaisselle émaillée, connue sous le nom de *majolique* à reflets brillants, nacrés, dorés. Célèbres fabriques de Sienna en Toscane; de Faenza, Forlì, Rimini, Ravenne, Bologne, Imola dans les Marches; de Pesaro, de Castel-Durante, de

Gubbio, de Deruto, de Ferrare, etc.

Céramique japonaise. — Trois genres distincts de produits céramiques : 1^o la faïence (*Awata yaki*, *Satsuma*, *Awagi yaki*) ; 2^o le grès cérame à pâte tendre (*Banko yaki*) ; 3^o la porcelaine (*Arita*, *Seto*, *Kirgonitzu yaki*). Le Satsuma montre un décor de figures, de fleurs, d'oiseaux, de semis d'or et d'argent sur un fond blanc crémeux très finement craquelé qui fait songer à un travail de bijouterie d'une exquise perfection. Les grès cérames avec ou sans glaçure fournissent des tasses, des théières, des statuettes, des figures grotesques, des pièces marbrées, des vases d'un brun violacé à dessins blancs incrustés. La porcelaine est une variété de la porcelaine de Chine, mais facile à distinguer par le caractère du décor, qui n'est jamais d'une symétrie absolue et qui, de plus, est d'un dessin et d'un éclat admirables, et surtout conçu avec une entente remarquable de l'art décoratif.

— **persane.** — Faïences émaillées, fond blanc, vert jaune ou bleu pâle, décor bleu turquoise ou bleu de cobalt ; figures géométriques, fleurs, oiseaux, papillons, petits quadrupèdes, lapins, lièvres, gazelles, antilopes, cavaliers portant un faucon sur le poing, etc. Harmonie incomparable dans une tonalité très fine.

— **romaine.** — Poterie domestique d'une rare perfection, d'un rouge de cire à cacheter ou rosâtre, à lustre brillant, vitreux, très mince et dont un grand nombre de spécimens sont parvenus jusqu'à nous dans un état de conservation parfaite. Plastique monumentale excellente : antéfixes, métopes, bas-reliefs, etc.

Céramiste. — Artiste en céramique.

Céramographie. — Traités historiques et techniques de l'art céramique.

Cercle. — (Blas.) — Se dit des anneaux ou des boucles sans ardillon représentés sur unécu.

— Se dit en géométrie d'une surface

plane limitée par une courbe nommée circonférence et dont tous les points sont équidistants d'un point fixe appelé centre.

Cercle de pierres. — (Archéol.) — Monument ancien formé de blocs placés circulairement.

— **perlé.** — (Blas.) — Couronne de comte et de vicomte.

Cerner. — Préciser, accuser un contour plus que de raison. Les contours d'une figure, lorsqu'ils sont cernés, c'est-à-dire accusés par un trait trop foncé, diminuent le relief. Le cernement n'est indispensable que dans les peintures murales ; là, au contraire, il remplit le rôle du réseau de plomb dans les vitraux et aide à faire vibrer les teintes plates des figures.

Céroggraphie. — Peinture à la cire.

Céroplastique. — (Sculpt.) — Art du modelage en cire. Les peuples de l'antiquité connaissaient la céroplastique. Certains artistes de la Renaissance ont aussi pratiqué le modelage en cire et leurs figures étaient souvent colorées et rehaussées de tons d'or. Cet art, dont le portrait de Louis XIV vieux, par Benoît, est peut-être le chef-d'œuvre, a été cultivé en France jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. La céroplastique a reçu de nos jours des applications plus scientifiques qu'artistiques. A côté de pièces anatomiques remarquables, il suffit de rappeler les figures des musées de cire, dont l'exécution n'a aucun rapport avec celle des œuvres d'art. Toutefois quelques artistes contemporains ont tenté de remettre en honneur, aux Salons de Paris, les sujets et les bas-reliefs en cire colorée et dorée.

Céruleen. — (Peint.) — Azuré, d'une teinte d'un beau bleu clair et transparent.

Céruse. — (Peint.) — Carbonate de plomb pur avec lequel on fabrique le blanc de céruse dit aussi blanc d'argent.

Cervelas. — Marbre rouge veiné de blanc.

Chabot. — (Blas.) — Poisson d'eau



douce que l'on représente toujours vu de dos en pal, et la tête dans le haut de l'écu. La cotte d'armes de la statue de Ph. de Chabot, par Jean Cousin, au Louvre, est blasonnée d'armoiries parlantes, représentant des chabots.



Chaînage. — (Arch.) — Manière de relier les matériaux d'une muraille soit à l'aide de pièces de bronze (antiquité), de longrines en bois (moyen âge), ou de crampons en fer ou mieux en cuivre.

Chaîne. — (Arch.) — Pile en pierre ou en brique destinée à consolider un mur construit en petits matériaux. Les chaînes ont toujours les assises disposées en harpes, afin de se relier solidement à la maçonnerie des murailles que l'on construit en même temps ou postérieurement.



— **d'encoignure.** — (Arch.) — Chaîne placée à l'angle d'une construction.

Chainette. — Courbe que donne un fil flexible, sous l'influence de la pesanteur, lorsque ses deux extrémités sont suspendues à deux points pris sur une même horizontale. Cette courbe retournée est fréquemment employée dans le tracé des arcs, voûtes, etc.

Chaire à prêcher. — Sorte de tribune avec siège, élevée au-dessus du sol et du haut de laquelle les prédicateurs instruisent les fidèles. Dans les églises du moyen âge, on ne fit usage pendant longtemps que de chaires en bois mobiles. Au xv^e siècle, on se servit de chaires fixes et appliquées aux piliers des églises ou contre les murailles. Puis elles furent surmontées d'abat-voix en forme de dais. Au xvi^e, au xvii^e et au xviii^e siècle, les chaires furent conçues dans le style particulier de chaque époque, et quelques-unes peuvent être citées comme des modèles de fantaisies allégoriques et théâtrales. Les chaires de certaines églises

de Belgique sont aussi des merveilles d'exécution et de bizarrerie. Enfin de nos jours, on pastiche fort ingénieusement les chaires du xiiii^e, du xiv^e et du xv^e siècle.

Chaire épiscopale. — Siège d'un évêque placé dans le chœur de l'église cathédrale, depuis le xii^e siècle. Il existe dans certaines églises d'Italie des chaires ornées de mosaïques. La chaire d'Avignon est en marbre blanc veiné, et la cathédrale de Toul possède une chaire en pierre du xiii^e siècle. A partir du xiv^e siècle les dais en étoffes furent remplacés par des couronnements sculptés; au xv^e siècle, les chaires furent comprises dans les stalles entourant le chœur, seulement la stalle ou chaire épiscopale était souvent plus richement décorée que les autres. Au xvii^e et au xviii^e siècle, on édifia souvent des chaires épiscopales avec dais et panaches en bois sculpté.

— **extérieure.** — Chaires en pierre construites en plein air, dans certains cimetières ou certains cloîtres, ou adossées aux murs extérieurs d'une église. Telles étaient les chaires de Saint-Lô (xv^e siècle), du cloître de Saint-Dié (xvi^e siècle), du préau des Carmes, etc. La chaire du réfectoire de Saint-Germain-des-Prés était une chaire intérieure, mais elle était construite en pierre et faisait corps avec l'édifice.

Chairs. — Se dit de la couleur du corps humain et de la façon dont elle est imitée, dont elle est rendue. On dit les chairs de Rubens, les chairs du Corrége, etc. Le mot n'implique pas forcément l'idée de couleur, on dit aussi que certains statuaires excellent dans le rendu des chairs, pour indiquer qu'ils ont su, à l'aide d'un modelé d'un travail savant, donner au plâtre ou au marbre l'apparence de la vie. L'Académie des beaux-arts emploie dans le même sens le mot *charnure*.

Chaise. — Aujourd'hui siège à dossier et sans bras. Au xiii^e siècle, on se servait fréquemment au contraire de chaises avec bras et sans dossier qu'on plaçait en avant de murailles couvertes en cet

endroit de tapisseries plus ou moins riches. Au xv^e, au xvi^e et au xviii^e siècle



on affectionnait les chaises à dossiers très élevés et au xviii^e siècle ces dossiers devinrent ovales. Notre époque a vu inventer les chaises en fer dont les sièges étaient formés d'un treillis de fil de fer et qui

ont remplacé les sièges rustiques en bois ou en pierre. Comme ameublement d'intérieur et depuis le style Empire, qui n'était lui-même qu'une fausse adaptation des formes antiques au mobilier moderne, notre époque n'a produit rien de nouveau et s'est contentée de réminiscences plus ou moins heureuses de sièges des époques antérieures.

Chaise. — (Arch.) — Assemblage de poutres en carré servant de base à la cage d'un clocher en charpente.

— à porteurs. — Véhicule fort usité au xvii^e et au xviii^e siècle consistant en une caisse vitrée contenant un siège et portée par deux hommes au moyen de bretelles et de deux longues barres. Il existe des chaises à porteurs ornées de peintures et de motifs de sculpture rehaussés de dorures qui en font de véritables chefs-d'œuvre d'art décoratif.

— curule. — Siège incrusté d'ivoire réservé aux grands magistrats de la République romaine affectant la forme de pliant en bras d'X.

Chalcographe. — Se dit parfois des artistes graveurs, mais surtout des graveurs en taille-douce.

Chalcographie. — Art de graver, collection d'œuvres gravées, et aussi établissement où s'impriment, se conservent et se vendent des épreuves de gravures. La chalcographie du Louvre fait partie des Musées nationaux et possède des planches dues aux principaux graveurs

de toutes les époques et dont elle met en vente à des prix modiques des épreuves tirées au fur et à mesure des demandes.

Chalcographeur. — (Grav.) — Graver sur métaux et principalement sur cuivre.

Chalcographique. — Se dit des collections exclusivement composées d'œuvres gravées.

— (Grav.) — Se dit de procédés de gravure en taille-douce, de planches gravées sur cuivre, de collections de gravures; Musée chalcographique.

Chalcotypie. — (Grav.) — Procédé de gravure en relief sur cuivre, inventé par l'Allemand Heims en 1851.

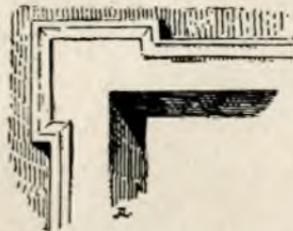
Chalet. — (Arch.) — Habitation champêtre ornée de balcons, de galeries en bois découpé, à l'imitation des maisons suisses construites en planches et en troncs d'arbre et recouvertes d'une toiture faisant saillie sur les façades.

Chaleur de coloris. — (Peint.) — Qualité de coloration due à l'emploi de tons chauds, transparents et d'un effet brillant.

Chamarrures. — Ornaments bizarres et de mauvais goût.

Chambranle. — (Arch.) — Bordure peu saillante, unie ou formée d'un ensemble de moulures, suivant les contours d'une ouverture rectangulaire réelle ou simulée, d'une porte, d'une fenêtre, etc., etc.

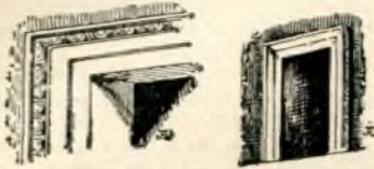
— à crossettes. — (Arch.) —



Chambranle dont les moulures forment ressaut à la partie supérieure de l'encadrement d'une baie.

Chambranle à cru. — (Arch.) —

Chambranle dépourvu de socle ou de plinthe. On dit aussi chambranle *posé à cru* pour désigner les chambranles cloués

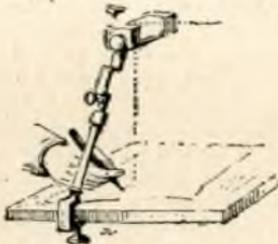


au-dessus d'une plinthe ou d'un socle dont le profil n'offre pas de ressauts par rapport au profil du chambranle.

Chambre. — (Arch.) — Pièce d'un appartement, d'une maison, et principalement celle où l'on place un lit.

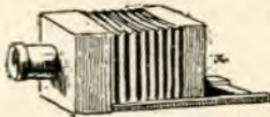
— **à feu.** — (Arch.) — Chambre où se trouve une cheminée.

— **claire.** — (Dess.) — Prisme à



l'aide duquel on projette sur une feuille de papier une image des objets extérieurs. Toute la difficulté à se servir de la chambre claire consiste en ce que le dessinateur doit avec le même rayon visuel regarder l'image à travers le prisme et suivre aussi la pointe de son crayon pour relever le contour de ces images. On donne aussi le nom de *camera lucida* à cet appareil inventé par Wollaston en 1804, très perfectionné depuis, et qui peut rendre aux artistes de grands services.

— **noire.** — (Photog.) — Caisse



rectangulaire dont les côtés sont for-

més de soufflets en cuir qui permettent d'augmenter ou de diminuer la distance entre les deux faces verticales dont l'une porte l'objectif et dont l'autre est occupée par la glace dépolie. En allongeant plus ou moins le soufflet et suivant la distance à laquelle on se trouve de l'objet à reproduire, on obtient une image de cet objet d'une netteté absolue. C'est ce qu'on appelle mettre au point, et, pour obtenir une image photographique, il suffit de substituer à cette glace un châssis spécial renfermant une plaque sensible.

Chambre noire ou obscure. —



(Dess.) — Appareil servant à obtenir un dessin qui est un véritable calque réduit des objets eux-mêmes. Il y a deux sortes principales de chambres obscures. L'une se compose d'une boîte en bois hermétiquement close dans laquelle un homme peut être assis à l'aise et devant une tablette supportant une feuille de papier blanc. Dans le toit de cette véritable cabane se trouve une ouverture renfermant un miroir posé obliquement, recueillant les rayons lumineux et les forçant à traverser une lentille de façon qu'ils viennent déposer sur le papier blanc placé devant l'artiste une image réelle des objets. On en peut alors suivre les contours avec le crayon. L'autre système de chambre noire, plus portatif et plus commode, se nomme chambre en *pavillon*, parce que l'appareil d'optique est placé au sommet d'un trépiéd au-

tour duquel sont des rideaux de tente qui enveloppent l'artiste, de façon à le placer dans l'obscurité et à lui permettre de recueillir bien exactement l'image projetée sur la planchette où est posée la feuille de papier blanc.

Chamois. — (Art déc.) — Couleur jaune clair.

Champ. — (Peint.) — Le fond sur lequel on exécute une peinture, un dessin, une aquarelle ou une miniature. Les matières propres à servir de champ sont nombreuses, telles sont : la toile, le papier, le bois, le marbre, l'albâtre, la coquille d'œuf redressée par l'humidité (spécialement pour la miniature), le vélin, l'ivoire, etc.

— (Blas.) — Fond de l'écu.

Champ (de). — (Arch.) — Poser une pierre dans le sens de la longueur et de façon qu'elle pose sur le côté étroit.

Champ (du). — (Blas.) — Se dit d'une pièce de même émail que celui du champ ou fond de l'écu.

— **prendre du champ.** — Se reculer à une certaine distance d'un objet pour en mieux saisir l'ensemble ; on dit aussi recul, dans ce sens, prendre du recul, manquer de recul.

Champagne. — (Blas.) — Tiers de l'écu pris à la partie inférieure. La champagne est une espèce de rebattement, c'est-à-dire une de ces figures peu usitées en France, mais fréquemment employées,

au contraire, dans les armoiries allemandes, de même que la plaine, la pointe-en-pointe, le gousset, etc.

Champêtre. — (Arch.) — Se dit des constructions légères, servant d'habitations d'été et placées au milieu de parcs, de forêts, ou dans un site pittoresque.

Champi. — (Dess.) — Papier que l'on tend sur un châssis, pour servir de fond aux dessins d'architecture.

Champignon. — Sorte de dôme recouvert d'imbrications sur lequel bouillonne l'eau des fontaines jaillissantes.

Champlevage. — Opération qui a pour but d'évider les poinçons des monnaies et de creuser les plaques de métal destinées à être émaillées ou incrustées d'autres métaux.

Champlevé. — Se dit principalement d'une plaque de métal creusée ou évidée. — (Voir *Émail*.)

Champlever. — (Email.) — Creuser suivant un contour donné, dans le champ d'une plaque de métal destinée à être émaillée, une concavité pour recevoir l'émail. Les bords du champlevé doivent être aussi nets et aussi perpendiculaires que possible, de façon que l'on puisse champlever de nouveau à une très petite distance pour couler un autre émail et que les deux émaux soient séparés à leur surface par un mince filet de métal à arêtes vives.

Chancel. — (Arch.) — Dans les églises catholiques, parties du chœur voisines de l'autel où se tiennent les diacres et sous-diacres assistant le prêtre qui officie. Le chancel est quelquefois fermé par une balustrade. — Lieu également fermé d'une balustrade où l'on déposait le sceau de l'Etat. On dit aussi cancel.

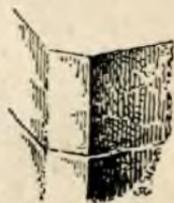
Chandelier d'eau. — (Arch.) — Balustre supportant une vasque, ou servant de base à un jet s'élançant du centre de la vasque.

Chanfrein. — (Arch.) — Petite surface d'une muraille ou d'un panneau en menuiserie, formée en abattant un angle droit, de façon à supprimer une arête fragile ou susceptible de blesser : l'angle droit

est remplacé par deux angles obtus

— (Arm.) — Pièce d'armure protégeant la tête d'un cheval de guerre depuis les oreilles jusqu'aux naseaux.

Changement à vue. — (Art théâtral.) — Changement de décoration s'exécutant sans que le rideau soit baissé.



Chantier. — (Arch.) — Endroit à ciel libre ou couvert, où se préparent les matériaux destinés à une construction, où l'on ébauche à l'avance des motifs de sculpture difficiles à exécuter sur place, après la pose.

Chantignole. — (Arch.) — Petite pièce de bois supportant les pannes ou pièces horizontales d'un comble et posant sur les arbalétriers. La chantignole est une sorte de tasseau en forme de

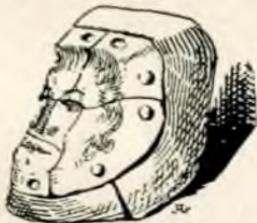


coin, que l'on cloue pour empêcher le glissement des pièces qui soutiendront les chevrons. On dit aussi échantignolle.

Chantourner. — (Arch.) — Evider, découper différentes matières et spécialement le bois, suivant un contour donné.

Chape. — Vêtement ecclésiastique ordinairement fait d'une étoffe rigide plus ou moins riche. Sorte de long manteau sans plis que portent les officiants catholiques. Se dit au figuré de toute sorte de couvercles, d'enveloppes.

— (Sculpt.) — Enveloppe de plâtre réu-



nissant diverses pièces d'un moule. Ces pièces et la chape elle-même sont parfois garnies de points de repère saillants, de telle façon que les pièces ajustées les unes dans les autres deviennent solidaires et que le moule peut être déplacé sans danger. Se dit en architecture de l'enduit de l'extrados d'une voûte; ce mot chez les graveurs sert à désigner la double pièce de cuivre enveloppant le touret des graveurs en pierres fines.

Chapé. — (Blas.) — Se dit de l'écu ouvert en chape, c'est-à-dire du milieu du chef au milieu des flancs. Le chapé est dit chaussé lorsqu'un losange tenant lieu de champ touche de ses quatre pointes les extrémités de l'écu, l'une au chef, l'autre à la pointe et les deux autres au flanc.



— (Blas.) — Se dit lorsque l'écu est divisé en chevron, ce chevron formant manteau ou chape et couvrant ainsi une partie de l'écu. Le chapé peut être chaussé, crénelé, enté ou écartelé.

Chapeau. — (Blas.) — Se dit des



chapeaux réservés aux cardinaux, princes du saint-siège, archevêques et évêques, et qui surmontent leurs armoiries. Ce chapeau est rouge pour les cardinaux, vert pour les archevêques et évêques, et noir pour les abbés. De plus, ils sont ornés de glands ou houppes pendantes reliées par des cordons et qui, tombant de chaque côté de l'écu, sont au nombre de quinze pour les cardinaux, de dix pour les archevêques et de trois pour les abbés.

Chapelet. — (Arch.) — Moulure



décorée de perles, de petites rosaces ou de grains reliés les uns aux autres.

Chapelle. — (Arch.) — Edifice religieux de petite dimension isolé ou annexé et faisant partie d'une église. Certaines chapelles isolées, élevées dans les enceintes des palais, des châteaux, sont de véritables merveilles d'architecture et sont dites englobées; telles sont : la Sainte

Chapelle du palais de Justice (1245-1247), celle du château de Vincennes, et la chapelle Sixtine située dans les dépendances du Vatican et qui renferme le *Jugement dernier*, de Michel-Ange. Les chapelles annexées sont très rares dans les édifices de styles latin et byzantin. Elles apparaissent dans le style romain sous le nom de chapelles absidales (voy. ce mot) et augmentent rapidement en nombre et en étendue. Au XII^e siècle, les chapelles carrées à l'extérieur sont parfois de forme polygonale à l'intérieur. Au XIII^e siècle, sous la dédicace de la Vierge, on construisit fréquemment des chapelles de vastes dimensions, placées en prolongement et dans l'axe des églises. Certaines églises possèdent des chapelles, non seulement autour du chœur, mais encore autour des bas côtés.

Chapelle des morts. — (Arch.)

— Chapelle que l'on construisait au moyen âge au centre des charniers ou des cimetières et qui se réduisaient parfois à un simple dais de pierre supporté par des colonnettes et abritant un autel.

— **sépulcrale.** — (Arch.) — Chapelle annexée à une église, ou chapelle souterraine (voy. *Crypte*) destinée à recevoir des sépultures.

Chapelles absidales. — (Arch.)

— (Voy. *Absides secondaires*.)

Chaperon. — (Arch.) — Pierres, briques ou tuiles inclinées, couronnant le sommet d'un mur de clôture.

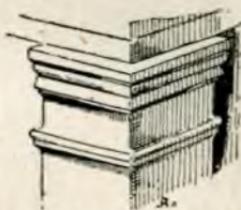
— (Blas.) — Se dit de l'habillement de tête de l'époque gothique représenté comme pièce d'armoirie. Le chaperon consistait en une sorte de capuchon se terminant en pointe. Cette longue pointe pouvait être remontée autour de la tête. On trouve dans plusieurs armoiries des figures chaperonnées. Tel est ordinairement l'épervier et même parfois le lion.

Chapier. — Meuble composé d'énormes tiroirs demi-circulaires piv-

tant autour d'un axe central et dans lesquels on place les chapes qui, étendues, se développent suivant un demi-cercle.

Chapiteau. — (Arch.) — Motif d'ornementation comprenant diverses moulures formant saillie, et placé au sommet d'une colonne, d'un pilier ou d'un pilastre.

— **angulaire.** — Chapiteau placé



à l'angle d'un pilastre supportant un entablement se retournant à angle droit.

— **byzantin.** — Les chapiteaux des premiers temps de l'art byzantin de forme très simple, cubiques parfois, sont décorés de palmettes, de fleurs et d'entrelacs. Les chapiteaux des bas temps, au contraire, sont décorés de motifs d'ornementation purement géométriques, formés de combinaisons de droites ou de courbes. Enfin quelques chapiteaux de ce style offrent des exemples de volutes décorées de rosaces. Mais, en général, l'ornementation sculptée en est très peu saillante, et parfois le tailloir est biseauté.

— **composite.** — Chapiteau corinthien dont les volutes très développées se rapprochent beaucoup de celles du chapiteau ionique, avec cette différence toutefois que le chapiteau est absolument symétrique sur ses quatre faces. Il existe des types très différents les uns des autres de ce chapiteau, qui a été fort en honneur chez les architectes de la Renaissance italienne.

— **corinthien.** — Les chapiteaux



corinthiens sont d'une grande richesse et caractérisés par des rangs de feuilles d'acanthé superposés et alternés par des volutes d'angle supportant les saillies du tailloir. Celui-ci n'est plus carré, mais bien à pans coupés; ses faces principales décrivent une ligne courbe concave. Il



existe une variété considérable de chapiteaux corinthiens, non seulement dus aux artistes grecs et romains, mais encore à ceux de la Renaissance et même à nombre d'architectes contemporains, car l'ordre corinthien est un des plus fréquemment employés dans la décoration des édifices. En général, les chapiteaux corinthiens grecs sont plus décoratifs que les chapiteaux romains, et les premiers surtout offrent des lignes d'une ampleur remarquable.



Chapiteau d'armoire. — Moulure en couronnement ou en attique terminant un meuble.

— **de balustre.** — Moulures ornant la partie supérieure d'un balustre.

— **de lanterne.** — Motif d'ornementation terminant une lanterne, ou toiture d'une lanterne édifée au sommet d'un dôme ou d'un comble de forme pyramidale.

— **de moulure.** — Chapiteau sans ornementation sculptée, formé d'un profil de moulures se retournant sur les angles.

— **de niche.** — Couronnement en forme de dais terminant une niche en saillie sur un ensemble architectural et trop peu profonde pour contenir la statue. Celle-ci portait alors sur un cul-de-lampe.

Chapiteau de triglyphe. — Couronnement de triglyphe formé d'un cavet surmonté d'un bardeau ou moulure plate.

Chapiteau dorique. — Ce chapiteau, d'un profil très sobre dans les édifices grecs, se compose d'une gorge, d'une échine et d'un tailloir.



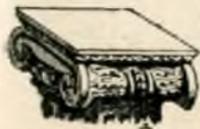
Dans les constructions romaines, on a remplacé l'échine par une moulure en quart de rond; l'abaque ou tailloir est augmenté d'un talon, et les rainures très fines et très délicates, qui séparaient l'échine de la gorge, ont été changées en astragales.

Ces modifications ont rendu le chapiteau dorique romain beaucoup moins élégant que le chapiteau dorique grec qui doit toujours être regardé comme le véritable type. La hauteur totale du chapiteau dorique doit être égale à la longueur du rayon de base de la colonne.

— **égyptien.** — Les formes principales des chapiteaux de style égyptien sont celles d'un simple cube sans moulures, d'un vase ou cloche de forme évasée ou d'un vase à profil renflé. Ils sont en outre décorés de motifs d'ornementation sculptés et peints de couleurs vives représentant soit des fleurs de lotus, soit des figures hiératiques, soit des cartouches remplis d'hiéroglyphes.

— **indien.** — Les motifs d'ornementation des chapiteaux indiens sont d'une richesse et d'une variété inépuisable. Ils peuvent cependant se résumer à trois types où dominant, s'agencent et se réunissent les groupes de figures, les animaux, les fleurs et les feuillages. Le profil de la masse d'ensemble est parfois très sobre : une sphère aplatie que surmontent des consoles diminuant la portée des linteaux, tel est le plus souvent le principe du chapiteau indien.



Chapiteau ionique. — Ce chapiteau se caractérise par les enroulements de volutes placés au-dessous du tailloir. Les profils des chapiteaux ioniques grecs sont beaucoup plus délicats que ceux de l'époque romaine. Ces derniers sont aussi plus chargés de détails d'ornementation. La Renaissance, le xvii^e et le xviii^e siècle ont produit aussi de très beaux chapiteaux ioniques, surtout au point de vue de la richesse des sculptures. Entre autres théories sur l'origine des volutes, il faut rapporter ici celle qui les compare aux replis d'un coussinet interposé entre le fût de la colonne et le tailloir. Théorie qui peut à la rigueur se justifier par l'aspect latéral de ces enroulements.

— **latin.** — Les chapiteaux des basiliques chrétiennes du viii^e au x^e siècle ne sont le plus souvent que de lourdes et grossières imitations des chapiteaux antiques, et sont parfois décorés de palmettes ou d'ornements d'une exécution très sommaire et d'un dessin barbare.

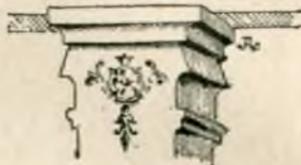
— **mauresque.** — (Arch.) — Les chapiteaux mauresques ou de style arabe offrent le plus souvent la forme de cubes se reliant par des courbes arrondies avec le fût cylindrique de la colonne. Ils sont ornés d'astragales et de tailloirs, et leurs surfaces sont décorées de rinceaux et de motifs d'ornementation obtenus par des combinaisons géométriques.



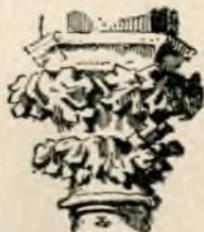
Chapiteau néo-grec. — Chapiteau de colonnes ou de pilastres conçu dans un style d'architecture d'origine moderne, qui consiste principalement à couper brusquement les moulures et à décorer les surfaces planes ainsi obtenues de fleurons ou de maigres ornements en gravure.

— **ogival.** — Les chapiteaux qui terminent les piliers des édifices de style ogival sont des frises de couronnement saillantes, régnaient à la naissance des arcs et suivant tous les ressauts des colonnettes, plutôt que des chapiteaux proprement dits.

Au xii^e siècle, il se compose de rangées alternées de bourgeons qui se développent peu à peu en forme de crochet et sont dans leur complet épanouissement, au xiii^e siècle, où ils forment bouquet.



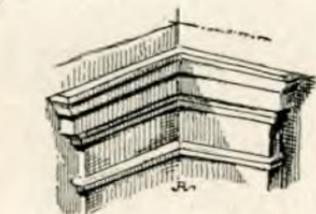
A la fin du xiv^e siècle, les chapiteaux prennent dans les monuments si peu d'importance qu'on les distingue à peine : le chapiteau disparaît complètement au milieu du xv^e siècle, les nervures des arcades se prolongeant sur les piliers, sans solution de continuité. Ce qui caractérise



surtout les chapiteaux de l'époque ogivale, c'est l'exécution des feuillages qui n'est jamais conventionnelle et se rapproche au contraire le plus possible de la reproduction exacte des végétaux choisis et pris presque tous dans la flore locale.

Chapiteau persan. — La saillie des chapiteaux de style persan offre souvent comme point d'appui des têtes de chevaux, de licornes ou de taureaux se terminant en volutes, surmontant des fûts cylindriques et cannelés ou ressemblant à des panaches superposés.

— **plié.** — Chapiteau placé dans

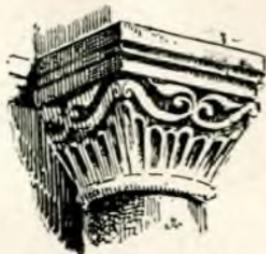


un angle rentrant et se profilant sur deux surfaces qui se coupent à angle droit.

— **renaissance.** — Les chapiteaux usités à l'époque de la Renaissance sont tous empruntés aux ordres antiques, mais avec les modifications de dimension et de détails qui leur donnent un caractère tout spécial; il faut ajouter que d'ailleurs ils sont en général plus abondamment décorés de motifs de sculpture.

— **roman.** — Les chapiteaux romans du XI^e siècle sont de forme évasée, parfois surmontés de doubles tailloirs et historiés. (Voy. ce mot.) Au XI^e siècle, on commença à sculpter des chapiteaux ornés de feuillage et d'un

profil beaucoup plus élégant. Il y a



aussi des chapiteaux de cette époque formés d'une simple corbeille à godrons.

D'autres sont décorés de figures grotesques et



symboliques, mais le plus souvent placées au milieu de grands feuillages contournés et agrafés en volutes.

Chapiteau toscan. — Ce chapiteau n'est qu'un chapiteau dorique avec l'élégance en moins. Il ne convient qu'à la décoration de soubassement et de genre rustique, et se compose d'un quart de rond, d'un tailloir et d'un astragale, séparant le chapiteau du fût de la colonne. Néanmoins il a été souvent employé par quelques architectes de la Renaissance.

Chapitre. — (Arch.) — Lieu où se réunissent les chanoines d'une église cathédrale ou collégiale.

Char. — (Art déc.) — Voiture de l'antiquité à caisse ouverte par derrière et montée sur deux roues. Le char, dans l'art allégorique de nos jours, a une signification triomphale.

— **funèbre.** — (Art déc.) — Se dit d'une voiture d'apparat sans forme déterminée, construite d'après des dessins spéciaux d'architectes ou de peintres,

sur laquelle on transporte le corps dans une cérémonie funèbre. Tels sont : le char du retour des cendres de Napoléon 1^{er}, qui offrait un ensemble architectural d'une grande tournure, et les chars funèbres formés de caissons d'artillerie, ornés de drapeaux et supportant un cercueil couvert de draperies.

Charbon. — (Dessin.) — (Voy. *Fusain*.)

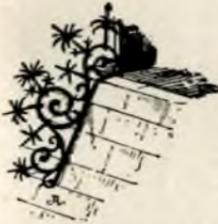
— (Photog.) — Le procédé de fixation « au charbon » des épreuves photographiques donne des épreuves dont la durée est bien supérieure à celles obtenues avec le papier aux sels d'argent. Il a l'inconvénient de donner à l'épreuve un aspect lourd et sans transparence dans les ombres.

— **de saule.** — (Grav.) — On se sert de fragments de charbon de saule, taillés en biseau et imprégnés d'huile ou d'eau pour user légèrement la surface d'une planche aux endroits que l'on veut baisser de ton et rendre moins vigoureux.

Charbonner. — (Dessin.) — Tracer un dessin, ébaucher une composition à grands coups de fusain.

Chardon. — (Arch.) — Fers aiguës et recourbés surmontant des grilles ou bordant des revêtements de fossés de façon à défendre une entrée. — Ornement qui entrait dans la décoration des chapiteaux du xv^e siècle.

— (Blas.) — Se dit d'une représentation d'herbe épineuse, munie de piquants, usitée comme figure d'armoirie. Cette figure est en général fort peu employée. Toutefois on en trouve des exemples dans les armoiries de certaines familles, telles que les Cardon, les Baillot, de Dijon.



Charge. — Composition et plus souvent portrait où l'on accentue, où l'on exagère certaines particularités naturelles, de façon à arriver au grotesque : les *charges* de Callot sont célèbres ; on fait la *charge*, c'est-à-dire la caricature de quelqu'un, en exagérant outre mesure quelques-uns de ses traits.

— (Arch.) — Maçonnerie posée sur les solives d'un plancher pour y établir le carrelage.

Chargé. — (Blas.) — On désigne ainsi toutes les pièces sur lesquelles on en a superposé d'autres ; ainsi des *fascès de gueules* peuvent être chargés de sautoirs.

Charger. — (Peinture sur émail.) — Poser à l'aide de la spatule l'émail en poudre sur la plaque de métal.

Charge sur charge. — (Blas.) — Se dit lorsqu'une pièce en recouvre une autre. Une croix chargée d'un écusson, par exemple.

Charnier. — (Arch.) — Galeries ou endroits couverts, annexés aux cimetières, où l'on déposait au moyen âge les ossements des morts.

Charnière. — (Arch.) — Pièces de métal ou ailettes mobiles autour d'un axe commun ou *charnon*, qui leur permet de décrire un mouvement de rotation.

— (Grav.) — Outil des graveurs en



pierres fines servant à faire des trous et à creuser de grandes parties.

Charnure. — (Voy. *Chairs*.)

Charpente. — (Arch.) — Ossature, en bois, en fer, en fonte, de toutes les constructions en général, qu'elles soient fixes ou provisoires.

— La charpente d'une figure sculptée, peinte ou dessinée est l'ossature ou le squelette de cette figure. On dit qu'une

figure est mal charpentée lorsque le dessin en est incorrect.

Charpenté. — Se dit d'une figure construite plus ou moins solidement, d'une composition plus ou moins heureusement agencée.

Charpenterie. — (Arch.) — Art de la charpente, et aussi charpentes mises en œuvre.

Chartrier. — (Arch.) — Construction spéciale ou salle agencée pour recevoir les chartes, titres et autres pièces manuscrites ayant un intérêt historique et une grande valeur.

Châsse. — (Art déc.) — Coffre ou



coffret de métal précieux et richement sculpté dans lequel on conserve les reliques des saints. Les châsses antérieures au **xiii^e** siècle, consistant en simples coffres de bois recouverts de lamelles de métal, étaient de grande dimension et pouvaient recevoir le corps entier d'un saint. A partir du **xiii^e** siècle les châsses exécutées en or, en argent, en vermeil ou en cuivre émaillé, prirent la forme de petites églises, de chapelles en miniature. Enfin, au **xv^e** siècle les châsses furent enrichies de statuettes et parfois surmontées de flèches à jour, et au **xvii^e** et au **xviii^e** siècle on a exécuté des châsses avec enroulements en volutes et profils renflés. Il existe aussi des spécimens de châsses en bois sculpté et doré; ces dernières étaient fort souvent placées sous un dais et au-dessus de l'autel.

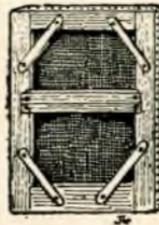
Chasser. — (Constr.) — Repousser une pointe à l'aide d'un chasse-pointe.

Chasse-rond. — Outil servant à creuser les moulures à profil concave.

Chasse-roue. — (Arch.) — Borne en fonte ou pièce de fer contournée, scellée dans les murs à l'entrée des portes cochères, à la hauteur d'une marche de trottoir, et destinée à éloigner les roues de voiture des arêtes, à protéger les embrasures des portes et les battants ouverts de ces mêmes portes.



Châssis. — (Peint.) — Assemblage de menuiserie sur lequel on fixe, à l'aide de petits clous ou brochettes, la toile que l'on fait déborder sur l'épaisseur du châssis. Les écharpes du châssis sont les traverses maintenant l'écartement des angles.



Les châssis ordinaires sont simplement cloués et consolidés par une ou plusieurs traverses lorsque leurs dimensions l'exigent. Les châssis à clefs sont pourvus de petits coins en bois placés dans les angles des assemblages et au bout des traverses. Ces coins permettent, suivant qu'ils sont plus ou moins enfoncés, d'obtenir une tension plus ou moins grande.



— (Dessin.) — Le châssis pour la mise au carreau se compose d'un carré de bois à jour, divisé en un certain nombre de carrés égaux, à l'aide de fils verticaux et de fils horizontaux. On place l'œuvre que l'on veut copier derrière ce châssis et l'on trace sur le papier un nombre égal de carreaux de dimension plus ou moins grande suivant que l'on veut augmenter ou diminuer la reproduction de l'original.

Châssis. — (Grav.) — Le châssis des graveurs se compose d'un encadrement carré dont le vide est rempli soit par du papier à décalquer, soit par de la gaze, ou par un verre dépoli. Ce châssis incliné est interposé entre la lumière du jour ou la lumière artificielle et la planche à graver. Il a pour but de rendre la lumière plus diffuse et de briser les rayons lumineux qui, frappant directement le cuivre ou l'acier, feraient miroiter le métal et empêcheraient de bien juger de l'état du travail.

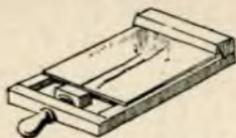
— (Arch.) — Encadrement de bois ou de fer, destiné à recevoir des panneaux fermant une baie. Cadres de bois sur lesquels on tend les dessins.

— **à fiches.** — (Arch.) — Encadrement de porte ou de croisée fixé par des charnières à l'intérieur d'un châssis dormant.



— **à guillotine.** — (Arch.) — Châssis de fenêtre glissant de bas en haut dans des rainures verticales. Telles étaient les fenêtres des anciennes maisons d'habitation et telles sont encore les fenêtres des habitations anglaises.

— **à polir.** — (Photogr.) — Cadre qui servait à maintenir les plaques de



verre pendant leur nettoyage, lorsqu'on faisait usage de glaces que l'opérateur devait collodionner et sensibiliser lui-même.

— **à rideau.** — (Photogr.) — Châssis négatif (voy. ce mot) dans lequel le volet est remplacé par une suite de lamelles de bois très étroites, collées et juxtaposées sur une toile et qui se replient

sur le châssis en pivotant autour d'un cylindre.

Châssis à tabatière. — (Arch.)

— Châssis destiné à donner du jour dans un grenier, s'adaptant à la toiture et mobile autour d'un



de ses côtés comme charnière. Les châssis à tabatière portent aussi le nom de châssis de combles.

— **à volet.** — (Photogr.) — Châssis négatif dont l'ouverture du côté de la plaque sensibilisée est fermée d'un volet à charnière qui, après avoir été tiré, soit de bas en haut, soit de côté, peut, à l'aide d'une brisure, se replier sur la chambre noire.

— **de pierre.** — (Arch.) — Dalle évidée en rectangle à sa partie centrale et bordée intérieurement d'une feuillure sur laquelle vient poser une autre dalle.

— **dormant.** — (Arch.) — Encadrement fixe et placé à demeure dans une ouverture.

— **multiplicateur.** — (Photogr.) — Châssis qu'on substitue dans la chambre noire à la glace dépolie et qui, grâce à un système spécial de volet, permet d'obtenir plusieurs épreuves juxtaposées.

— **négatif.** — (Photogr.) — Étui à volet dans lequel on place les glaces sensibilisées pour les introduire dans la chambre noire.

— **positif.** — (Photogr.) — Cadres de bois munis d'une glace très épaisse et dans lesquels on expose à la lumière les clichés négatifs en les plaçant sur une feuille de papier sensibilisé destinée à donner une épreuve positive.



— **stéréoscopique.** — (Photogr.) — C'est un châssis permettant d'obtenir simultanément deux épreuves prises

chacune sous un point de vue différent, à l'aide de deux objectifs.

Chasuble. — (Art déc.) — Vêtement sacerdotal que le prêtre met par-dessus l'aube pour dire la messe. — (Voy. *Chasublerie.*)

Chasublerie. — (Art déc.) — Art de fabriquer les chasubles et vêtements sacerdotaux.

Châtain. — Couleur d'un brun roux sombre. Ce mot ne s'emploie jamais au féminin.

Château. — (Arch.) — Demeure féodale fortifiée et aussi palais et habitation seigneuriale. Les châteaux forts du XI^e au XII^e siècle comprenaient un donjon entouré de fossés. Au XIII^e siècle les enceintes de murailles se développent et sont flanquées de tours; les résidences seigneuriales fortifiées comprennent de luxueux bâtiments d'habitation. Au XV^e siècle, on ne construit que des demeures princières et somptueuses, mais plus de forteresses. Les châteaux de la Renaissance sont de véritables palais, parmi lesquels il faut citer les châteaux de Gaillon, de Blois, de Chenonceaux, du Louvre, de Madrid, de Fontainebleau, etc. Quant aux châteaux construits pendant le siècle de Louis XIV, ceux de Versailles, de Meudon, de Marly, etc., sont, ou étaient de merveilleux édifices.

— (Blas.) — Se dit d'une figure représentant des tours reliées par des courtines. Il y a des châteaux *simples*, *fermés* ou *sans porte*.

— **d'eau.** — (Arch.) — Fontaine avec jets et chutes d'eau. — Réservoirs destinés à alimenter plusieurs fontaines.

— **essoré.** — (Blas.) — Château dont le toit est d'un émail différent.

— **maçonné.** — (Blas.) — Château dont les joints de pierres sont indiqués par un émail différent de celui du champ de l'écu.

— **sommé.** — Château garni de tourelles.

Châtelet. — Petit château fortifié.

Chatoïement. — (Peint.) — Se dit

de la brillante tonalité et du vif éclat de certains morceaux de peinture.

Chaton. — Se dit d'un entourage en métal, ajouré ou plein, en forme de disque généralement, sur lequel on fixe les pierres précieuses que l'on veut monter sur des bagues ou anneaux.

Chatoyant. — Brillant, — qui a des reflets éclatants, variés et lumineux.

Chaud. — (Peint.) — On dit qu'une couleur est chaude, lorsque les tons rouges et jaunes dominant et donnent des effets transparents et vigoureux. Les bleus et les violets, au contraire, sont toujours très froids, bien qu'ils n'excluent ni la finesse ni la distinction dans la tonalité. Les aquarelles franchement colorées à l'aide de la terre de Siègne, du carmin, sont d'un aspect très chaud. On dit aussi que dans un tableau tel ou tel morceau est chaud de ton, lorsqu'il est vivement coloré et d'un aspect brillant.

Chauferette à sécher. — (Peint. sur émail.) — Sorte de tiroir de métal rempli de charbon incandescent sous lequel on place les plaques pour les faire sécher avant de les passer au feu.

Chausse. — (Blas.) — Se dit d'un chevron renversé dont la pointe touche celle de l'écu. Le chausé est l'inverse du chapé. La chausse est rarement employée dans les armoiries françaises. On en trouve au contraire de fréquents exemples en Autriche, en Allemagne, etc.

Chausse-trape. — (Blas.) — Se dit d'un fer à quatre pointes aiguës usité comme figure de blason.

Chaussé. — (Blas.) — (Voy. *Chausse.*)

— (Blas.) — Se dit de l'écu divisé par deux diagonales jointes au milieu de la pointe. Le chausé est l'opposé du chapé.

Chaux. — Base de tous les mortiers que l'on obtient de qualités différentes, suivant la provenance de la pierre à chaux.



Chef. — (Blas.) — Se dit de la partie supérieure de l'écu. Le chef peut être *abaissé* ou *cousu*, *rompu*, *soutenu*, *surmonté*, etc., etc. On dit aussi un *chef-barre*, un *chef-chevron*, un *chef-pal*,

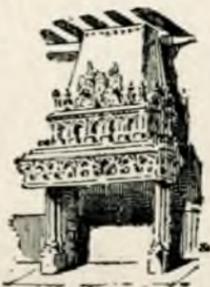
lorsque ces pièces sont jointes sans division.

— **diminué.** — (Blas.) — Chef dont la largeur n'est pas celle du tiers de l'écu. — (Voy. *Comble*.)

Chef-d'œuvre. — OEuvre d'art capitale et supérieure. OEuvre principale d'un artiste. — Pièce ou objet que l'ouvrier aspirant à la maîtrise devait présenter avant d'être admis comme maître dans une corporation.

Cheminée. — (Arch.) — Les cheminées consti-

tuaient autrefois un important motif de décoration d'appartement. Aujourd'hui, adossées aux murailles ou dissimulées dans leur épaisseur, elles n'offrent le plus souvent qu'un encadrement de marbre plus ou moins richement sculpté et surmonté de panneaux enrichis de glaces ou de toiles



peintes. Les cheminées du moyen âge sont, au contraire, de véritables monu-

ments. Au-dessus des tablettes, supportées par des chambranles de dimensions parfois assez considérables pour qu'un homme pût y tenir debout aisément, les hottes ou tuyaux apparents,



de forme pyramidale étaient décorés de bas-reliefs, d'arcatures, de crêtes et de mille autres motifs délicatement sculptés, parfois peints et rehaussés de dorures. Très simples et ayant des profils robustes au XII^e et au XIII^e siècle, les cheminées, au XV^e et au XVI^e, sont d'une prodigieuse richesse. Au XVII^e et au XVIII^e siècle, elles sont décorées de pilastres, d'enroulements, et les hottes ont été remplacées par des panneaux verticaux. Enfin, parmi les cheminées modernes et d'une dimension exceptionnelle, il faut citer celles du foyer du grand Opéra.

Chemise. — Enduit de plâtre dont on enveloppe le moule de potée après le recuit, dans l'opération de la fonte.

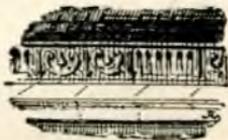
— Enveloppe en fer tourné et non trempé des matrices et des poinçons gravés.

Chéneau. — (Arch.) — Canal destiné à recueillir les eaux pluviales à la base d'une toiture et à les diriger vers un tuyau de descente. On a des exemples de chéneaux de constructions antiques, creusés dans des blocs de marbre ou de pierre.

Certaines églises du moyen âge possèdent des chéneaux placés en surplomb des façades et que soutiennent des arcades saillantes. A partir du XIII^e siècle, les chéneaux sont pourvus de gargouilles



saillantes et quelques-uns déversent les eaux par des conduits pratiqués sur les arcs-boutants reliant les contreforts. Les chéneaux des grands édifices du XIII^e et du XIV^e siècle ont été creusés dans des blocs de pierre dure. Plus tard on



a exécuté des chéneaux en terre cuite, en bois recouvert de plomb, en bronze même. Les chéneaux du Louvre, ceux du grand Opéra — ces derniers surtout — sont d'une grande richesse d'ornementation.

Chenet. — (Art déc.) — Ustensile de cheminée, en métal fondu ou forgé, et servant à soutenir les morceaux de bois dont ils activent ainsi la combustion. Il existe des chenets du XV^e et du XVI^e siècle qui sont ornés de figures et de blasons. La collection Soltykoff, le musée de Cluny, etc., renferment des spécimens de chenets qui sont de véritables œuvres d'art, où le fer, le bronze, le cuivre, l'or même sont travaillés avec une délicatesse et une richesse qui témoignent d'un sens décoratif exquis.

Cherché. — Se dit d'un contour, d'une silhouette ou d'un effet qui n'est ni banal ni vulgaire, qui résulte d'observations exactes, et, de plus, a un caractère marqué de style ou de distinction.

Chercher. — Essayer l'agencement d'une composition, exécuter divers croquis, en vue du meilleur arrangement possible.

Chercheur. — Se dit d'un artiste qui produit des œuvres témoignant de l'activité de son esprit, de ses recherches, et parfois d'une heureuse originalité.

Chérubin. — (Art déc.) — Tête d'ange émergeant de deux ailes, employée comme motif de décoration peinte ou sculptée.



Au XVII^e et au XVIII^e siècle surtout ces figures furent fréquemment employées et parfois on en trouve sur certains monuments dont les proportions sont colossales.

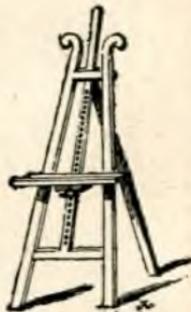
Cheval. — (Blas.) — (Voy. *Figures.*)

— **marin.** — (Art déc.) — Animal fabuleux représenté avec l'avant-train d'un cheval et une queue de poisson.

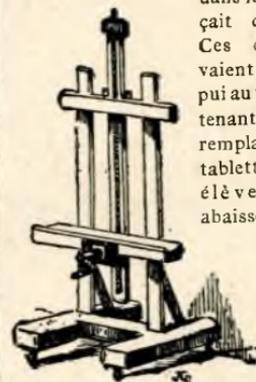
Chevalement. — (Arch.) — Ensemble de pièces de charpente servant d'étais.

Chevalet. — (Peint.) — Le chevalet est le support

d'un tableau en cours d'exécution. Le chevalet le plus simple se compose de deux tringles reliées en haut et en bas par des traverses et offrant l'aspect d'un trapèze de forme très allongée. Une autre traverse nommée queue et formant trépied est placée en arrière et peut, à l'aide d'un quart de cercle et d'une vis de pression, s'écarter plus ou moins pour donner plus ou moins d'inclinaison au chevalet. Autrefois, les deux montants étaient percés de trous



dans lesquels on plaçait des chevilles. Ces chevilles servaient de point d'appui au tableau. Maintenant, elles sont remplacées par une tablette mobile qu'on élève ou qu'on abaisse au moyen d'un arrêt posant sur les dents d'une crémaillère. On se sert plus fréquemment, de nos



jours, d'un autre système de chevalet qui consiste en une sorte de bâti vertical reposant solidement sur deux traverses à angle droit formant potence,

garnies de roulettes et offrant ainsi une large assise à l'ensemble. Sur ce bâti se meut verticalement, à l'aide d'une vis sans fin et d'un écrou, une tablette sur laquelle pose le tableau et que l'on hausse ou que l'on baisse à volonté au moyen d'une simple manivelle. Enfin, on désigne sous le nom de *chevalets de campagne* de petits chevalets très légers, articulés et se repliant de façon à tenir le moins de place possible et à ne pas trop surcharger en voyage le bagage de l'artiste, bagage qui doit se composer en outre de la boîte à couleurs, d'un parasol et d'un pliant.

Chevalet. — (Sculpt.) — Les sculpteurs se servent aussi de chevalets pour modeler des bas-reliefs. Ces chevalets sont entièrement semblables au simple chevalet des peintres et toujours pourvus de chevilles. Mais ils sont en outre beaucoup plus massifs et solides, car ils doivent supporter le poids, parfois assez considérable, de planchettes chargées de terre glaise.

— **d'atelier.** — (Peint.) — Se dit indifféremment soit du chevalet ayant la forme d'un trépied, soit du chevalet droit muni d'une crémaillère.

— **de campagne.** — (Peint.) — Chevalet léger, soit en hêtre, soit en noyer, garni de pivots, de ressorts, de broches et de coulisses, pouvant se démonter ou se replier et se transporter aisément.

— **de table.** — Petit chevalet, soit en bois blanc, soit en chêne, ou en bois plus riche, parfois décoré de sculptures ou drapé d'étoffes et destiné à être posé sur une table pour supporter des cadres de petite dimension, des épreuves de gravures, des photographies.

— **pour la morsure.** — (Grav.) — Les graveurs qui se servaient autrefois surtout d'eau-forte à couler, laquelle exige un mouvement continu, plaçaient leur cuivre sur un petit chevalet; un anget servait de réceptacle au liquide qui s'écoulait ensuite dans une terrine où

on le reprenait pour en arroser de nouveau le cuivre. Un dessinateur-graveur du siècle dernier avait aussi inventé une « machine à ballotter », mue par un mouvement d'horlogerie et destinée à agiter continuellement un cuivre placé dans une cuvette remplie d'eau-forte à couler.

Chevet. — (Arch.) — Fond de la grande nef d'une église qui, suivant l'époque, est construite sur un plan circulaire ou polygonal. Dans les églises latines et romanes, le chevet se présente sous l'aspect d'une demi-tour ronde ou d'un demi-polygone. Au XIII^e siècle, les chevets sont polygonaux, mais flanqués de chapelles à leur base. Parmi les chevets célèbres, il faut citer ceux des cathédrales de Paris, de Reims, d'Amiens, etc.

Chêveteau. — (Arch.) — Solive d'enchevêtrement.

Chevêtre. — (Arch.) — Pièce de bois dans laquelle on emboîte les solives d'un plancher. — (Voy. *Enchevêtrement*.)

— **faux.** — (Arch.) — Pièce de bois dont les dimensions sont plus faibles que celles du chevêtre.

Cheville. — (Arch.) — Tige de bois ou de fer servant à maintenir et à fixer les assemblages des pièces de charpente ou de menuiserie.

Chevillé. — (Blas.) — Se dit de la ramure d'un cerf par rapport à l'émail ou au nombre des andouillers, ou cornichons ou dagues, figurant des cornes de cerf séparées.

Cheviller. — (Constr.) — Assembler à l'aide de chevilles.

Chevron. — (Arch.) — Pièce de



charpente soutenant les lattes ou les voliges sur lesquelles on pose les tuiles, les ardoises ou le zinc d'une toiture.

Chevron. — (Blas.) — Meuble d'écu formé de deux pièces assemblées en forme



de compas et ne touchant pas au sommet de l'écu. Quand le chevron est seul et sans être accompagné, il doit occuper le tiers de l'écu. Le chevron peut être abaissé, accompagné, appointé, brisé, contre-chevronné, etc., etc.

Chevronné. — (Blas.) — Se dit d'une pièce chargée de chevrons, ou de tout l'écu s'il en est rempli.

Chic. — Mot d'argot artistique très fréquemment employé, s'appliquant à toute chose et servant généralement à indiquer soit une exécution habile, soit un effet ou une impression exempte de banalité. Dans un autre sens, dire d'une œuvre qu'elle est *faite de chic*, c'est faire une critique en indiquant que l'artiste a travaillé sans le secours du modèle, sans consulter la nature.

Chicorée. — (Peint.) — Les aquarellistes de 1830 désignaient sous ce nom une couleur d'un ton jaune roux « que les marchands ne vendaient pas », mais qu'on obtenait en évaporant le résidu de l'ébullition pendant quatre heures consécutives d'un vulgaire paquet de racine de chicorée brûlée et en poudre délayée dans un litre d'eau. Cette couleur servait à obtenir des tons bitumineux, des tons de sépia, semblables à ceux de la peinture à l'huile alors fort à la mode.

Chicot. — (Blas.) — Tronc d'arbre coupé et sans feuilles.

Chiffre. — Entrelacement d'initiales.

Chimère. — Monstre fabuleux à tête de lion, à corps de chèvre et à queue de dragon. Des animaux fantastiques à tête d'oiseau, corps de lion, figure humaine, corps ailé, et nombre d'autres animaux également chimériques ont été employés au moyen âge comme motifs de décoration peinte ou sculptée. Les chimères de la Renaissance sont surtout disposées en cariatides, comme sup-

ports de meubles, etc. On trouve aussi des bordures de vitraux, de tapisseries, offrant de beaux spécimens de chimères agencées au milieu de feuillages et se terminant en enroulements capricieux.

Chine appliqué. — (Voy. *Papier de Chine.*)

Chine volant. — (Voy. *Papier de Chine.*)

Chinoiseries. — Se dit des objets d'art et de curiosité provenant de la Chine. Se dit aussi de certaines peintures ou tentures décoratives composées dans le goût des peintures chinoises ou représentant des personnages en costume chinois.

Chipolin. — (Peint.) — Nom qu'on donnait autrefois au procédé de peinture à la « détrempe vernie ». (Voy. ce mot.)

Chiqueté. — (Art déc.) — (Voy. *Marbre feint.*)

Chœur. — (Arch.) — Partie de l'église réservée au clergé. Dans les églises latines, le chœur était établi dans la croisée. À partir du XII^e siècle, le chœur prit de l'extension et fut placé précédant le sanctuaire sous le chevet de l'église. Au XIII^e et au XIV^e siècle, on en ferma l'entrée par un jubé et on l'entoura de clôtures. C'est au pourtour intérieur de ces clôtures qu'on appliquait les stalles, tandis que l'extérieur était décoré d'arcatures renfermant parfois des bas-reliefs peints et dorés. Les chœurs des cathédrales d'Amiens, de Paris, de Saint-Denis, de Beauvais sont de véritables merveilles; toutefois une exception spéciale doit être faite encore en faveur de ce dernier, qui à lui seul est un monument d'une hauteur inusitée.

Choragique. — (Arch.) — (Voy. *Monuments choragiques.*)

Choragium. — Magasin de costumes et d'accessoires des théâtres antiques.

Chou. — (Sculpt.) — (Voy. *Feuilles de chou.*)

Chouette. — Monnaie athénienne

ayant pour type une chouette, oiseau consacré à Minerve.

Chrisme. — Monogramme du Christ peint ou gravé sur des monuments religieux. Ce monogramme se composait d'un X et d'un P entrelacés, premières lettres du mot ΧΡΙΣΤΟΣ (Christ, en grec). Ce monogramme est souvent compliqué par l'addition des lettres A et Ω dans les angles latéraux du X. Au ve siècle, le P disparaît. A la même époque, on commence à substituer les trois lettres I. H. S. au XP.

Christ. — Crucifix et aussi image de Jésus sur la croix. On dit le *Christ* de Van Dyck, le *Christ* de Prudhon, pour désigner les tableaux connus d'artistes célèbres. On dit aussi le Christ de Rouen, le Christ d'Amiens, etc., etc., pour désigner le grand crucifix de la cathédrale de Rouen; la superbe statue du portail d'Amiens, etc., etc.

Chromatique. — Partie de l'optique qui comprend l'étude de la dispersion, la décomposition, la recombinaison de la lumière, les raies spectrales, la théorie des couleurs, les propriétés particulières des rayons colorés. — Se dit aussi du mode d'employer et de distribuer les couleurs en peinture.

Chromolithographe. — Artiste qui exécute des chromolithographies.

Chromolithographie. — Procédé d'impression lithographique en plusieurs couleurs et aussi épreuves obtenues par ce procédé. On dessine sur autant de pierres qu'il doit y avoir de couleurs, et, grâce à des tirages successifs, encrés de couleurs différentes, dont les travaux se combinent ou se superposent, on obtient des reproductions de tableaux, d'aquarelles ou de miniatures. C'est en l'appliquant à ce dernier genre que la chromolithographie a donné les meilleurs résultats.

Chromolithographique. — Se dit de tout ce qui a rapport à la chromolithographie: procédés, encre, épreuves, etc.

Chromotypie. — Art d'imprimer en plusieurs couleurs à l'aide des procédés typographiques. On dit aussi typochromie.

Chromotypographie. — Procédé d'impression en couleur analogue à la chromolithographie, avec cette différence que les tirages se font *typographiquement*, c'est-à-dire sur des gravures en relief.

Chryséléphantine. — (Sculpt.) — Se dit des œuvres de sculpture exécutées en ivoire, en or et en métaux précieux. Les statues chryséléphantines étaient fort en honneur en Grèce. La Minerve du Parthénon, le Jupiter olympien étaient des statues chryséléphantines de dimensions prodigieuses. De nos jours le statuaire Simart, d'après les conseils du duc de Luynes, a tenté de restituer la Minerve du Parthénon, et l'œuvre a figuré à l'Exposition universelle de 1855.

Chrysocale. — (Art déc.) — Alliage de cuivre, de zinc et d'étain d'une belle couleur jaune.

Chrysoclave. — (Voy. *Orfroi*.)

Chrysoglyphie. — Procédé de transformation d'une gravure en creux en gravure en relief au moyen d'un bain d'or et de divers travaux spéciaux.

Chrysographe. — Enlumineur ou calligraphe du moyen âge qui traçait en lettres d'or ou d'argent des initiales, des légendes de miniatures.

Chrysographie. — Art de tracer ces caractères à l'aide d'une encre d'or ou d'argent sur parchemin, parfois teinté de couleur pourpre. La chrysographie fut en grande vogue jusqu'au x^e siècle. Au xi^e, au xii^e et au xiii^e siècle, les lettres d'or furent d'un usage moins fréquent; mais au xiv^e, au xv^e et au xvi^e, elles revinrent en honneur.

Chrysolithe. — Pierre précieuse de couleur jaune.

Chrysoprase. — Agate verte nuancée de jaune.

Chute d'eau. — (Art des jardins.)

— Masse d'eau tombant d'une certaine hauteur que l'on dispose tantôt en large

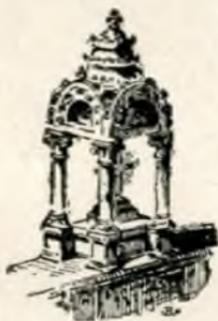


nappe d'eau formant rideau et tantôt en cascade. — (Voy. ce mot.)

Ciboire. — (Art déc.) — Vase sacré en forme de calice couvert, en or ou en métal doré à l'intérieur, où se conservent les hosties consacrées, — et aussi baldaquin couvrant le tabernacle. Il y avait au moyen âge des ciboires en forme de tour ou de colombe

que l'on conservait au-dessus de l'autel sous un baldaquin. — (Voy. *Ciborium*).

Ciborium. — Baldaquin recouvrant un autel ou le tabernacle du maître autel. Il existait dans certaines basiliques chrétiennes des ciboria en or et en argent affectant la forme d'édifices dont les ouvertures étaient fermées par des rideaux de riches étoffes. D'autres ciboria étaient construits en marbre ou en pierre. Certaines églises romanes ont conservé l'usage du ciborium, qui s'est maintenu jusqu'au milieu du XIII^e siècle, époque où il disparaît des églises ogivales.



Ciel. — Portion d'un tableau représentant les nuages et l'espace céleste. On dit qu'un ciel est fin pour indiquer qu'il est peint dans des tonalités très délicates et très recherchées; on dit qu'un ciel est lourd, lorsqu'il est trop monté de ton, trop vigoureux; on dit qu'un ciel est beau, qu'il a de l'ampleur, lorsque le dessin et le contour des nuages témoignent d'une grande recherche de style.

Cierge d'eau. — (Arch.) — Jets d'eau grêles et peu abondants placés sur une même ligne droite ou courbe et contribuant, malgré leur maigreur, à enrichir l'effet d'ensemble d'un château d'eau.

Ciment. — (Arch.) — Mélange de corps durs concassés et de chaux, ou de sable, de pouzzolane et de chaux servant à rendre des matériaux solidaires les uns des autres, à jointoyer, etc., etc.

— **romain.** — (Arch.) — Ciment obtenu par la cuisson et le concassage de pierres spéciales. Délayées dans de l'eau, elles forment une pâte molle qui durcit rapidement à l'air.

Cimenté. — (Arch.) — Se dit de matériaux réunis par du ciment.

Cimier. — (Blas.) — Se dit de ce qui surmonte certaines armoiries. Plusieurs armes ont pour cimier des casques avec lambrequins. Les armoiries des ecclésiastiques ont d'ordinaire pour cimier des chapeaux.

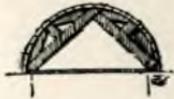


Cinabre. — (Peint.) — Couleur rouge-écarlate. Sulfure de mercure.

Cinq-feuilles. — (Arch.) — Motif d'ornementation inscrit dans une rosace à cinq divisions ou lobes. Dans le style gothique on dit plus spécialement quinte-feuille. Le cinq-feuilles est fréquemment usité comme bouton central de rosace.



Cintre. — (Arch.) — Courbures d'une voûte ou d'une arcade intérieure, et aussi échafaudage en charpente destiné à



la construction d'une voûte

— (Art théâtral.) — Arcades terminant les galeries supérieures d'une salle de théâtre et supportant le plafond, et aussi espace régissant au-dessus et dans toute l'étendue supérieure de la scène depuis le haut du rideau jusqu'aux combles. C'est là qu'est établi en partie le matériel nécessaire à la manœuvre des décors.

— **surbaissé.** — (Arch.) — Cintre dont la hauteur de flèche est moindre que la demi-corde de l'arc.

— **surhaussé.** — (Arch.) — Cintre dont la flèche est supérieure à la demi-corde de l'arc qui le soutient.

Cipolin. — (Art déc.) — Variété de marbre zébré de larges ondulations blanches et vertes. Sa structure foliacée le rend difficile à travailler en sculpture; mais, susceptible d'un beau poli, on l'emploie pour former des revêtements. Son nom lui vient de l'italien *cipoleino*, petit oignon. La couleur et la forme de ses rubans rappellent, en effet, le ton et la disposition des bandes concentriques de l'oignon coupé en long.

Cippe. — (Arch.) — Colonne funéraire de petite dimension; pilastre destiné à recevoir les inscriptions commémoratives. Se dit aussi de certains piédestaux décorés de motifs de sculpture.



Circonscire. — Tracer une figure géométrique autour d'une autre figure, de façon à établir des points de contact entre les deux figures.

Circonvolution. — (Arch.) — Enroulement de la volute ionique, tour de spire d'une colonne torsée.

Circulaire. — Qui a la forme d'un cercle ou d'une portion de cercle.

Circuli-diviseur. — (Arch.) — Petit appareil servant à diviser les circonférences en parties égales ou proportionnelles.

— **à border.** — (Grav.) — Cire verte ou cire à modeler dont les graveurs se servent pour border leurs planches, afin de les transformer en véritables cuvettes. La cire à border a l'inconvénient d'être gluante lorsqu'elle est trop ramollie. On fixe ces rebords placés verticalement sur le cuivre, en passant à l'extérieur un morceau de fer chaud qui bouche tous les interstices par lesquels l'acide s'écoulerait.

— **à modeler.** — (Sculpt.) — Cire jaune additionnée de colophane, de térébenthine et d'huile, parfois teintée soit avec du vermillon, soit avec du brun rouge. La cire à modeler est plus ou moins facile à pétrir suivant la quantité d'huile dont elle est additionnée, et est plus dure en été qu'en hiver.

— **perdue.** — Se dit des objets d'art en métal obtenus à l'aide de modèles en cire qui sont détruits par l'opération de la fonte elle-même.

Cirque. — (Arch.) — Vaste enceinte où le peuple romain assistait aux courses de chars et aux jeux ou spectacles publics. — De nos jours, édifices circulaires destinés aux spectacles équestres.

Ciseau. — (Sculpt.) — Instrument de fer ou d'acier aiguisé en biseau. Il y a des ciseaux droits et des ciseaux coudés. Se dit aussi du travail et de l'art du statuaire. Un sculpteur a le ciseau délicat quand son œuvre est exécutée avec un sentiment de grande distinction. On dit de même le pinceau, le ciseau,



dans un sens absolu, pour caractériser par leurs instruments la peinture et la sculpture.

Ciseau-ébauchoir. — (Sculpt.) — Ciseau à manche dont les sculpteurs en stuc se servent pour ébaucher leurs ouvrages.

Ciseler. — (Sculpt.) — Travailler, à l'aide du ciselet, sur un objet de métal, préciser et accentuer le modelé, en réparant les imperfections résultant de la fonte.

Ciselet. — Ciseau d'acier carré, non tranchant, assez long, dont l'artiste se sert à l'aide d'un léger marteau. Par une série de petits coups précipités, il marque la surface du métal d'une quantité de très petits méplats qui accentuent le modelé et donnent de l'accent aux détails.

Ciseleur. — Artiste qui cisèle les métaux.

— **réparateur.** — Artisan qui achève une pièce dont les dessins ne sont pas sortis du moule avec la netteté voulue.

Ciselure. — Art de modeler le métal à l'aide du ciselet et du marteau. Le graveur décore, en la creusant, la surface d'un métal; le ciseleur le sculpte, le repousse, modèle une forme.

— **prise sur pièce.** — Travail d'art qui consiste à tailler le métal en bloc comme on taille la pierre et à en tirer une forme quelconque. On ne prend sur pièce que les métaux durs, le fer, l'acier.

— **repoussée.** — A pour objet de tirer d'un métal en feuille un sujet, ronde bosse ou bas-relief.

— **sur fondu.** — La pièce sortant de la fonte est toujours imparfaite. Outre qu'il faut rabattre les coutures produites par la jonction des diverses parties du moule, il faut aussi faire disparaître les grains du métal, accuser les détails, adoucir les contours, donner le charme, la souplesse, la vie aux for-

mes. Tel est l'objet de la ciselure sur fondu.

Citadelle. — (Arch.) — Château fort élevé à proximité d'une ville pour la défendre.

Cité. — Ville et aussi enceinte spéciale et quartier d'ancienne origine où se trouve la cathédrale, etc., etc.

— **lacustre.** — Se dit en archéologie des villages de l'époque antéhistorique, placés sur des îles de construction artificielle.

Citerne. — (Arch.) — Réservoir d'eau souterrain.

Citerneau. — (Arch.) — Petit réservoir communiquant avec une citerne et où les eaux pluviales s'épurent et se filtrent.

Clair-étage. — (Voy. *Claire-voie.*)

Claire-voie. — (Arch.) — Rangées de fenêtres placées aux étages supérieurs de la nef des édifices gothiques (on dit aussi clair-étage dans ce sens). Clôture formée de barreaux espacés les uns des autres, et, enfin, vides ménagés dans des cloisons ou des planchers.

Clair-obscur. — Art de distribuer la lumière et l'ombre dans un tableau et surtout d'envelopper les figures ou certaines parties de la scène représentée de demi-teintes transparentes ou d'ombres d'un ton très fin. Rembrandt surtout a excellé dans le rendu des effets de clair-obscur. Cette dénomination s'applique aussi, mais fort rarement, à des dessins en camaïeu. On disait autrefois un dessin au clair-obscur, un tableau au clair-obscur, pour désigner un dessin, un tableau exécuté par teintes monochromes et sans autre effet que l'opposition des teintes claires et des teintes foncées.

Clairs. — (Peint.) — Dans un tableau, les clairs sont les endroits où la lumière frappe vivement. On dit aussi qu'une peinture est dans une

gamme claire, qu'un morceau est peint de tons clairs pour indiquer que cette peinture ou ces morceaux sont exécutés d'une façon brillante et lumineuse.

Clair-voir. — (Arch.) — Motifs de sculpture découpés à jour et placés dans les panneaux d'un buffet d'orgue.

Clariné. — (Blas.) — Se dit des



figures d'animaux représentées avec une clochette ou campanule au cou. Une vache de gueules clarinée d'azur.

D'après certains auteurs, ce terme de blason serait une sorte d'onomatopée rappelant le son clair et argenté des clochettes.

Clarté. — Transparence, limpidité, éclat lumineux. Se dit d'un ciel, d'un lointain baignés de lumière.

Classé. — Se dit des monuments classés, figurant sur la liste officielle des monuments historiques. — (Voy. *Monument historique.*)

Classicisme. — Se dit de tendances artistiques vers le style classique et aussi de l'ensemble des œuvres des artistes classiques.

Classico-romantique. — Se dit des œuvres dont le style tient à la fois du classique et du romantique.

Classique. — Au sens absolu du mot, on donne le nom de classique à la plus belle époque de l'antiquité grecque, où des maîtres tels que Phidias et Polyclète en sculpture, Ictinus en architecture, surent allier dans leurs œuvres le respect de la vérité, l'observation de la nature et le culte de la beauté. Si la littérature classique comprend aussi les lettres latines du siècle d'Auguste, dans les arts du dessin, au contraire, l'art romain est considéré comme un art de décadence. Par analogie, on désigne sous le même nom les écoles qui prennent pour modèles les monuments de l'art grec, en observent la règle, s'en inspirent, et même parfois se bornent à les copier servilement, sans se pénétrer des principes qui les ont engendrés. — Cet abus de l'imitation, à diverses

époques, a donné lieu à de violentes réactions et provoqué des discussions esthétiques retentissantes : telles sont les querelles des anciens et des modernes sous Louis XIV, des classiques et des romantiques (voy. ce mot) sous la Restauration. — On donne enfin le nom de classique à des maîtres tels que Raphaël, par exemple, dont le talent, sans être le résultat de l'imitation de l'art grec, en évoque le souvenir par l'extrême pureté et l'exquise perfection du dessin.

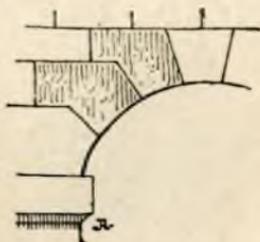
Clausoïr. — (Arch.) — Se dit d'une clef de voûte.

Claustal. — (Arch.) — Se dit des édifices dépendant d'un cloître.

Claveau. — (Arch.) — Pierre taillée en forme de coin qui entre dans la construction des voûtes ou des plates-bandes. Les claveaux ont six faces ; les faces supérieures et inférieures se nomment *extrados* et *intrados*, les deux faces verticales se nomment *têtes* et les deux faces latérales que des joints de mortier réunissent aux autres claveaux se nomment *lits*. Les claveaux sont toujours en nombre impair, et le claveau du milieu, de dimension plus considérable parfois, porte le nom de *clef* ou *clausoïr*.



— à **crosettes.** — Se dit des claveaux dont la partie supérieure se



prolonge suivant une assise horizontale à laquelle ils se relient.

Claveau à joint perdu. — Claveau dont le joint vertical à l'extérieur prend une autre direction à l'intérieur de la maçonnerie.

— **engrené.** — Claveaux placés sur deux rangs et s'emboîtant les uns dans les autres.

Clavette. — (Arch.) — Tige de métal servant à maintenir un boulon, à fixer des panneaux de vitrail, etc. Les clavettes passant à travers les pitons servent à serrer les bords des panneaux contre les traverses sans fêler les verres. Leur extrémité supérieure se termine parfois en crosse afin qu'on puisse les enlever plus aisément.

Clef. — Petites lamelles de bois taillées en coin et qui, introduites dans les mortaises des châssis, les empêchent de s'écarter et contribuent à maintenir les toiles à peindre parfaitement tendues.

— **à crossette.** — (Arch.) — Clef offrant deux saillies sur ses lits (voy. *Claveau*) et au-dessus de l'extrados des autres claveaux.

— **de voûte.** — (Arch.) — Cla-

veau placé dans l'axe d'une voûte. On dit aussi *clef*. (Voy. *Claveau*.) On désigne aussi sous ce nom, dans les édi-

formées de feuillages inscrits dans un cercle au XIII^e siècle, et qui, au XIV^e, devinrent assez volumineuses, furent remplacées au XV^e et au XVI^e siècle par des rosaces plates, ajourées et bordées de redents.

Clef passante. — (Arch.) — Clef plus haute que les claveaux et faisant partie de l'assise horizontale supérieure avec laquelle elle se relie.

— **pendante.** — (Arch.) — Les clefs pendantes sont des claveaux dont la saillie inférieure dépasse la courbure de la voûte, et qui sont destinées à recevoir un motif d'ornementation en forme d'agrafe. Tout spécialement dans les édifices de style gothique, on désigne sous ce nom de véritables pendentifs placés aux clefs de voûte, décorés de rosaces, de rinceaux et dont quelques-unes sont parfois de dimensions considérables.

Clichage. — (Grav.) — Opération qui consiste à reproduire, à l'aide d'un métal fusible, sur lequel s'exécutent ensuite les tirages, des bois gravés ou des dessins photographiés.

Cliché. — Relief en métal obtenu par le clichage, sur lequel s'exécute le tirage d'une gravure. On donne aussi le nom de clichés aux épreuves photographiques sur verre en les désignant sous les noms de *negatifs* ou de *positifs*, selon qu'ils reproduisent un objet en transposant ou non les blancs et les noirs.

Clicher. — Obtenir un cliché par l'opération du clichage.

Clicheur. — Ouvrier qui exécute les clichés. Industriel qui dirige un atelier de clichage.

Cligner. — Fermer les yeux à



fices de style gothique, les rosaces placées aux clefs de voûte. Ces clefs,

de mi en regardant une œuvre d'art ou la nature, de façon à ne saisir que l'ensemble des principales lignes et à noyer les détails dans une légère pénombre.

Clinquant. — Lame métallique et brillante, très mince, employée pour simuler l'or dans les broderies, les tapisseries, etc. — Au figuré, ce qui brille, mais n'a pas de valeur.

Cliquart. — (Arch.) — Calcaire grossier des environs de Paris, employé dans la construction des fondations.

Cliver. — Tailler, diviser les diamants, les cristaux par lames parallèles.

Cloche. — (Arch.) — Se dit de la masse générale sur laquelle sont appliqués les ornements d'un chapiteau qui offre une certaine analogie avec celle d'une cloche renversée. On dit aussi corbeille, campana.

Clocher. — (Arch.) — Tour dans laquelle sont placées les cloches d'une église. Au XI^e siècle, les clochers, élevés sur un plan quadrangulaire, étaient formés d'étages légèrement en retraite, percés de baies, renforcés aux angles par des contreforts et se terminant par une pyramide à base carrée. Au XII^e et au XIII^e siècle, les clochers, quadrangulaires à leur base ou portés sur des coupes, deviennent rapidement octogonaux et se terminent soit en plate-forme de tour — ce qui est assez rare — bordée de ba-

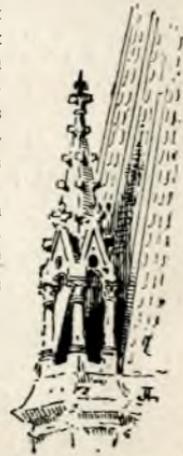
lustrades dominées par des clochetons, soit en pyramides octogonales. Aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, on suit les mêmes principes, et les aiguilles ou pyramides terminant les clochers deviennent de plus en plus légères et de plus en plus ajourées. Enfin les clochers, suivant l'époque et suivant les vicissitudes

de reconstruction des églises, sont ou compris dans le plan de l'édifice ou placés en dehors de ce plan. Il existe aussi nombre d'églises dont les façades sont ornées de deux tours ou clochers dissemblables; d'autres enfin offrent des tours carrées: la cathédrale de Paris, celle d'Amiens entre autres, qui ne sont que des bases de clochers inachevés et auxquels manque encore la flèche octogonale qui devait les terminer.

Clocheton. — (Arch.) — Pyramide à plusieurs pans, en forme de petit clocher, terminant une tourelle, un contrefort, flanquant les angles d'un grand clocher, etc. Certains clochetons fort rares de la fin du XI^e siècle sont carrés; ceux du XII^e sont plus sveltes et souvent octogonaux. A partir du XIII^e et du XIV^e, ils deviennent plus élancés, plus élargis, et leurs arêtes sont garnies de

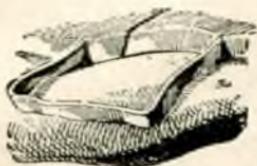
crochets. Au XV^e, toutes leurs nervures sont garnies de crochets très rapprochés, et on applique ce mode de terminaison aux membres de moulures verticaux des boiseries, aux barreaux des grilles. Les clochetons disparaissent à l'époque de la Renaissance et sont remplacés par de petits lanternons d'un profil tout particulier et qui servent d'amortissement aux lucarnes, contreforts, etc. — (Voy. *Pinacle*.)

Clochette. — (Arch.) — Se dit des petits motifs d'ornementation en forme de tronc de cône terminant les triglyphes. Se dit aussi des ornements de style chinois suspendus aux entablements et aux saillies des chapiteaux et des toitures à bord retroussé.



Cloison. — (Arch.) — Muraille peu épaisse en maçonnerie ou panneau établissant une séparation à l'intérieur d'une construction.

— **de moulage.** — (Sculpt.) — Se



dit des lamelles de terre glaise que le mouleur fixe verticalement sur l'objet à reproduire, de façon à déterminer le contour de chaque pièce.

Cloisonné. — (Voy. *Émail cloisonné et champlevé*).

Cloître. — (Arch.) — Ensemble de bâtiments dépendant d'un monastère



attenant à une église, et particulièrement galerie couverte, bordée d'arcades à jour, servant de promenoir aux religieux, au pourtour d'un jardin ou d'une cour. Autour de certaines cathédrales, on trouvait parfois des cloîtres offrant l'aspect d'un quartier, avec rues et places enfermées dans une enceinte.

Clotet. — (Arch.) — Petite cellule de religieux. Petite cloison fixe ou mobile servant à protéger des courants d'air.

Clôture. — (Arch.) — Muraille ou

grille formant l'enceinte d'un espace de terrain.

Clôture de chœur. — (Arch.) — Mur d'enceinte ou grilles ajourées séparant de la nef et du *déambulatoire* le chœur d'une église.

Clou (tête de). — (Art déc.) — La tête de clou est un mode de décoration très simple, parfois employé pour orner les panneaux de portes en bois, et souvent aussi de petits meubles, tels que coffrets, cabarets, etc. Dans ce cas, on se sert de clous d'acier.

Cobalt. — Très beau bleu fourni par l'oxyde de cobalt.

Cochet. — (Arch.) — Petit coq de clocher servant de girouette.

Cœur. — (Blas.) — Milieu \heartsuit l'écu. On dit aussi *Abîme*.

— Image symbolique d'une des trois vertus théologales : la Charité. Les deux autres, la Foi et l'Espérance, ont pour symboles la Croix et l'Ancre. — (Voy. *Cœur enflammé*.)

Cœur (en). — Motif d'ornementation, détail d'architecture, sculpture, découpure dont le contour, offrant une certaine ressemblance avec celui du cœur humain, est formé d'une combinaison de quatre courbes ou portions de cercle.

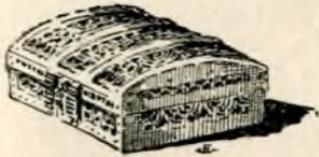
— **allongé.** — (Arch.) — Ouverture en forme de cœur pratiquée dans une balustrade ou dans une baie de style ogival. — (Voy. *En cœur*.)

— **de cheminée.** — (Arch.) — Partie verticale de la cheminée, au fond de l'âtre, où est scellée la plaque de fonte devant laquelle on alimente le foyer. On dit mieux *contre-cœur*.

— **enflammé.** — Figure de cœur surmontée d'une flamme et servant de motif religieux de décoration. On place aussi un cœur enflammé entre les mains de figures peintes ou sculptées représentant de saints personnages ; il symbolise alors l'amour de Dieu. — Le cœur enflammé est également dans la symbolique de l'art chrétien inspiré par la société de Jésus, l'image du sacré cœur de Jésus,

L'art jésuite représente souvent Jésus-Christ écartant ses vêtements pour montrer au milieu de la poitrine un énorme cœur enflammé.

Coffret. — Petit coffre exécuté ou décoré à l'aide de matières précieuses : bois odoriférants, métaux ciselés, or, argent, émaux, pierreries, etc. Il suffit de citer comme exemples le coffret dit cassette de saint Louis, et la charmante



cassette de Catherine de Médicis, qui appartiennent tous les deux au musée du Louvre. Au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, on fabriquait aussi de petits coffrets en fer dont les panneaux disposés à jour laissaient entrevoir des cuirs ou des étoffes de couleurs diverses.

Coiffe. — (Arch.) — Voûte des abside construites du *xvi^e* au *xvii^e* siècle.

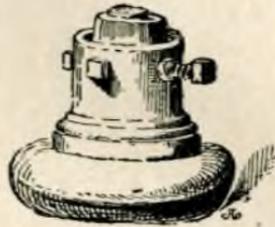
Coilanaglyphe. — Ce mot barbare et peu harmonieux sert quelquefois à désigner les ouvrages de sculpture taillés dans une matière pleine, que l'on évide de telle sorte que le relief des figures affleure à peine le niveau des surfaces planes contiguës. C'est le cas d'un grand nombre de bas-reliefs pris dans l'épaisseur de la pierre qui forme bordure et dont la saillie dépasse celle des figures les plus saillantes.

Coin. — Morceau d'acier gravé en creux dont on se sert par le frappage pour obtenir, sur des monnaies ou des médailles, des empreintes en relief. Ces coins étaient primitivement obtenus à l'aide de poinçons en



relief — pour les lettres, par exemple — que l'on enfonçait successivement les uns

à côté des autres, ce qui nécessitait des raccords au burin. On les fabrique maintenant en relevant un seul poinçon sur la matrice en acier. A l'aide de ce poinçon et par le moyen du balancier, on obtient



les coins en nombre aussi grand qu'on le désire. Les graveurs, pour exécuter un coin, le maintiennent à l'aide de vis de pression dans une boîte en métal de forme cylindrique, et le tout est posé sur un coussin.

Coin (à fleur de). — On dit d'une monnaie, d'une médaille, dont l'empreinte est parfaitement nette, qu'elle est à fleur de coin, c'est-à-dire qu'elle n'est pas fatiguée, usée par le frottement.

— **de face.** — Coin destiné à frapper la face ou le côté principal d'une médaille ou d'une monnaie. On dit aussi *Coin d'avers*.

— **de pile.** — Coin destiné à frapper le côté opposé à la face d'une médaille ou d'une monnaie.

— **émoussé.** — (Arch.) — Listel dont les angles sont abattus et arrondis.

Col. — (Arch.) — (*Voy. Balustre.*)

Colarin. — (Arch.) — Filet saillant placé au sommet d'un fût de colonne.

Colifichet. — Ornement ou motif de décoration sans importance, futile, de dimensions mesquines, d'un goût médiocre.

Colisée. — (Arch.) — Amphithéâtre de l'ancienne Rome, de dimensions colossales et de forme elliptique.

Collaboration. — Participation à la conception ou à la réalisation d'une

œuvre d'art. La collaboration est fréquente entre architectes, entre architectes et sculpteurs, notamment pour le piédestal d'une statue, d'une fontaine, etc. Elle est fréquente aussi entre artistes d'industries différentes concourant à l'exécution d'un même objet, d'un meuble, par exemple, qui exige l'intervention et l'entente du sculpteur, de l'ébéniste, du peintre sur émail, du ciseleur, du tapissier, etc. Mais, dans ce dernier cas ou dans les cas analogues, la conception de l'œuvre appartenant en général à un seul artiste ou chef d'industrie, les collaborateurs reçoivent plutôt le nom de coopérateurs. C'est sous ce titre que, sur la désignation de l'exposant principal, ils sont récompensés dans les expositions spéciales et dans les expositions universelles.

Collage. — Le collage — on dit aussi encollage — a pour but de rendre le papier propre à recevoir un lavis de couleur quelconque. Pour coller ou encoller le papier, on l'imbibé, à l'aide d'une éponge, d'un mélange de savon blanc et de colle de Flandre additionné d'alun en poudre et de quelques gouttes d'alcool.

Collatéraux. — (Arch.) — (Voy. *Bas côté.*)

Colle à bouche. — Colle gélatineuse, dure et soluble, que l'on humecte de salive et dont on enduit les bords des feuilles de papier que l'on tend sur une planchette, ou les extrémités de deux feuilles de papier que l'on veut réunir ou superposer.

— **de gants.** — (Peint.) — Colle dont on se sert dans la peinture en détrempe et dans la peinture à l'huile pour préparer les toiles. On l'obtient en faisant dissoudre dans l'eau chaude des rognures de peau et elle prend la consistance d'une gelée par le refroidissement. La colle de parchemin et la colle de Flandre sont obtenues de la même façon, mais la première est plus fine et la seconde plus grossière; celle-ci ne s'emploie que pour les travaux peu soignés.

Colle de pâte. — Colle faite de farine délayée dans de l'eau et qui sert à coller en plein, c'est-à-dire entièrement et non sur les bords seulement, des dessins sur un carton ou un châssis tendu de toile.

— **de peau.** — (Voy. *Colle de gants.*)

— **de poisson.** — Gélatine extraite de l'esturgeon, employée pour l'encollage des toiles peintes, stores, etc., et dans certains genres de peinture à la colle.

— **forte.** — Gélatine fondue au bain-marie, dont on se sert pour le collage de panneaux de menuiserie, des cuirs ou étoffes employés pour la reliure.

Collection. — Se dit d'un ensemble de tableaux, de dessins, de gravures ou d'objets d'art et de curiosité appartenant à la même personne et le plus souvent réunis par elle.

Collectionner. — Former une collection, rechercher les œuvres d'art ou les objets de curiosité.

Collectionneur. — Celui qui collectionne.

Collégial. — (Voy. *Église collégiale.*)

Coller. — Fixer à l'aide de colle des gravures ou des dessins sur des marges blanches ou teintées destinées à en faire valoir l'effet.

Collier. — (Arch.) — Astragale orné de perles enfilées. Moulure de chapiteau ornée de *perles* ou d'*oves*.

Collodion. — (Photographie.) — Solution de coton-poudre dans de l'éther dont on formait la pellicule sensibilisée des glaces photographiques avant l'invention des glaces préparées au gélatino-bromure d'argent.

Collodionner. — (Photogr.) — Couvrir une plaque de verre d'une couche mince de collodion. Les plaques collodionnées ont été remplacées par les glaces préparées au *gélatino-bromure*, et l'on ne collodionne plus maintenant que certaines épreuves photographi-

ques sur papier afin de leur donner du brillant.

Collotypie. — Se dit des épreuves et des procédés de Phototypie. — (Voy. ce mot.)

Colombage. — (Arch.) — Disposition en enfilade de solives dont les vides sont remplis de briques, de carreaux de terre cuite et de plâtre, suivant l'épaisseur voulue de la muraille ou de la cloison ainsi formée. On donne aussi aux murailles en

colombage le nom de *murailles fourrées*.

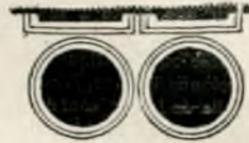
Colombier. — (Arch.) — Bâtiment cylindrique ou prismatique en forme de tour ou de tourelle, recouvert d'une toiture généralement conique. Certains colombiers de la Renaissance construits en brique et pierre sont décorés de carreaux et de panneaux en faïence.

Colonnade. — (Arch.) — Ensemble de colonnes placées en file sur une ou plusieurs rangées. Les colonnes sont surmontées d'entablements ou d'arcades suivant le style de l'édifice. On donne aussi le nom de colonnades à certains portiques ; cette sorte de décoration était d'un usage fréquent dans l'architecture antique. Dans les temps modernes, à Rome, la colonnade de Saint-Pierre, œuvre de Bernin, double portique entourant la place qui précède l'église, et, à Paris, la colonnade du Louvre, œuvre de Perrault, simple décor appliqué devant une façade, sont à citer comme modèles de colonnades.

Colonne. — (Arch.) — Support circulaire, posé verticalement, formé généralement de trois parties : une *base*,

un *fût* ou partie cylindrique et un *chapiteau*.

Colonnes accouplées ou couplées. — (Arch.) — Colonnes placées



deux par deux, l'une à côté de l'autre, sans tenir compte des règles qui fixent la dimension des entre-colonnements. Cette disposition a pour but, non seulement d'augmenter en certains endroits la résistance réelle des supports, mais de rendre encore cette résistance plus apparente. Parfois le *tailloir* (voy. ce mot) se prolonge sans solution de continuité au-dessus des deux chapiteaux.

— **adossée.** — Colonne en partie noyée dans la muraille verticale contre laquelle elle est placée. — On dit aussi *Colonne engagée* ou *Colonne liée*, et spécialement *Demi-colonne*, lorsque la colonne est engagée jusqu'au centre et que la saillie se mesure par une demi-circonférence.



— **annelée.** — Colonne décorée d'anneaux en relief. On dit aussi *Colonne bandée*.

— **à pans.** — (Voy. *Colonne polygonale*.)

— **astronomique.** — Colonne terminée en plate-forme servant d'observatoire.

— **attique.** — Colonne décorant un étage placé en attique au-dessus d'un grand entablement.

— **bandée.** — (Voy. *Colonne annelée*.)

— **bellique.** — Colonne du temple de Janus à Rome, devant laquelle on proclamait la déclaration de guerre.



Colonne cannelée. — Colonne dont le fût est creusé ou orné de cannelures. — (Voy. ce mot.)

— **cantonnée.** — Colonne engagée dans un angle pour renforcer un pilier et soutenir une voûte à sa retombée.

— **cochlide.** — Colonne creuse dans laquelle on a pratiqué un escalier à vis. La colonne Trajane, la colonne Vendôme, celle de Juillet sont des colonnes cochlides. Du latin *cochlea*, limaçon.

— **composite.** — Colonne surmontée d'un chapiteau composite. — (Voy. *Composite.*)

— **corinthienne.** — Colonne élevée suivant les proportions de l'ordre corinthien. — (Voy. *Corinthien.*)

— **corollitique.** — Colonne dont le fût est décoré de guirlandes qui l'entourent en spirale.

— **couplées.** — (Voy. *Colonnes accouplées.*)

— **cylindrique.** — Colonne dont le diamètre est constant et le profil limité par deux lignes droites parallèles.

— **d'assemblage.** — Support en forme de colonnes formé de pièces de bois rapportées ou de pièces de fer autour desquelles sont posés des manchons de plâtre ou de stuc simulant une colonne de pierre ou de marbre.

— **diminuée.** — Colonne dont le diamètre à la base est plus grand que le diamètre au chapiteau. Les colonnes des temples doriques grecs offrent de très remarquables exemples de colonnes diminuées. La colonne diminuée ou en tronc de cône a été surtout abandonnée au XVII^e et au XVIII^e siècle et remplacée par la colonne renflée.

— **dorique.** — Colonne élevée suivant les proportions de l'ordre dorique. — (Voy. *Dorique.*)

— **doublées.** — Colonnes voisines placées l'une devant l'autre, c'est-à-dire dans le même plan perpendiculaire à une façade.



Colonnes en faisceau. — Colonnnettes réunies, juxtaposées ou soudées les unes aux autres et formant pilier dans le style gothique.

Il y a des colonnes en faisceau dont le plan offre des combinaisons très compliquées de portions de cercle et de parties carrées servant à mieux détacher les colonnettes les unes des autres.

— **engagée.** — (Voy. *Colonne adossée.*)

— **en tambours.** — Colonne formée d'une superposition de disques dont la hauteur est inférieure au diamètre. — (Voy. *Colonne en tronçons.*)

— **en tronçons.** — Colonne formée d'une superposition de disques dont la hauteur est supérieure au diamètre.

— **feuillée.** — Colonne dont le fût est recouvert d'imbrications.

— **flanquée.** — Colonne entourée de pilastres.

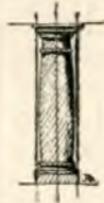
— **fuselée.** — Colonne dont le profil est renflé en forme de fuseau allongé. On dit aussi *renflée*. Le profil de la colonne renflée est celui qui est le plus fréquemment adopté, et le profil fuselé n'est que l'exagération de ce tracé. Il y a aussi des colonnes qui ne sont renflées que sur le tiers de leur hauteur.

— **gemellée.** — Support formé de deux colonnes de même diamètre, juxtaposées ou soudées dans toute leur hauteur.

— **gothique.** — Se dit parfois du faisceau de colonnettes formant pilier, usité dans les édifices gothiques.

— **gnomonique.** — Colonne dont le fût à sa section horizontale supporte le style ou gnomon d'un cadran solaire, ou remplit lui-même cet office.

— **groupées.** — Groupe d'au moins trois colonnes posées sur un socle commun.



Colonne hermétique. — Colonne couverte d'hiéroglyphes et placée dans l'endroit le plus mystérieux des temples égyptiens. — On donne aussi ce nom aux colonnes surmontées d'une tête d'homme en guise de chapiteau. — (Voy. *Hermès*.)

— **historique.** — Colonne édifée en mémoire d'un grand fait historique.

— **hydraulique.** — Effet d'eau rappelant la forme d'un fût de colonne cylindrique.

— **ionique.** — Colonne élevée suivant les proportions de l'ordre ionique. — (Voy. *Ionique*.)

— **liée.** — (Voy. *Colonne adossée*.)

— **manubiaire.** — Colonne dont le fût est décoré de trophées.

— **médianes.** — Colonnes placées au milieu d'un portique au droit d'une porte, et séparées par un entre-colonnement plus considérable que les autres entre-colonnements de la même rangée.

— **méniane.** — Colonne dont le chapiteau est surmonté d'une galerie ou balcon.

— **milliaire.** — Colonne placée sur le bord des routes romaines indiquant une distance de mille pas.

— **moulée.** — Colonne coulée en plâtre, ciment, etc., dans un moule pratiqué à cet effet.

— **nichée.** — Colonne engagée en partie dans une muraille, mais de façon qu'un vide soit ménagé dans toute la hauteur entre le fond de la niche et le fût de la colonne.

— **ovale.** — Colonne aplatie dont le fût a pour section une ellipse.

— **pastorale.** — Colonne dont le fût imite un tronc d'arbre.

— **pæstumienne.** — Colonne élevée dans les proportions des colonnes doriques du temple de Pæstum.

— **polygonale.** — Colonne dont le fût est prismatique. On dit aussi *colonne à pans*.

— **renflée.** — (Voy. *Colonne fuselée*.)

— **rostrale.** — Colonne dont le fût est orné de proues de galères.

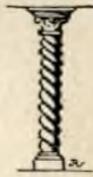
Colonne rustique. — Colonne dont le fût est décoré de bossages en saillie.

— **sépulcrale.** — Colonne commémorative édifée sur une sépulture.

— **serpentine.** — Colonne formée de serpents enlacés et dont la tête forme le chapiteau.

— **statuaire.** — Colonne surmontée d'une statue.

— **torse.** — Colonne dont le fût est formé de plusieurs spirales. D'après Vignole, cette colonne ne devrait décrire dans toute sa hauteur que six spires. On rencontre cependant de très fréquents exemples de colonnes torses dont le nombre de spirales est bien supérieur à celui indiqué par Vignole. La colonne torse est surtout fréquemment appliquée à la décoration des meubles, aux ouvrages d'ébénisterie, etc.



— **toscane.** — Colonne élevée suivant les proportions de l'ordre toscan. — (Voy. *Toscan*.)

— **triumphale.** — Colonne érigée en mémoire d'une grande victoire.

— **vespasiennne.** — Petit édifice en forme de colonne creuse, à l'intérieur duquel se trouve un urinoir.

— **zoophorique.** — Colonne dont le chapiteau est surmonté d'une statue d'animal réel ou fabuleux.

Colonnnette. — (Arch.) — Colonne dont le diamètre proportionnellement à la hauteur est très petit. Les colonnettes, fréquemment employées dans les constructions de style gothique, servent à soutenir des arcatures et, par leur réunion en faisceau, forment les gros piliers des édifices.

Colorant. — Qui donne de la couleur.

Coloration. — (Peint.) — Effet d'ensemble que produit la totalité des couleurs employées dans une peinture. En disant qu'une coloration est violente, audacieuse, triste, fine, délicate, etc., on caractérise la sensation qu'elle fait éprouver.

Coloré. — Se dit des œuvres peintes qui ont du brillant, de l'éclat, dont le

tons sont vifs et chauds. — Par extension, se dit aussi d'un dessin, d'une gravure et même d'un monument d'architecture où les seuls effets de blanc et de noir, de lumière et d'ombre, habilement combinés, produisent la même sensation d'éclat chaud et harmonieux.

Colorer. — (Peint.) — C'est non seulement modeler à l'aide de couleurs différentes, mais c'est aussi obtenir un effet brillant à l'aide de savantes oppositions de noir et de blanc. Une gravure, une lithographie, sans autre ton que le blanc et le noir, peuvent être plus colorées qu'un tableau si elles produisent un effet plus brillant que ce dernier.

Coloriage. — (Voy. *Colorier.*)

Colorier. — Colorier, c'est recouvrir de couleur des surfaces délimitées par un contour soit dessiné, soit gravé. Fréquemment les planches gravées jointes aux ouvrages scientifiques sont coloriées à l'aquarelle et à la main, d'après des modèles. Ce mode de coloriage, trop souvent imparfait, tend à disparaître. Il est remplacé par la chromolithographie et la chromotypographie. Pour les publications à bon marché, on a trouvé un procédé de coloriage ou d'enluminage au patron qui réduit le travail à un simple tour de main, mais ne peut s'appliquer qu'à des surfaces d'une certaine étendue où il donne des résultats suffisants. Il consiste dans l'emploi de divers patrons, en basin ou en toile, découpés comme des vignettes, et aussi nombreux qu'il y a de couleurs à appliquer. L'opérateur, à l'aide de points de repère, pose son patron découpé sur la gravure à colorier, passe rapidement sur le tout une éponge imprégnée de la couleur convenable qui ne s'étend que sur l'espace vide laissé à découvert par le patron découpé. On répète cette opération autant de fois qu'il est nécessaire après ou avant séchage complet, ce qui permet parfois d'obtenir des effets de fondu. Malgré cette manutention, le prix de revient de ce coloriage reste encore très peu élevé.

Coloris. — (Peint.) — Imitation par divers procédés de la couleur naturelle des objets qu'on veut peindre. Effet résultant de l'ensemble ou de la juxtaposition des tons employés.

Coloriste. — (Peint.) — Se dit d'un peintre qui, cherchant de préférence les grands effets de coloris, excelle à donner à ses œuvres l'éclat en même temps que l'harmonie. Les peintres de l'École vénitienne sont de grands coloristes, il suffit de citer Titien et Véronèse; après eux, Ribera et Velasquez, pour l'École espagnole; Rubens et Rembrandt, pour les Écoles flamande et hollandaise; l'École française contemporaine se glorifie d'Eugène Delacroix.

— (Art déc.) — Artisan qui enlumine, qui colorie au pinceau des épreuves de planches gravées ou lithographiées.

Colossal. — Se dit de monuments, de statues, d'œuvres d'art de dimensions extrêmement grandes.

Colosse. — Statues de dimensions colossales, tels que certaines figures égyptiennes d'Osiris, de sphinx. La statue d'Apollon érigée à Rhodes dans l'antiquité était un colosse. Telle est encore l'énorme statue de *la Liberté éclairant le monde* exécutée de nos jours par le statuaire Bartholdi pour New-York.

Comble. — (Arch.) — Faîte ou partie la plus élevée d'une toiture.

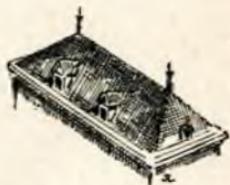
— Ensemble de la charpente supportant une toiture. La hauteur des combles est très variable.

Elle varie le plus souvent entre le tiers et le quart de la largeur des bâtiments, mais elle dépasse parfois dans le style gothique la hauteur des façades.

— (Blas.) — Synonyme de *chef diminué*. — (Voy. ce mot.)

— **faux.** — (Arch.) — Partie supérieure d'un comble brisé.

— **à bât d'âne.** — Comble compris entre deux pignons de maçonnerie



dont la hauteur dépasse celle de la toiture.

Comble à deux égouts. — Comble à deux pentes conduisant les eaux à deux égouts différents.

— **aigu.** — Comble des édifices construits du xv^e au xvi^e siècle, dont la hauteur est considérable et dont les pentes sont très raides.

— **à la Mansard.** — Comble dans



lequel sont ménagées des fenêtres ou lucarnes verticales dites *mansardes*.

— **à la Philibert Delorme.** — Comble avec ferme à la Philibert Delorme.

— **brisé.** — Comble à deux pentes, conduisant les eaux au même égout.

— **droit.** — Comble à pentes rectilignes.

— **en appentis.** — (Voy. *Comble simple*.)

— **en croupe.** — Comble se terminant en pan coupé ou suivant un demi-cône comme les combles d'abside d'églises.

— **en pavillon.** — Comble en pyramide.

— **en terrasse.** — Toiture dont la pente est très faible et qui se rapproche le plus possible du plan horizontal.

— **pyramidal.** — Comble en forme de pyramide.

— **retroussé.** — Comble à tirant relevé.

— **simple.** — Comble à une seule pente.

Comète. — (Blas.) — Se dit des rayons ondoyants figurant comme pièces d'armoirie. Ces rayons, disposés en *pals*, sont comètes lorsqu'ils sont *mouvants* du *chef*, et *flamboyants* lorsqu'ils sont *mouvants* de la pointe de l'écu.



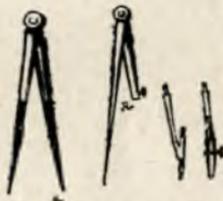
Commande. — Se dit des œuvres d'art dont l'exécution est demandée à des artistes par des amateurs, par des municipalités ou par l'Etat, et qui doivent répondre à certaines conditions déterminées à l'avance.

Commémoratif. — Se dit des œuvres d'art destinées à rappeler un souvenir.

Commissaire-priseur. — Officier ministériel chargé de la vente aux enchères publiques de mobiliers et d'objets d'art. Il est généralement assisté par un expert et quelquefois par plusieurs, quand la vente comprend des séries d'ouvrages de diverses sortes. — (Voy. *Expert*.)

Commun. — Se dit d'œuvres d'art ou de figures manquant de distinction tant au point de vue de la ligne que de la couleur, ou dans le choix du motif.

Compas. — Instrument servant à mesurer des dimensions, à décrire des courbes. Les compas, ordinairement en métal, sont formés de deux branches ou jambes, jointes par un rivet à leur partie supérieure et terminées en pointe à leur partie inférieure. L'une de ces pointes peut au besoin être remplacée



par un tire-ligne ou par un porte-crayon que maintient une vis de pression. Il existe des compas de grande dimension en bois pour le tracé des épreuves sur le tableau. Les sculpteurs font usage de compas de fer dont les deux branches se meuvent sur un arc de cercle; ils emploient parfois aussi des compas à branches recourbées qui leur permettent de relever les mesures des surfaces concaves ou convexes.

Compas à balustr. — Compas de petite dimension pourvu d'une petite tige en forme de balustrée placée au sommet pour servir à le manier plus aisément. Dans certains compas à balustrée, l'une des branches — à usage de tire-ligne — est montée



sur un ressort et maintenue à l'ouverture voulue par une vis de pression.

— **à pointes sèches.** — Compas dont les deux branches sont aiguisées en pointe et qui ne sert qu'à porter des mesures sur un dessin.

— **à repousser.** — (Grav.) —



Compas dont les branches se recourbent en crochet, l'une étant armée d'une pointe émoussée et l'autre d'une pointe coupante, destinée à marquer exactement à l'envers du cuivre le point où il doit être repoussé.

— **de calibre.** — (Voy. *Compas sphérique.*)

— **d'ellipse.** — Compas destiné à tracer les courbes elliptiques.

— **d'épaisseur.** — (Voy. *Compas sphérique.*)

— **de proportion.** — (Voy. *Compas de réduction.*)

— **de réduction.** — Compas formé de deux branches assemblées par un bouton mobile, et dont chaque branche se termine en pointe à ses deux extrémités. On dit aussi compas de proportion parce que, suivant la position du bouton mobile, l'écartement des deux pointes supérieures est une réduction, dans un rapport proportionné, de l'écart compris entre les deux pointes inférieures.



— **de trisection.** — Compas servant à diviser les angles en trois parties égales.

— **sphérique.** — Compas à branches courbes. On dit aussi *compas d'épaisseur* et *compas de calibre*.

Compasser. — Mesurer ou diviser à l'aide du compas.

Compétent. — Se dit de tout homme, amateur, collectionneur, critique, expert, qu'un goût naturel et des études spéciales ont mis en état de juger et d'apprécier sainement les œuvres d'art.

Complémentaire. — Se dit de la couleur qui, suivant les lois de l'optique, forme du blanc en se combinant avec une autre couleur. Le rouge est la couleur complémentaire du vert, le bleu a pour complémentaire l'orangé, le violet a pour complémentaire le jaune, et réciproquement.

Comple. — Se dit des œuvres d'art qui ne laissent rien à désirer, qui ont toutes les qualités possibles.

Complexe. — Se dit d'œuvres d'art comprenant différentes parties, plusieurs éléments, et dont l'exécution exige la réunion de qualités parfois très distinctes.

Complicé. — Se dit de certaines œuvres d'art, de compositions confuses, embarrassées ou encombrées de détails et d'accessoires prétendant exprimer des intentions trop subtiles.

Composé. — (Blas.) — Se dit d'une bande composée de damiers ou carreaux alternant de couleur et de métal, ordinairement au nombre de cinq. On dit aussi qu'une bordure est composée lorsqu'elle est composée de deux émaux séparés ou divisés par petits rectangles.



Composé. — Se dit d'un motif d'œuvre d'art dont l'artiste a tiré les éléments soit de son imagination, soit de sa mémoire secondée par des études et croquis antérieurs. On dira « un paysage composé », par opposition à un « paysage pris sur nature ». (Voy. aussi *Composer*, *Composition*, pour d'autres acceptions de ce mot.)

Composer. — Combiner les nombreux éléments d'une œuvre d'art de telle sorte que le sujet se présente d'une

façon aisément intelligible ; que l'arrangement des figures, la disposition des groupes, l'équilibre des pleins et des vides, la pondération des masses d'ombre et de lumière offrent un ensemble de lignes élégantes, de colorations harmonieuses concourant à l'unité de l'œuvre.

Composite. — Ordre d'architecture antique dont le caractère est spécialement déterminé par le chapiteau à volutes et à feuilles d'acanthé que produit la combinaison des chapiteaux ionique et corinthien.

Composition. — La composition d'une statue, d'un tableau est bonne ou mauvaise, suivant que l'agencement des lignes, des groupes se présente d'une façon plus ou moins heureuse, que les attitudes sont plus ou moins vraisemblables, que la scène se comprend plus ou moins aisément. Une vue de ville, par exemple, se compose bien lorsque la succession des édifices présente une silhouette élégante et pittoresque ; un paysage, un site est bien composé lorsque les bouquets d'arbres, les lointains, les premiers plans représentent des masses bien pondérées et agréables à l'œil.

Concentration d'effet. — Disposition des lumières et des ombres au moyen de laquelle l'artiste a cherché à attirer l'attention sur un point principal, de préférence à d'autres portions de l'œuvre qui sont parfois volontairement négligées ou sacrifiées.

Conception. — Faculté de concevoir, de comprendre et de créer une œuvre d'art. On dit que la conception d'une œuvre est hardie, qu'elle est heureuse, qu'elle manque de développement, etc., etc.

Concevoir. — Se dit de la façon dont un artiste a compris un sujet, en a combiné l'exécution.

Concours. — Épreuve en vue d'un classement par ordre de mérite à laquelle ont été conviés par programme spécial des artistes qui auront à traiter un sujet déterminé.

Conduit à vent. — (Arch.) —

Tuyaux formant prise d'air extérieur et destinés à amener de l'air frais à l'intérieur des appartements et à activer le tirage des cheminées, etc.

Conduite. — (Arch.) — Petit aqueduc ou tuyau servant à l'écoulement des eaux.

Cône. — Volume limité par la rotation d'un triangle rectangle tournant autour d'un de ses petits côtés comme axe. On donne aussi le nom de cône de lumière au faisceau de rayons lumineux divergents s'échappant par une ouverture de forme circulaire.



Confessionnal. — (Arch.) — Sorte de réduit clos propre à la confession et dont l'usage ne remonte pas au delà du xvi^e siècle. Au xvii^e et au xviii^e siècle, l'art décoratif a tiré un grand parti des confessionnaux pour la décoration intérieure des églises. Certaines églises de Belgique possèdent des confessionnaux en bois, décorés de cariatides, couverts de dais sculptés d'une grande richesse d'ornementation.

Congé. — (Arch.) — Raccord entre deux surfaces de saillie différente, obtenu à l'aide d'une partie concave ayant généralement pour profil un quart de cercle. Il y a aussi des congés formés d'une courbe très allongée, à laquelle on donne souvent le nom d'adoucissement.



Conique. — Qui a la forme d'un cône.

Conjuguées (Têtes). — Se dit, dans les médailles, de deux profils superposés, le premier en retrait sur le second.

Connaisseur. — Se dit de tout homme *compétent* (voy. ce mot) en matière d'art, capable de porter un jugement sûr et motivé.

Conque. — (Arch.) — Voûte en cul-de-four ou en forme de demi-coupoles.

— (Art déc.) — Ornement en forme de coquille marine. Très fréquente dans le style Louis XV, et souvent mélangée avec des rocailles et des coraux.

Conseil supérieur des beaux-arts. — Conseil institué au ministère de l'Instruction publique et réorganisé par décret du 15 novembre 1880, comprenant, outre de hauts fonctionnaires qui sont membres de droit, six peintres, deux sculpteurs, deux architectes et un graveur, nommés annuellement par le ministre. Ce conseil est appelé à donner son avis sur les questions relatives aux beaux-arts, sur les expositions, les bourses de voyage, etc., etc.

Conservateur. — Employé chargé de l'organisation et de la surveillance de collections ou de musée.

Conservation. — Se dit des fonctions d'un conservateur et de l'ensemble des services placés sous sa direction.

Console. — Meuble de support en



forme de table étroite, soutenu par des pieds, des colonnettes, des enroulements, suivant le style de l'époque, et destiné à prendre une place fixe devant un panneau de fenêtre, devant une glace, etc. Il existe des consoles de style Louis XIV et Louis XV qui sont de véritables chefs-d'œuvre de sculpture et d'art décoratif.

— (Arch.) — Motif d'architecture



formant saillie, destiné à supporter des

portions de moulures plus saillantes encore, corniche, balcon, etc., et le plus souvent décoré à chaque extrémité de volutes se recourbant en sens inverse.

Console arasée. — Console dont les enroulements dans les volutes ne font pas saillie sur les faces latérales.

— **à enroulements.** — Console ornée de volutes dont les enroulements font saillie sur les faces latérales. C'est la forme de volute la plus usitée.

— **en encorbellement.** — Console formée de plusieurs assises de pierres formant saillie les unes au-dessus des autres.

— **plate.** — Console découpée suivant un profil concave peu accentué, ou même de forme absolument rectangulaire.

— **rampante.** — Console placée suivant l'inclinaison d'une moulure.

— **renversée.** — Console employée quelquefois comme support, mais surtout pour remplir un vide entre deux surfaces en retraite l'une au-dessus de l'autre ou pour relier deux membres d'architecture, en formant une sorte d'*amortissement*. Le grand enroulement occupe la partie inférieure de la console qui est placée verticalement et non horizontalement. L'usage de la console renversée ne se rencontre jamais dans les édifices de style classique; il date des époques de décadence.



Consonance ou consonnance. — Système d'ornementation qui consiste à rappeler dans un motif de décoration une forme ou une couleur dominante. — (Voy. *Contraste*.)

Construction. — Art d'employer les matériaux suivant leur qualité et leur nature, de façon à réunir dans un édifice la solidité et la convenance.

Continuateur. — Se dit d'artistes qui suivent les traditions, adoptent la manière de ceux qui les ont précédés et semblent ainsi, par des productions de même genre, continuer les œuvres des devanciers qu'ils ont pris pour modèles.

Contourné. — (Blas.) — Figure héraldique placée en sens inverse de sa position habituelle. Figure qui est tournée à *sénestre*, ce qui est contre l'ordinaire, toutes les figures d'animaux devant avoir la tête et le



reste du corps tourné à *dextre*, et les choses inanimées qui ont quelque partie plus recommandable que les autres devant être posées de même.

Contraste. — (Peint.) — Opposition voulue entre plusieurs parties d'une peinture pour les faire valoir et mettre en évidence leurs qualités différentes.

— (Ornementation.) — Système d'ornementation qui consiste à opposer dans un motif de décoration les couleurs claires aux couleurs sombres et les lignes droites aux lignes courbes. — (Voy. *Consonance.*)

— **des couleurs.** — Lorsque deux bandes de papier de même couleur, mais d'intensité différente, sont juxtaposées, le côté de la bande la moins foncée contigu à la bande qui l'est le plus paraît plus clair qu'il ne l'est réellement, et le côté de la bande la moins claire qui lui est contigu paraît plus foncé. La juxtaposition des couleurs en change donc l'apparence optique. Chaque couleur, en outre, tend à se colorer de la couleur complémentaire propre à la couleur qui lui est contiguë. La découverte de cette loi du contraste simultané des couleurs est due à M. Chevreul. Elle se complète par une autre remarque : si deux

corps contiennent une couleur commune, l'effet de leur juxtaposition est d'atténuer l'intensité de l'élément commun.

Contraste simultané des couleurs. — Les lois d'optique qui régissent ce contraste ont été formulées ainsi : 1° chaque couleur tend à colorer de sa couleur complémentaire les couleurs avoisinantes ; 2° si deux objets contiennent une couleur commune, l'effet de leur juxtaposition est d'en atténuer l'élément commun.

Contraster. — Mettre en contraste, faire valoir par des oppositions réciproques.

Contre-arcature. — (Arch.) — Arcades ou festons découpés en sens opposés.

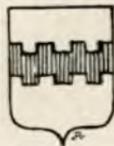
Contre-balancer. — Disposer des effets d'ombre et de lumière dont les masses s'équilibrent en se pondérant.

Contre-bandé. — (Blas.) — (Voy. *Contre-pallé.*)

Contre-bouter ou contre-butier. — Soutenir une partie de construction à l'aide de pièces de bois ou de massifs de maçonnerie servant de point d'appui.

Contre-brelessé. — (Blas.) —

Se dit lorsque les brelesses ou créneaux sont placés de façon que les vides soient opposés aux pleins. Les exemples de contre-brelessé sont assez rares dans les armoiries françaises ; ils sont fréquents, au contraire, dans les armoiries allemandes.



Contre-calquer. — Reproduire un dessin à l'aide d'un calque, mais en sens contraire de l'original. On dit aussi décalquer.

Contre-chevronné. — (Blas.) — (Voy. *Contre-pallé.*)

Contre-clef. — (Arch.) — Claveaux placés de chaque côté d'une clef de voûte.

Contre-cœur. — (Arch.) — Plaque de métal posée au fond de l'âtre d'une cheminée. — Espace intérieur compris entre l'âtre et les jambages.

Contre-corbeau. — (Arch.) — Modillon en usage dans l'architecture du XIII^e siècle, placé entre des modillons ou corbeaux supportant la retombée d'une arcature, et servant de point d'appui aux deux petites arcades inscrites dans la grande.

Contre-courbe. — (Arch.) — Se dit des courbes renversées terminant un arc en accolade.

Contre-émail. — (Art. déc.) — Email appliqué sur des surfaces concaves.

— **extradossé.** — (Arch.) — Claveau placé contre la clef et de même hauteur qu'elle.

Contre-épreuve. — (Gravure.) — Epreuve d'une gravure la reproduisant en sens inverse. On obtient une contre-épreuve en appliquant sur l'épreuve originale, lorsqu'elle est encore fraîche, une feuille de papier qui, par le foulage, s'empare de l'encre et, par conséquent, reproduit le sujet à l'envers. On dit aussi qu'un sujet est dessiné, peint ou gravé en contre-épreuve lorsqu'il est représenté en sens contraire de l'original.

Contre-épreuver. — Tirer des contre-épreuves. On dit aussi contre-tirer.

Contrefaçon. — Reproduction, imitation frauduleuse de pièces gravées, ou d'une œuvre d'art quelconque.

Contrefaire. — Reproduire, copier, imiter une œuvre d'art dans l'intention de faire prendre la copie pour l'original.

Contre-fascé. — (Blas.) — (Voy. *Contre-pallé.*)

Contre-fleurdelisé. — (Blas.) — Fleurs de lis opposées les unes aux autres.

Contrefort. — (Arch.) — Massif de maçonnerie servant de point d'appui et destiné à augmenter la résistance des murailles verticales. Les contreforts sont usités surtout dans l'architecture gothique. Ils étaient indispensables pour soutenir les murailles élevées des églises, et les constructeurs de cette époque ont

relié ces massifs par des arcs-boutants. (Voy. ce mot.) Les contreforts qui, primitivement, se composaient d'une masse carrée dont la surface était inclinée pour rejeter les eaux pluviales,



offrirent ensuite des pans coupés, décorés de pinacles et, au XIV^e siècle, ils se terminèrent en clocheton.

Contre-fruit. — (Arch.) — (Voy. *Fruit.*)

Contre-hacher. — Faire des hachures en sens contraire.

Contre-hachure. — Hachure croisant d'autres hachures.

Contre-hermine. — (Blas.) — (Voy. *Hermine.*)

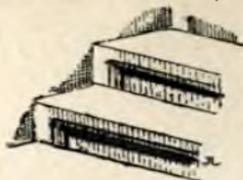
Contre-heurtoir. — (Arch.) — Plaque de métal sur laquelle frappe le heurtoir.

Contre-imbrication. — (Arch.) — Imbrications disposées en retraite les unes sous les autres et non en saillie comme les écailles ordinaires.

Contre-jour. — Disposition de la lumière qui, étant à l'opposé d'un objet, le laisse dans l'ombre. — Lumière que produisent les rayons lumineux réfléchis par des surfaces claires, de façon à diminuer l'intensité des ombres produites par les rayons lumineux directs. — (Voy. *Places à contre-jour.*)

Contre-lobe. — (Arch.) — Petites découpures en forme d'arcatures placées à l'intérieur d'une arcade.

Contre-marche. — (Arch.) —



Surface verticale déterminée par la hauteur des marches.

Contre-marque. — (Numism.) — Signe gravé ou frappé sur une monnaie postérieurement à l'opération du frappeage.

Contre-moulage. — Contrefaçon d'un moulage.

Contre-moule. — (Sculpt.) — Enveloppe d'un moule destiné à en augmenter la solidité.

Contre-pallé. — (Blas.) — On dit *contre-pallé*, *contre-fascé*, *contre-bandé*, *contre-chevronné*, lorsque les *pals*, les *fascés*, les *bandes*, les *chevrons* sont opposés, c'est-à-dire lorsque ces figures, divisées par un trait, se chevauchent de manière que le métal soit opposé à la couleur, et *vice versa*.

Contre-partie. — Vide formé par les découpures d'une incrustation en marqueterie. — Se dit aussi de scènes ou figures dont la composition et les attitudes sont disposées en sens inverse de scènes ou de figures déjà exécutées.

Contre-pilastre. — (Arch.) — Partie d'un double pilastre qui flanque un pilastre plus saillant.

Contre-planche. — (Grav.) — Seconde planche destinée à imprimer certaines parties de gravure réservées, laissées intactes sur la première.

Contre-poinçon. — (Voy. *Poinçon*.)

Contre-profil. — Profil d'une moulure en sens contraire du profil découpé, c'est-à-dire reproduisant les contours de la moulure elle-même, et non le vide nécessaire pour l'obtenir.

Contre-retable. — (Arch.) — Muraillages auxquelles sont adossés les retables. — Partie supérieure des retables.

Contresens. — Interprétation er-

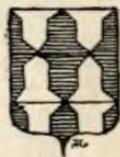
ronée d'un sujet, opposée à son véritable sens.

Contre-taille. — (Grav.) — Les gravures au burin s'exécutant à l'aide de tailles ou hachures qui servent à modeler les objets, on donne le nom de contre-tailles à des hachures coupant ces tailles primitives, soit perpendiculairement, soit obliquement. Dans la gravure sur bois, l'aspect des contre-tailles est très difficile à rendre, puisqu'il faut creuser avec l'outil non pas les hachures, comme dans la gravure en taille-douce, mais bien l'espace blanc compris entre ces hachures.

Contre-tailler. — (Grav.) — Tracer des contre-tailles sur une planche.

Contre-tirer. — (Grav.) — Tirer une contre-épreuve.

Contre-voir. — (Blas.) — Se dit lorsque les vairs ont le métal opposé au métal et la couleur opposée à la couleur; tandis que le vair ordinaire a le métal opposé à la couleur et l'un et l'autre alternativement.



Contrevent. — (Arch.) — Volet de bois ou de fer destiné à fermer une ouverture. Pièce de charpente reliant les fermes d'un comble et le consolidant.

Contre-zigzag. — Motif d'ornementation formé de chevrons juxtaposés et opposés par le sommet.

Coopérateur. — Artiste qui concourt à l'exécution d'une œuvre d'art décoratif sans avoir participé à la création d'ensemble. — (Voy. *Collaboration*.)

Copie. — Reproduction d'une œuvre d'art.

Copier. — Exécuter des copies de tableaux et aussi imiter les œuvres, le genre, la manière d'un artiste.

Copieur. — Artiste qui copie ou imite sans l'avouer l'œuvre d'autres artistes.

Copiste. — Artiste qui copie, reproduit, soit à titre d'étude personnelle, soit dans tout autre but avoué, l'œuvre d'un autre artiste.

Coptographie. — Art de décou-

per des morceaux de cartes de façon que, vivement éclairés, ils projettent sur une surface blanche des ombres reproduisant des figures, des objets de toute nature.

Coq. — (Arch.) — Girouette en plomb ayant la forme d'un coq et placée au sommet des édifices religieux.

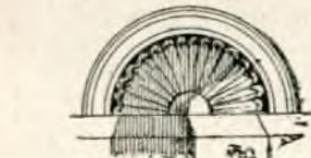
— (Art déc.) — Sorte de platine découpée à jour, en général très richement ornée, servant à couvrir et à protéger le balancier des anciennes montres.

Coquerelles. — (Blas.) — Noisettes dans leurs fourreaux, jointes ensemble au nombre de trois. Les coquerelles se rencontrent presque toujours en nombre dans les armoiries. Trois coquerelles de gueules.

Coquet. — Se dit de scènes élégantes, de figures gracieuses, d'un ensemble exécuté dans une tonalité fraîche et gaie.

Coquille. — (Peint.) — On donne ce nom aux moules servant ordinairement de réceptacle aux poudres d'or, d'argent, de bronze, employées dans la peinture à la *gouache*.

— (Arch.) — Voûte en quart de sphère, parfois décorée de cannelures et for-



mant la partie supérieure d'une niche en plein cintre.

— (Sculpt.) — Ornement que l'on place aux angles de moulures ayant un quart de rond pour profil.

— (Blas.) — Figure usitée dans les armoiries. Les coquilles sont en général représentées arrondies par le bas, retroussées par le haut, quelquefois avec deux petites pointes en forme d'oreilles, et rayées sur le dessus.

Les petites coquilles portent aussi le nom de *coquilles de Saint-Michel*, et les plus grandes, toujours pourvues d'oreilles,



portent le nom de coquilles de Saint-Jacques.

Coquille d'escalier. — (Arch.) — Dessous de la voûte rampante formée par les marches d'un escalier en limaçon.

Cor. — Figure de blason.

Corail. — Production marine calcaire d'un beau rouge usitée dans la bijouterie. Couleur d'un beau rouge clair, éclatant et vif.

Corbeau. — (Arch.) — Pierre saillante destinée à supporter une corniche, la retombée d'un arc, la saillie d'une galerie. Les corbeaux des x^e, xi^e et xii^e siècles sont décorés de figures



d'hommes ou d'animaux, de représentations de sujets symboliques. Au xiii^e siècle, les corbeaux disparaissent des corniches et sont employés seulement comme

supports de balustrades, de mâchicoulis, de retombées d'arcs-doubleaux, ou pour servir de point d'appui à des pièces de charpente. Il y a de nombreux



exemples de corbeaux en bois dans les constructions civiles du moyen âge, et le plus souvent ces corbeaux, placés à la partie supérieure de l'édifice, servent à soutenir la saillie de la corniche. (Voy. *Encorbellement*.)

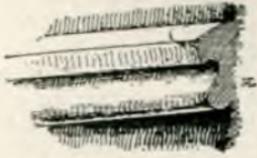
Corbeille. — (Arch.) — Masse de chapiteau corinthien sur laquelle sont appliquées les feuilles d'acanthé. — Motif d'ornementation placé au-dessus de certaines cariatides dites *canéphores*.

Corde. — Ligne droite qui joint les extrémités d'un arc de cercle.

Cordelière. — (Arch.) — Moulure en forme de baguette sculptée, très em-

ployée à l'époque romane. Câble à nœuds.

Cordon. — (Arch.) — Moulure peu saillante, régnant au pourtour d'une façade ou d'un appartement. — Ban-



deau horizontal accusant à l'extérieur une division d'étage.

— (Blas.) — Se dit de la marque distinctive des armoiries, ecclésiastiques consistants soit en un cordon avec houppes attaché au chapeau placé en cimier, soit en un câble à nœuds ou cordelière entourant l'écu.

L'usage de ces cordons d'argent, façonnés comme les ceintures des religieux de l'ordre de Saint-François, remonte à Anne de Bretagne.

Cordonné. — (Arch.) — Se dit de surfaces murales ou de parties d'édifice reliées par un cordon.

Corindon. — Alumine presque pure. Pierre précieuse, dure et transparente.

Corinthien. — (Arch.) — Ordre antique d'une grande richesse, dont le caractère est surtout déterminé par un chapiteau décoré de deux rangées de feuilles d'acanthe, entre lesquelles s'insèrent de petites volutes. — (Voy. *Chapiteau.*)

Corne. — (Blas.) — Toque ducale avec rang de perles surmontant les armes des doges de Venise.

— **d'abaque.** — (Arch.) — Angle saillant du tailloir dans les chapiteaux d'ordre corinthien et dans certains chapiteaux ioniques de la Renaissance, du xvii^e et du xviii^e siècle, dont les quatre faces sont pareilles. — (Voy. *Chapiteau corinthien.*)



Corne d'abondance. — Motif d'ornementation formé d'une corne d'où sortent des fleurs, des fruits et parfois des objets de toute nature.

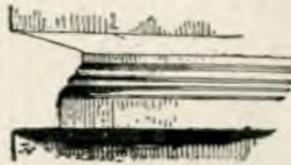
— **de bélier.** — (Arch.) — Volute ornementée de certains chapiteaux ioniques.

— **de vache.** — (Arch.) — Évidements sur les vives arêtes d'une voûte.

— **de volute.** — (Arch.) — Motif d'ornementation usité dans certains chapiteaux corinthiens et qui, semblant prendre naissance dans les enroulements des volutes, se projette brusquement en dehors du plan de cet enroulement à la hauteur de l'œil de la volute.

Cornet. — Vase d'ornement en forme de petite corne tronquée.

Corniche. — (Arch.) — Partie supérieure d'un entablement formant sail-



lie sur la frise. Large moulure formant couronnement d'une façade, d'une portion de façade, régnant autour d'un appartement, au-dessous du plafond, dominant une porte, une fenêtre, une armoire, etc. Se dit aussi, dans l'architecture gothique, de hautes moulures



décorées ou non de feuilles entablées et régnant au pourtour d'une façade, à la

hauteur d'un étage, à la naissance d'une tour, etc.

Corniche architravée. — Corniche posée directement sur l'architrave, la frise n'existant pas dans l'entablement.

— **cintrée.** — Corniche suivant le profil d'un fronton décrivant une ligne courbe.

— **continue.** — Corniche en saillie continue sur toute la largeur d'une façade et que ne viennent rompre les lignes d'aucun motif de sculpture ni d'aucun membre d'architecture vertical.

— **coupée.** — Corniche dont la saillie est interrompue par des motifs de sculpture, par des pilastres, etc.

— **en chanfrein.** — Corniche sans moulure, formée d'un simple biseau sur l'angle de la saillie.

— **mutilée.** — Corniche dont la saillie est coupée au droit d'un larmier.

— **rampante.** — Corniche suivant les pentes d'un fronton triangulaire.

Cornier. — (Arch.) — Membre d'architecture qui est à la corne, à l'angle d'un bâtiment.

Cornière. — (Arch.) — Pièce de métal coudée servant à consolider les angles formés par des pièces de bois ou de fer posées à angle droit. Se dit aussi des

pièces de ferronnerie servant à consolider les angles des coffrets. Certains coffrets en bois du moyen âge sont garnis de cornières très délicatement ouvrees, découpées et fixées à l'aide de clous à têtes rondes ou carrées.

Corps. — Avoir du corps se dit des figures peintes et des peintures elles-mêmes, dont la consistance est sensiblement apparente. « Telle figure a du corps; ces personnages, ce tableau manquent de corps, n'ont pas une suffisante apparence de solidité. »

— (Grav.) — Se dit au point de vue des dimensions de la partie du burin aiguisée en losange.

— **de logis.** — (Arch.) — Masse

principale d'un bâtiment et aussi pavillons ou ailes dépendant d'une construction.

Corps d'un édifice. — (Arch.) — Ensemble de la maçonnerie.

— **percé.** — (Peint.) — Couleur claire posée sur une autre couleur claire.

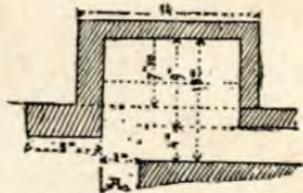
— (Grav.) — Façon de rendre en gravure les effets de transparence produits par des glacis, par des couleurs apparaissant les unes sous les autres.

Correction. — Se dit principalement, au point de vue du dessin, de la pureté, de l'exactitude absolue de la forme. Le dessin d'un tableau peut être d'une correction parfaite et parfaitement insignifiant. La correction chez certains artistes est quelquefois une qualité négative.

Cosmorama. — Exhibition de tableaux reproduisant des vues de diverses contrées, exécutés, soit à la gouache, soit à l'aquarelle, soit à l'huile, et montrés à travers des lentilles. Le premier cosmorama a été établi à Paris, en 1808, par l'abbé Gazzera.

Costume. — Ce mot désigne d'une façon générale l'ensemble des vêtements, armes et accessoires appartenant à une époque, à un peuple, où l'artiste place l'action de son œuvre. « Ne pas soigner le costume; observer rigoureusement le costume; le rendu des costumes est merveilleux, etc. »

Cote. — (Arch.) — Indication précisant une longueur, une altitude, des dimensions, ou écrite en chiffres sur un croquis ou sur un plan dessiné à une échelle connue. Lorsque les cotes d'un



plan précisent des longueurs, on place les chiffres au milieu d'une ligne ponctuée dont les extrémités, terminées en flèche, indiquent les limites.

Côte. — (Arch.) — Saillie divisant

verticalement la surface convexe ou concave d'un dôme ou d'une voûte. — Listels formant intervalles entre les cannelures des colonnes.

Cotice. — (Blas.) — La *Bande diminuée* porte le nom de *cotice*.

— **alesée.** — (Blas.) — Cotice ne touchant pas les bords de l'eau. Dans ce cas elle est dite : *bâton péri en bande*.

Coticé. — (Blas.) Se dit lorsque les bandes d'un écu excèdent le nombre de neuf.

Cotonneux. — (Peint.) — Se dit d'une exécution molle, sans fermeté ni consistance.

Côtoyé. — (Blas.) — Se dit parfois pour accosté, mais s'emploie surtout pour désigner la disposition de pièces nombreuses placées régulièrement de chaque côté d'un pal, d'une bande, etc. Une bande côtoyée de trèfles, de fleurs de lis.



Cou. — (Arch.) — Dégagement entre deux moules ronds.

Couche. — (Peint.) — Couleur ou impression préparatoire d'une seule teinte passée à plat et en une fois sur une surface. On dit qu'une couche de couleur est mince lorsqu'elle laisse transparente soit le fond, soit la couche précédente.

Coucher. — (Aquat.) — Coucher une teinte en aquarelle, c'est l'appliquer par coups de pinceau égaux posés obliquement, et en allant de gauche à droite. Chaque coup de pinceau se fond ainsi de lui-même avec le coup de pinceau précédent.

— **de soleil.** — (Peint.) — On désigne souvent dans le langage courant un tableau par l'effet même que le peintre a voulu reproduire. « Un coucher de soleil de Claude Lorrain, un clair de lune de John Crome, une bataille de Casanova. » Il suffit d'indiquer ici une fois pour toutes cette façon abrégée de parler sans y revenir à tous les mots qui exigeraient pareille remarque.

— **l'assiette.** — (Dorure.) — Passer

une ou plusieurs couches d'une préparation spéciale composée de bol d'Arménie, de sanguine, de mine de plomb et d'huile d'olive sur l'objet à dorer.

Coulage. — (Céram.) — Procédé de façonnage qui consiste à couler de la pâte liquide dans des moules en plâtre. Une partie de la pâte adhère aux parois du moule et l'excédent de liquide s'écoule par un orifice spécial. L'opération doit être répétée un certain nombre de fois suivant l'épaisseur que l'on veut donner à la pièce.

— **du noyau.** — (Sculpt.) — Former le noyau (voy. ce mot) d'une statue destinée à la fonte au moyen de la cire coulée dans un moule. Lorsque l'opération est terminée et le moule démonté, la statue apparaît en cire et absolument semblable au plâtre ou modèle du statuaire.

Coulée. — Action de fondre une statue.

Couler des tailles. — (Grav.) — Conduire des tailles suivant des lignes parallèles.

Couleur. — Dans le sens général : impression produite sur l'œil par les substances colorées. — Dans un sens plus spécial : effet produit par l'ensemble des couleurs distribuées dans un tableau. « Les Vénitiens ont le génie de la couleur. » — (Voy. *Coloriste*.)

— (Grav.) — Lorsqu'une gravure produit un effet brillant, par des oppositions de noir et de blanc vives, chaudes et harmonieuses, on dit qu'elle a de la couleur.

— **amies.** — (Peint.) — Couleurs dont le mélange s'opère aisément et qui produisent des tons harmonieux.

— **blanches.** — (Peint.) — (Voy. *Couleurs légères*.)

— **bois.** — La couleur bois est d'un ton brun plus ou moins jaunâtre. Dire qu'une figure est couleur bois, c'est indiquer qu'elle est peinte d'un ton désagréable, lourd et faux. — La couleur bois plus ou moins foncée est fréquemment usitée dans l'art industriel pour

donner aux bois blancs et communs l'aspect de bois durs et précieux.

Couleur bronze. — Couleur d'un ton verdâtre ou roux avec des reflets verdâtres.

— **cendrée.** — Couleur d'un ton gris très fin et très harmonieux.

— **chair.** — Couleur d'un ton rouge pâle, mélangé de rose, de blanc, de jaune et parfois légèrement gris bleuâtre dans les parties ombrées.

— **changeante.** — Couleur qui varie suivant l'angle sous lequel elle est regardée.

— **complémentaires.** — Couleurs dont la combinaison reproduit la lumière blanche. Selon les lois de la physique, la couleur complémentaire du rouge est le vert, celle de l'orangé le bleu, celle du jaune le violet et réciproquement. Il va sans dire que dans la pratique le mélange des couleurs complémentaires ne produit point de blanc, mais un noir ou plutôt un gris normal.

— **composites.** — Elles sont au nombre de trois. Chacune d'elles est formée par le mélange de deux des trois couleurs primitives : l'orangé, par le rouge et le jaune; le vert, par le bleu et le jaune; le violet, par le rouge et le bleu.

— **de feu.** — Nuance d'un rouge éclatant, ardent.

— **dégradées.** — (Voy. *Couleurs noyées.*)

— **de jais.** — Noir intense et brillant.

— **du prisme.** — Se dit des sept couleurs simples, violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge, formées par la décomposition d'un rayon de lumière blanche à l'aide du prisme.

— **en poudre.** — Couleurs préparées pour la peinture à la gouache.

— **feuille morte.** — Jaune brun tirant plus ou moins sur le roux.

— **fondues.** — Effet obtenu en peinture par le passage d'une couleur ou d'un ton à un autre, au moyen de nuances ou de teintes insensiblement dégradées.

Couleur générale. — Se dit de la tonalité d'ensemble d'un tableau.

— **génératrices.** — Elles sont au nombre de trois : le rouge, le jaune et le bleu. On dit aussi couleurs primitives, primaires ou mères.

— **grise.** — Couleur tirant sur le gris. (Voy. ce mot.)

— **héraldiques.** — (Blas.) — Elles portent le nom commun d'émaux. Il y a cinq émaux : l'azur ou bleu, le gueules ou rouge, le sable ou noir, le sinople ou vert et le pourpre.

— **jaune serin.** — Jaune pâle tirant légèrement sur le vert.

— **légères.** — Couleurs qui, additionnées de blanc, restent claires. On dit aussi *couleurs blanches.*

— **lilas.** — Violet pâle légèrement bleuâtre ou rosé.

— **livide.** — Teinte plombée, légèrement bleuâtre, violâtre ou verdâtre, tirant sur le noir.

— **locale.** — Couleur spéciale à chaque objet. — Ton général, sur lequel on exécute le modelé. L'école romantique étendit le sens de cette expression jusqu'à lui faire signifier l'exactitude des sites, des costumes, des accessoires. Lorsque Decamps montra pour la première fois de vrais Turcs d'Asie Mineure au lieu de Turcs portant des vestes ornées d'un soleil dans le dos, il fit de la couleur locale.

— **marron.** — Brun rouge.

— **matrices.** — Couleurs en nombre variable qui entrent dans la composition d'une autre couleur.

— **mauve.** — Violet pâle légèrement bleuâtre.

— **moist.** — Couleur pour l'aquarelle, renfermée dans des godets ou de petits tubes et ayant la consistance d'une pâte molle.

— **noyées.** — Couleurs juxtaposées ou non, diminuant d'intensité jusqu'au blanc. On dit aussi *couleurs dégradées.*

— **ocreuse.** — Jaune, d'un ton ocreux, jaunâtre ou légèrement rougeâtre.

Couleurs pesantes. — Couleurs de teintes foncées.

— **ponceau.** — Rouge vif, clair, très légèrement carminé, éclatant.

— **pourpre.** — Rouge foncé tirant légèrement sur le violet.

— **primaires.** — (Voy. *Couleurs génératrices.*)

— **puce.** — Rouge brun.

— **rabattues.** — (Teint.) — Couleurs mélangées avec du noir.

— **rompues.** — Couleurs vives ou tranchantes, affaiblies ou atténuées par leur mélange avec d'autres couleurs.

— **solides.** — Sortes de tubes remplis de couleurs à l'huile se taillant comme un crayon et à l'aide desquels on peint comme on dessinerait, par frottis ou par hachures. On dit aussi couleurs *Raffaelli*.

— **spectrales.** — Couleurs obtenues par un rayon lumineux, traversant un prisme de cristal.

— **tranchantes.** — Couleurs vives, se détachant parfois avec dureté les unes sur les autres.

— **vert de mer.** — Vert, mélangé de bleu.

— **vierge.** — Couleur employée pure, sans mélange.

Coulisse. — (Art théâtral.) —

Rainures pratiquées dans les planches d'une scène de théâtre et dans lesquelles glissent des châssis de décoration verticaux. Et aussi châssis verticaux sur lesquels sont peintes des décorations. Des coulisses représentant un palais, une chaumière, un bouquet d'arbres, etc. L'intervalle entre deux coulisses se nomme plan.

Couloir. — (Arch.) — Passage servant de dégagement pour passer d'une pièce dans une autre. — Passages circulaires régnant au pourtour des gale-

ries des différents étages d'un théâtre.

Coupage. — (Céram.) — Division de la pâte en fragments qu'on mêle et qu'on déplace pour les réunir de nouveau en les mélangeant.

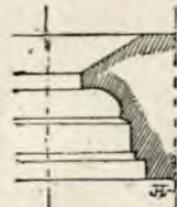
Coup de jour. — (Peint.) — Touche de lumière réelle, rayon lumineux vif et éclatant, accentuant le modelé d'une figure peinte ou sculptée.

Coup de pouce. — L'habileté de main et particulièrement l'adresse de la touche, de l'accent dans le modelé, qui caractérisent l'individualité d'un peintre ou d'un statuaire. D'une œuvre d'élève, revue, terminée par un artiste, on dira que celui-ci y a mis le coup de pouce du maître.

Coupe. — (Art décor.) — Vase très peu profond et très large, avec ou sans anses, monté sur un pied. On fabrique des coupes en cristal, en porcelaine, mais surtout en métal. Les coupes données en prix dans certains concours sont parfois des œuvres d'art de grand mérite et d'une extrême richesse d'ornementation.



— (Dessin d'archit.) — Dessin représentant l'intérieur d'un édifice que l'on



suppose coupé suivant un plan vertical dans le sens de la longueur ou de la largeur, de façon à laisser voir l'épaisseur des murs des voûtes, des combles et les aménagements intérieurs. Se dit aussi de la section faite suivant un plan, de façon à indiquer le profil d'une moulure.

— (Arch.) — Inclinaison des joints de voussoirs. — Se dit aussi, mais assez

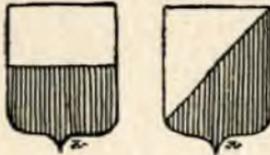
rarement, de la partie concave d'une voûte hémisphérique.

Coupe. — (Grav.) — La coupe est à la gravure sur bois ce que la taille est à la gravure sur métal. C'est ainsi qu'on désigne le premier travail des graveurs creusant à l'aide de l'outil les blancs qui limitent une hachure. La recoupe est la seconde opération de ce genre de gravure. Un bois est exécuté avec une grande franchise de coupe, lorsque les hachures ont été franchement attaquées.

— **des pierres.** — (Arch.) — Art de tailler les pierres en vue de l'emplacement qu'elles doivent occuper dans une construction. La stéréotomie, ou art du trait, enseigne les principes de la coupe des pierres.

— **fausse.** — (Arch.) — Joint oblique ou assemblage de pièces de charpente fait suivant un angle autre que le droit ou l'angle de 45°.

Coupé. — (Blas.) — Le coupé — une des quatre partitions principales de



l'écu — divise le champ en deux parties égales, soit par une ligne horizontale, soit par une ligne oblique.

Couper. — (Grav.) — Entailler le cuivre avec le burin.

Coupole. — (Arch.) — Se dit indifféremment, mais à tort, d'un dôme et de l'intérieur d'un dôme. La dénomination de cou-



pole ne doit être appliquée qu'à la voûte intérieure, s'élevant sur un plan différent de celui du dôme qui en est l'enveloppe extérieure. Entre les deux, il existe parfois un espace vide

considérable. La coupole du Panthéon de Paris et celle de Saint-Pierre de Rome, celle de Sainte-Sophie, à Constantinople, sont des types du genre. — La coupole ne suppose pas rigoureusement le dôme et le dôme peut couronner des surfaces planes, comme au pavillon central de l'Ecole militaire, à Paris, aux pavillons du Louvre, etc.

Cour. — (Arch.) — Espace découvert dépendant d'une habitation et entouré de portiques, de murailles ou de bâtiments.

Courant de comble. — (Arch.) — Longueur d'un comble.

Courbe. — Ligne qui n'est ni droite ni composée de lignes droites.

— **des pressions.** — (Arch.) — Courbe réunissant les points où passent les résultantes de la pression et de la poussée horizontale des matériaux formant une voûte.

— **rampante.** — (Arch.) — Limon courbe d'un escalier.

Couronne. — Ornement de tête circulaire porté, soit comme parure, soit comme signe de dignité. On donne parfois ce nom à l'auréole. — (Voy. ce mot.)

— (Arch.) — Se dit quelquefois d'un larmier.

— (Blas.) — Les couronnes se placent au-dessus de l'écu.

— **architecturale.** — Se dit parfois des balustrades entrecoupées de pinacles terminant certaines tours de l'époque gothique, comme celles de l'église Saint-Ouen, de Rouen, par exemple.

— **d'archiduc.** — (Blas.) — Cercle à huit fleurons autour d'une toque et surmonté d'un demi-cercle garni de perles, supportant un globe dominé par une croix.

— **de baron.** — (Blas.) — Cercle sur le plat duquel sont placés « en



Cour. de Baron. Cour. de Comte.

barre » des cordons de petites perles.

Couronne de comte. — (Blas.) — Cercle surmonté de seize perles.

— **de lumière.** — Cercle de métal chargé de bougies et suspendu aux voûtes comme un lustre.

— **de marquis.** — (Blas.) —



C. de Marquis. C. de Vicomte. C. ducale.

Cercle portant quatre fleurons entre chacun desquels est une perle.

— **des dauphins.** — (Blas.) —

Cercle de huit fleurs de lis, fermé de quatre dauphins soutenant une double fleur de lis.

— **de vicomte.** — (Blas.) —

Cercle surmonté de quatre grosses perles.

— **de vidame.** — (Blas.) — Cercle

surmonté de quatre croix pattées.

— **ducale.** — (Blas.) — Cercle à

huit grands fleurons refendus.

— **impériale.** — (Blas.) — Couronne d'or en forme de mitre avec



C. impériale.

C. royale.

diadème supportant un globe surmonté d'une croix.

— **royale.** — (Blas.) — Cercle de huit fleurs de lis d'or, fermé d'autant de quarts de cercle soutenant une double fleur de lis.

Couronnement. — (Arch.) — Partie supérieure d'un édifice, d'un meuble, etc.

Cours d'assise. — (Arch.) — Rangée de pierres de même hauteur.

— **de pannes.** — (Arch.) — Rangée de pannes placée sur un comble dans le sens de la longueur. — (Voy. *Pannes.*)

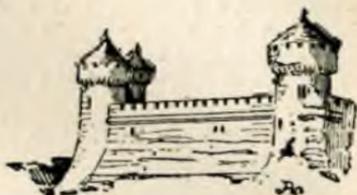
— **de plinthe.** — (Arch.) —

Plinthe continue, marquant une hauteur d'étage au pourtour d'un édifice.

Court. — Aspect d'une figure dont

la taille, peu élevée, est de proportions défectueuses.

Courtine. — (Arch.) — En archi-



tecture militaire, partie de parapet reliant deux tours. — En architecture civile, se dit, mais assez rarement, d'une façade terminée par deux pavillons.

Coussin. — (Dorure.) — Morceau de bois rectangulaire avec rebords peu élevés en parchemin et formant une sorte de cuvette dans laquelle on place les feuilles d'or sur un fond de ouate.

Coussinet. — (Grav.) — Coussin de cuir ou de peau rempli de sable et assez plat, sur lequel le graveur au burin pose sa planche. Ce coussinet permet au graveur, qui doit tourner fréquemment son cuivre ou son acier, de remuer aisément la planche, en la prenant par un angle, et de plus il offre un soutien résistant sans dureté pendant le travail de l'artiste.

— (Arch.) — Face latérale du chapiteau ionique à volutes. On le nomme aussi balustre ionique ou oreiller.

Cousu. — (Blas.) — Se dit d'un chef, d'une fasce, d'une bande, d'un chevron, etc., quand ils sont de métal sur métal ou de couleur sur couleur.

Couteau. — (Dor.) — Couteau à lame large et mince avec lequel on divise les feuilles d'or.

— **à palette.** — (Peint.) — Primitivement le couteau à palette se composait d'une lame de corne ou de métal flexible, dont les peintres se servaient pour réunir les couleurs sur la palette et les mélanger, avant de les poser sur la toile avec le pinceau ou la brosse. Mais l'importance du couteau à palette s'est considérablement accrue en ces der-

niers temps. Certains peintres de l'école contemporaine ont exécuté des morceaux entiers au couteau seul, à l'exclusion du pinceau. A leur suite, beaucoup d'artistes ne se sont plus servis que du couteau pour peindre principalement les ciels, les premiers plans, les terrains, etc. Aussi la lame du couteau à palette traditionnel s'est-elle peu à peu changée en couteau triangulaire ou en truella, suivant les manières de procéder de chacun.



Coutil. — Toile à peindre d'un grain particulier.

Couture. — Bavure laissée par les joints des diverses parties du moule sur une sculpture coulée.

Couverte. — (Céram.) — Glaçure ou enduit vitreux dont on recouvre les pièces céramiques à certain degré de la cuisson.

Couverture. — (Arch.) — Chaumes, tuiles, ardoises, feuilles métalliques, matériaux quelconques dont on recouvre les combles des constructions.

— **d'autel.** — (Art déc.) — Etoffe d'une grande richesse, brodée d'or et de soie, parfois enrichie de pierreries qu'on étendait sur l'autel au temps de la primitive église.

Couvre-joint. — (Arch.) — Lamelle de bois servant à clore l'interstice de deux planches juxtaposées. On donne parfois aussi ce nom au ciment



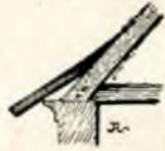
avec lequel on remplit les joints d'un dallage. Des couvre-joints solides, qui résistent à l'usure.

Couvrir. — (Grav.) — (Voy. *Recouvrir.*)

— **une toile.** — (Peint.) — Peindre, mais peindre rapidement. — Ne se prend pas toujours en bonne part. — Bien des artistes, cependant, lorsque les

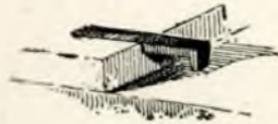
linéaments de leur composition sont arrêtés et qu'ils commencent à peindre des figures, couvrent vivement la toile de teintes neutres pour servir de fond provisoire à ces figures et n'avoient pas sous les yeux le ton crayeux de la toile préparée par le marchand de couleurs.

Coyau. — (Arch.) — Petite pièce de bois posée dans une toiture à la base des chevrons et sur la saillie de l'entablement déterminant une brisure qui a pour but d'éloigner les eaux pluviales des murailles verticales. On dit aussi *coyer*.



Craie. — (Peint.) — Calcaire blanc, pulvérulent, usité dans la peinture en détrempe. — On se sert aussi de la craie en guise de crayon pour tracer les linéaments d'une composition sur la surface à peindre.

Crampon. — (Archit.) — Pièce de



métal noyée dans la maçonnerie et servant à relier des pierres superposées ou juxtaposées.

Cramponné. — (Blas.) — On désigne ainsi le sens (à dextre ou à sénestre) dans lequel est placée une potence formant pièce principale d'un écu et dont l'extrémité est en forme de crampon.



On donne aussi ce nom à toute pièce se terminant en crampon : des mâcles cramponnés, des croisillons cramponnés.

Craoelin. — (Blas.) — (Voy. *Canterlin.*)

Crânerie. — Façon résolue d'attaquer et de conduire jusqu'à son terme sans hésiter l'exécution d'une œuvre d'art.

Craquelage. — (Céram.) — Procédé de glaçure qui laisse voir dans l'émail des fendillements se croisant dans tous les sens.

Craquelé. — (Céram.) — Fendillements irréguliers couvrant la surface émaillée de certaines pièces et recherchés dans la fabrication comme moyen décoratif. Les craquelés du Japon sont fort estimés. Le craquelé truité ou tressaillé porte le nom de *tsoui-yeou*, et dans certaines pièces de fabrication chinoise on trouve des craquelés remplis de différentes couleurs.

Craqueler. — (Céram.) — Fendiller irrégulièrement la couverte émaillée de certaines pièces.

Cratère. — Vase antique en forme de cône tronqué à fond hémisphérique et à deux anses. On appelait aussi cratères les coupes à boire. Il y avait dans l'antiquité des cratères en métal, argent ou bronze, de vastes dimensions.



Crayon. — Les crayons ordinaires sont formés d'une baguette de minerai tendre dit : mine de plomb, enfermé dans un petit bâton de bois. On taille le bois du crayon avec le canif et on aiguise la mine de plomb en la frottant obliquement sur une feuille de papier émeri n° 00. Maintenant, on se sert presque exclusivement de porte-mines qui évitent la première opération et ne laissent dépasser la mine qu'au fur et à mesure qu'elle est usée. Les crayons de graphite de Sibérie sont d'une grande finesse de grain et comportent plusieurs marques ou numéros suivant leur degré de dureté. Les crayons noirs ou *crayons Conté* sont formés d'argile et de plombagine; les *crayons sanguines*, d'argile ocreuse; les *crayons blancs* sont de

simples bâtonnets de craie. Enfin, il existe aussi des crayons de différentes couleurs nommés *pastels durs*.

Crayon. — (Dess.) — On dit parfois en parlant d'un dessin exécuté au crayon Conté : c'est un beau, un mauvais crayon; de même en parlant d'un dessin à la mine de plomb : c'est une jolie, une médiocre mine de plomb. — On désigne aussi certains dessins d'artistes sous le simple nom de *crayons*; par exemple, des beaux portraits de la Renaissance que nous a laissés Dumonstier : « les crayons de Dumonstier ».

— **aurora.** — Crayon formé d'un petit cylindre d'oxyde rouge de plomb.

— **Conté.** — Crayon d'un très beau noir mat formé d'un mélange d'argile pure et de plombagine dont le secret est inconnu et n'a pu encore être imité.

— **de bistre.** — Crayon formé d'un mélange de terre d'ombre calcinée et d'argile.

— **de couleur.** — Crayon formé d'argile diversement colorée.

— **de pastel.** — Crayon à base de terre de pipe ou de gomme arabique, suivant que les couleurs à mélanger sont tendres ou sèches. Une boîte de pastels comprend ordinairement une trentaine de crayons durs, demi-durs et tendres donnant pour chaque couleur la dégradation des teintes depuis le blanc jusqu'au ton naturel.

— **lithographique.** — Crayon gras formé d'un mélange de savon, de cire, de suif et de noir de fumée; il est peu résistant et très difficile à tailler.

— **noirs.** — Crayons faits avec du schiste ou des pierres tendres.

— **rouges.** — Crayons formés d'argile ocreuse contenant du fer oxydé rouge. On donne le nom de crayon sanguine au crayon d'un rouge brique un peu sombre.

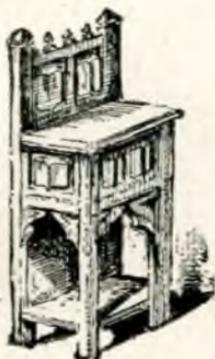
Crayonner. — Tracer une ébauche au crayon, dessiner à grands traits, esquisser.

Crayonneur. — Se dit d'un mau-

vais dessinateur, de celui qui dessine grossièrement.

Création. — Se dit d'une œuvre originale. « C'est une création. »

Crédence. — Meuble à tablettes superposées. Sur les crédences des églises du moyen âge, parfois de forme circulaire, on plaçait les vases nécessaires aux cérémonies religieuses. Plus tard, à l'époque de la Renaissance et au xvii^e siècle, elles devinrent de véritables œuvres d'art, décorées de riches sculptures ; on



les garnissait de pièces de vaisselle d'or et d'argent.

Créneau. — (Arch.) — Dentelures pratiquées au couronnement des murs fortifiés, formées de merlons ou parties saillantes alternant avec des archières



ou parties vides, par lesquelles les défenseurs d'une place précipitaient sur l'ennemi des projectiles de toute nature. Suivant les époques et les styles, il y a des créneaux carrés, — ce sont les plus fréquents, — des créneaux découpés en

ogive, échancrés, en degrés d'escalier, comme les créneaux arabes, surmontés de pyramides, de profils semblables à ceux de certains chaperons de murs. C'est au moyen âge que les créneaux



ont été le plus fréquemment employés. On en trouve aussi au couronnement d'édifices religieux. Au xiii^e siècle, les créneaux étaient parfois munis de volets, et des hourds, formant galerie saillante, y prenaient leur point d'appui. Au xiv^e et au xv^e siècle, les créneaux furent souvent entourés de hourds de pierres. Il en existe au xvi^e siècle entièrement en bois usités comme motifs de décoration.

Crénelage. — (Numism.) — Se dit des crans réguliers pratiqués sur la tranche des pièces de monnaie.

Crénelé. — Muni de créneaux. — Se dit aussi des découpures rectangulaires et régulièrement espacées pratiquées sur un objet quelconque.

Crépi. — (Arch.) — Enduit de mortier, de chaux et de plâtre dont on revêt une muraille. — Couche de mastic ou de plâtre projetée irrégulièrement de façon à présenter une surface rugueuse.

Crépin. — Enduit de crépi.

Crépine. — (Art déc.) — Bandes à jour en passementerie de soie, d'or ou d'argent, et bordées par une frange.

Crépissage. — Premier enduit appliqué sur les murailles destinées à être peintes à fresque. — (Voy. *Enduit.*)

Crépon. — Etoffe de laine non croisée tissée en blanc pour être teinte. — Images japonaises imprimées sur un papier grenu semblable au papier du Japon (voy. ce mot), ce qui leur donne une grande résistance et une certaine tendance à s'étendre sous un léger effort.

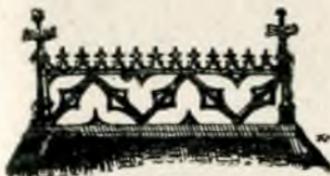
Crépuscule. — Moment de la

journee qui précède ou suit immédiatement le lever ou le coucher du soleil.

Créquier. — (Blas.) — Se dit d'un arbre imaginaire usité comme pièce de blason et dont la forme rappelle celle d'un chandelier à plusieurs branches. Un créquier de sinople à sept branches, un créquier de gueules à cinq branches.



Crête. — (Arch.) — Ornement en plomb découpé, posé verticalement sur une faite. Certaines églises, certains monuments civils du moyen âge et de la



Renaissance offrent des combles décorés de crêtes d'une grande richesse d'ornementation et que rehaussaient parfois encore des touches de dorure. — Ensemble des tuiles ou des ardoises fatiées d'un toit.

Creuser. — (Grav.) — Dans la gravure au burin, creuser une taille, c'est en augmenter la profondeur à l'aide d'un outil plus acéré. Dans la gravure sur bois, c'est défoncer les blancs, c'est-à-dire augmenter la profondeur des creux déjà indiqués.

Creux. — (Peint.) — Se dit d'un modelé insuffisant donnant l'aspect d'une surface mince, sans consistance, sous laquelle il n'y a rien.

— (Sculpt.) — Moule de l'objet que l'on veut reproduire en plâtre. — (Voy. *Bon creux* et *Creux perdu*.)

— **perdu.** — (Sculpt.) — Moule en plâtre d'un objet dont on ne peut tirer qu'une seule épreuve, parce que, pour la dégager, il en faut briser le moule en creux.

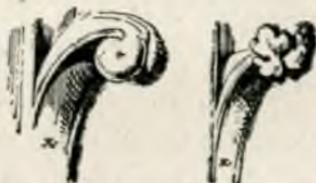
Crevé. — (Grav.) — Accident qui résulte de hachures tracées trop près les unes des autres sur le vernis, et qui,

sous l'influence du bouillonnement de l'acide, ne résistent pas à la morsure. Le vernis se détachant, tout l'espace compris entre les hachures extrêmes « crève », et l'acide mord une surface plus ou moins large, au lieu de mordre seulement les traits séparés tracés par l'artiste. On peut encore tirer quelque parti du « crevé » dans les eaux-fortes traitées d'une manière pittoresque; mais dans les planches d'un travail régulier, le « crevé » est un accident auquel on ne peut remédier qu'en faisant replaner le cuivre et en recommençant le travail.

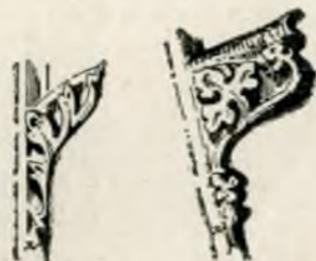
Criard. — Se dit de tons qui, par une mauvaise entente de leur distribution, paraissent trop vifs, trop crus.

Critique. — Ecrivain qui examine, discute, juge les œuvres d'art et en raisonne. — Articles de journaux ou travaux publiés par ces écrivains.

Crochet. — (Arch.) — Ornement saillant, fréquemment usité dans l'art gothique, et dont l'extrémité se recourbe ou s'enroule en forme de feuillage ou de bourgeon. Les crochets du XIII^e siècle



offrent des tiges assez longues et portent parfois le nom de *crosses végétales*. Ils décorent non seulement les rampants



des pignons et des gables, mais encore les corniches, et portent alors le nom

de *feuilles entablées*. Au xiv^e siècle, les crochets se redressent et prennent des formes plus variées, plus touffues. Au xv^e, ils deviennent encore plus riches, plus exubérants, et ne sont employés alors que pour décorer les nervures des gables ou des clochetons, jamais les corniches ou moulures horizontales.

Croisée. — (Arch.) — Ouverture donnant du jour dans un édifice. — Partie d'une église gothique en avant du chœur, où la nef principale et le transept se croisent à angle droit.

— **d'ogive.** — (Arch.) — Croisement des nervures d'une voûte d'arête.

Croiser des tailles. — (Grav.) — Couper une suite de tailles par des contre-tailles. — (Voy. ce mot.)

Croisettes. — (Blas.) — Se dit de petites croix placées en grand nombre sur un écu.

Croisillon. — (Arch.) — Bras horizontal d'une croix ordinairement plus court que le bras vertical. — S'emploie aussi comme synonyme de *croisée* et de *transept*.

Croissant. — (Blas.) — Le croissant est *montant*, lorsque ses pointes sont tournées vers le haut ou chef de l'écu. Il est *renversé*, ou *couché*, lorsque les cornes regardent la pointe de l'écu; *tourné*, lorsqu'elles regardent le flanc dextre; *contourné*, lorsqu'elles regardent le flanc sénestre. Enfin les croissants plus ou moins nombreux sur le champ de l'écu sont *tournés en bande*, *adossés*, *appointés*, *affrontés* ou *mal ordonnés*.

Croix. — (Arch.) — Se dit de l'ensemble de la grande nef, du chœur, du sanctuaire et du transept formant une croix dans les édifices religieux de style gothique.

— Figure de blason. — La réunion du

pal et de la fasce. C'est une des douze pièces de division appelées honorables ordinaires et qui, étant seule, doit remplir de chacune de ses branches le tiers de la surface de l'écu. Lorsque la croix est cantonnée, elle doit être représentée plus étroite.

Croix ancrée. — (Blas.) — Croix dont les extrémités se recourbent en crochets, en ancrés de navire. Les croix ancrées sont fréquemment usitées dans les armoiries, un certain nombre de chevaliers à leur retour de Terre-Sainte ayant changé leurs armes et ayant remplacé les figures d'animaux par une croix.

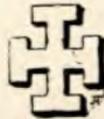
— **anillée.** — (Blas.) — Croix dont les extrémités se terminent en aile de moulin. On dit aussi *croix nellée*, ou même *nelle*, *nille* ou *nigle*. Cette croix est une sorte de croix ancrée, mais fort déliée et parfois les branches et leurs extrémités sont ajourées.

— **ansée.** — (Blas.) — Croix à branches en forme de T. On lui donne aussi le nom de *croix potencée* et de *croix de Saint-Antoine*. D'argent à la croix potencée de sable. Certaines armoiries sont chargées de croix potencées en nombre.

— **bastonnée.** — (Blas.) — Croix formée de bâtons entre-croisés, — parfois de métal ou d'émail différent, — et laissant entrevoir par leurs vides le champ de l'écu.

On la nomme également *croix clavelée*.

— **bourdonnée.** — (Blas.) — Croix dont les extrémités sont terminées en bourdon de pèlerin. Le bourdon de pèlerin consistait en un long bâton, à l'ex-



trémité duquel était une gourde, ou dont la partie supérieure s'arrondissait en forme de pomme.

Croix câblée. — (Blas.) — Croix faite de cordes ou de gros câbles tortillés.

— **clavelée.** — (Blas.) — (Voy. *Croix bastonnée.*)

— **cercelée.** — (Blas.) — Croix dont les extrémités, divisées par leur milieu, se recourbent en crosse des deux côtés. Dans certaines armoiries, on trouve des croix cercelées et de plus nêllées. — (Voy. *Anillée.*)

— **cléchée.** — (Blas.) — Croix ajoutée dont les extrémités, légèrement évasées, sont garnies de trois perles. On dit en blason qu'une pièce est cléchée lorsqu'elle laisse voir le fond de l'écu par certaines découpures. Il n'y a d'exception que pour les *macles*, que l'on dit percées.

— **de chemin.** — (Arch.) — Calvaires édifiés sur les routes, à certains carrefours, à l'entrée des villes, des villages, et dont les plus beaux spécimens datent du xiv^e et du xv^e siècle.

— **de consécration.** — (Arch.) — Croix peintes sur les murailles des églises au moment de la consécration et dont il existe des types très variés du xii^e au xv^e siècle.

— **de Lorraine.** — Croix à double croisillon horizontal. Le croisillon supérieur est plus petit que l'autre. On lui donne aussi le nom de croix patriarcale, de croix double ou de croix recroisée. Dans les armoiries françaises, on désigne cette croix sous le nom de croix de Lorraine; dans les armoiries flamandes, allemandes, suédoises, polonaises, on la désigne sous le nom de croix patriarcale.

— **de Malte.** — Croix à branches égales, très évasées au sommet, limitées

par des lignes droites et pouvant s'inscrire dans un carré. Les chevaliers de Malte, héritiers des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, portaient cette croix comme décoration distinctive de leur ordre.

Croix de Saint-André. — Croix dont les branches sont présentées en forme d'X. La croix de Saint-André, usitée comme figure de blason, est d'une application très fréquente dans la construction en charpente.

On fait surtout usage de pièces de bois ou de fer disposées en croix de Saint-André pour maintenir l'écartement et les mouvements d'oscillation des pans de bois ou de pièces assemblées suivant une forme rectangulaire.

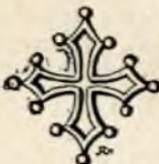
— **écotée.** — (Blas.) — Croix formée de branches d'arbre dont les rameaux sont coupés.

— **en tau.** — (Voy. *Croix ansée.*)

— **fichée.** — (Blas.) — Croix dont le bras vertical, plus allongé que le bras horizontal, est affilé à son extrémité inférieure comme pour être « fiché » dans le sol. On dit aussi croix au pied fiché. La partie supérieure peut affecter différentes formes, croix recroisée, en tau, etc., etc. Elles sont employées, dans les armoiries, seules ou en nombre.

— **florencée.** — (Blas.) — Croix dont les bras se terminent par des fleurs de lis. On lui donne aussi le nom de croix fleurdelisée, parce que ses branches se terminent comme le bâton ou sceptre de l'escarboucle de Clèves. Les croix florencées se rencontrent fréquemment dans les armoiries espagnoles. On réserve l'expression de croix fleuronée pour les croix dont les branches se terminent en trèfle.

— **fourchetée.** — (Blas.) — Se dit de croix dont les extrémités sont



découpées comme les fourchettes à l'aide desquelles on soutenait autrefois les mousquets.

Croix frettée. — (Blas.) — Croix renforcée à l'aide de frettes.

— **funéraires.** — (Arch.) — Croix édifiée sur des sépultures.

— **grecque.** — Croix à quatre branches égales. On représente parfois cette croix inscrite dans un cercle. Les vêtements de plusieurs saints personnages sont fréquemment ornés de bordures formées de croix grecques disposées ainsi. Le plan de la plupart des églises orientales a la forme d'une croix grecque.



— **gringolée.** — (Blas.) — Croix dont les extrémités se terminent par des têtes de serpent. On emploie aussi cette expression pour désigner les sautoirs et autres pièces se terminant de même. On dit aussi croix givrée.



— **latine.** — Croix dont la branche inférieure est plus grande que les trois autres. Presque toutes les églises romanes et gothiques sont construites en forme de croix latine. Le pied de la croix forme la nef longitudinale, le chœur occupe le sommet et les croisillons constituent le transept ou nef transversale.



— **nellée.** — (Blas.) — (Voy. *Croix anillée.*)

— **ondée.** — (Blas.) — Croix chargée d'ondes, et dont les branches se contournent en ondes.

— **pattée.** — (Blas.) — Croix dont les extrémités sont évasées. Dans certaines armoiries, on trouve des croix pattées dont les branches sont trois fois plus larges à leur extrémité qu'à leur racine, et qui sont évidées en ovale sur les flancs.



Croix processionnelle. — Croix avec ou sans figure de Christ, généralement en métal et placée à l'extrémité d'une hampe. La croix processionnelle, comme son nom l'indique, est usitée dans les cérémonies du culte catholique. Certaines croix processionnelles sont exécutées en métal précieux et parfois rehaussées de pierres. Il existe encore à l'abbaye de Saint-Denis une croix processionnelle du XII^e siècle, en bois de chêne recouvert de plaques d'argent ou de cuivre doré. Aux premiers temps de l'Église, les croix processionnelles, gemmées et ornées de fleurs, étaient garnies de flambeaux à l'extrémité de leurs traverses et portaient, suspendus par des chaînettes, l'A et l'Ω.



— **recercelée.** — (Blas.) — Se dit de croix bordées d'un filet d'un émail ou d'une couleur différant de celui ou de celle de la croix, ce filet contournant la croix dans toutes ses parties, mais étant placé à une petite distance du bord extérieur.

— **recroisettée.** — (Blas.) — Croix dont chaque bras est lui-même traversé par un croisillon. On lui donne aussi le nom de croix croisée, parce qu'elle a la forme de quatre croix grecques réunies entre elles par un carré.



— **tréflée.** — (Blas.) — Croix dont les extrémités sont ornées de trèfles. (Voy. *Croix florencée.*) On dit aussi croix fleuronée. On trouve dans certaines armoiries des exemples de cette croix fleuronée et même couverte d'un semis d'hermine.



Cromlech. — Monument celtique formé de menhirs rangés en cercle, au

milieu duquel se dresse parfois une



Pierre du soleil (*hyrmensul*) ou une sphère druidique (*fevra*).

Croquade. — Croquis spirituel librement, vivement enlevé.

Croquer. — Dessiner rapidement. — Saisir exactement une ressemblance, en exécutant un portrait. — Croquer les figures d'ensemble d'un paysage, croquer une attitude en quelques minutes.

Croquis. — (Dess.) — Dessin sommaire exécuté ou d'après nature, ou pour fixer une idée pittoresque. S'il est fait d'après nature, tout en étant aussi précis que possible, les indications doivent être très sobres de détail, car le croquis n'est pas une œuvre achevée. La première pensée d'une composition se traduit presque toujours sous forme de croquis; souvent même ce premier jet de l'idée est plus vif et plus séduisant que la réalisation définitive.

— **coté.** — (Arch.) — Croquis dont les dimensions principales sont indiquées à l'aide de cotes. — (Voy. *Cote*.)

Crosse. — Insigne de la dignité abbatiale et épiscopale ayant la forme d'un bâton recourbé en croc. Les crosses des premiers temps de

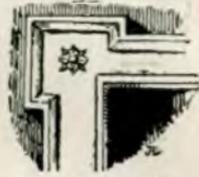


l'Eglise étaient en bois et parfois en forme de T ou en *tau*. Il y avait aussi des crosses d'ivoire. Au *xii^e* siècle, la forme des crosses s'allongea et elles furent exécutées en métaux précieux, ciselées et ornementées. Au *xv^e* et au *xvi^e* siècle, elles étaient encore plus riches d'ornementation peut-être; mais, à partir du *xvii^e* siècle, elles affectent la forme un peu cambrée en

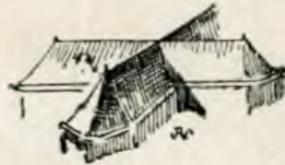
arrière qu'elles ont encore conservée de nos jours.

Crosse végétale. — (Arch.) — (Voy. *Crochet*.)

Crossette. — (Arch.) — Ressaut d'un claveau se prolongeant au-dessus du claveau même. — On donne également ce nom au ressaut de moulures qui forme l'entourage d'une baie ornée d'un chambranle.



Croupe. — (Arch.) — Comble surmontant le chevet d'une église. — Partie



de la charpente supportant les petits égouts d'un toit à plusieurs pentes.

— **biais.** — (Arch.) — Croupe dont les lignes sont posées obliquement par rapport aux façades.

Croustillant. — (Peint.) — Se dit du rendu de certains morceaux d'un aspect vif et séduisant. — Les sujets gaillards, peu décents, graveleux, sont dits croustillieux et non croustillants.

Croûte. — Terme d'argot. — Tableau sans aucune valeur.

Cru. — (Peint.) — Un ton est cru lorsqu'il est dur, aigre, discordant et cause, au milieu des tons qui l'environnent, la sensation que produit à l'oreille une note fautive dans un orchestre.

Crucifère. — (Arch.) — Se dit de toute partie d'édifice et en général de tout objet qui porte une croix.

Crucifement. — Représentation du supplice de la croix.

Cruciforme. — En forme de croix.

Crudité. — (Peint.) — (Voy. *Cru*.)

Crypte. — (Arch.) — Chapelle souterraine servant de sépulture, et par extension, église souterraine édiflée en



mémoire des premières églises chrétiennes. Au XIII^e siècle, elles étaient d'une étendue considérable ; mais, au XIV^e, elles disparurent. Il existe encore des cryptes remarquables dans les églises de Saint-Denis, de Chartres, de Strasbourg, de Saint-Gervais, à Rouen, et l'église moderne du Sacré-Cœur, en construction à Paris, s'élève au-dessus d'une vaste crypte.

Cube. — Corps solide régulier à six faces égales et carrées, et placées perpendiculairement l'une à l'autre. Cuber une muraille en maçonnerie, c'est évaluer le volume en mètres et fractions de mètre cube.



Cuir. — (Art déc.) — Entourage de cartouche rappelant un morceau de cuir découpé qui serait contourné en volute. Au XVI^e, et surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles, on fit un fréquent usage des découpures en forme de cuir.

— **de Cordoue.** — (Art déc.) — Cuir décorés de motifs d'ornementation en relief gravés et parfois peints et rehaussés de dorures. On fabrique de nos jours des imitations de cuirs de Cordoue à l'aide d'estampages de planches gravées.

Cuir repoussé. — Cuir modelé à l'aide d'outils spéciaux et dont les reliefs sont bourrés de sciure de bois ou de pâte.

Cuisson. — (Céram.) — Opération par laquelle on soumet à l'action du feu, pour les durcir, les pièces de poterie

moulées. La cuisson est simple lorsque la pâte et la glaçure exigent le même degré de cuisson, ces pièces ne passant au feu qu'une fois. La cuisson est double lorsqu'on procède à deux opérations : le but de la première étant de cuire la pâte — qui devient alors le biscuit, — et la seconde d'obtenir la glaçure, cette glaçure cuisant à une température inférieure à celle de la pâte.

Cuit. — (Peint.) — Se dit de tons très chauds qui semblent, en quelque sorte, avoir été dorés, cuits et recuits par la lumière.

Cuivrage. — (Grav.) — Les planches de zinc, s'usant très vite à l'essuyage, sont revêtues de cuivre par un procédé de dépôt galvanoplastique analogue à celui de l'aciérage. — (Voy. ce mot.)

Cuivre. — (Grav.) — Plaque de cuivre rouge, planée et polie, dont les bords sont taillés en biseau et les coins légèrement arrondis, sur laquelle les graveurs exécutent leurs travaux. — Or dit souvent : *Tel cuivre* est réussi en parlant de la gravure elle-même.

— **jaune.** — (Grav.) — Le cuivre jaune est parfois utilisé pour la gravure à la manière noire, parce que le grain de cet alliage est plus résistant que celui du cuivre rouge.

Cuivriers. — On désignait ainsi au siècle dernier les artisans qui préparaient les cuivres destinés aux graveurs. On leur donne aujourd'hui le nom de planeurs.

Cul-de-basse-fosse. — (Arch.) — (Voy. *Basse-fosse*.)

Cul-de-four. — (Arch.) — Voûte en forme de demi-coupe.

Cul-de-lampe. — (Grav.) — Vignette terminant un chapitre et dont la forme générale s'inscrit dans un triangle placé la pointe en bas. Se dit aussi par extension de toutes compositions occupant un blanc de page au-dessous d'un texte, quelle que soit d'ailleurs la forme de la vignette.

— (Sculpt.) — Motif d'ornementation

de plafond ou de clef de voûte en forme de pendentif. A l'époque gothique, les



culs-de-lampe se détachant des nervures et des clefs de voûte supportent des retombées d'arc. Ils étaient parfois rehaussés de peintures et de dorures. Au XIII^e siècle, ils étaient formés de feuillages; au XIV^e et au XV^e, le plus souvent de figures allégoriques. Au XV^e,



employés comme supports d'arcs, les culs-de-lampe sont d'une richesse prodigieuse. A l'époque de la Renaissance, ils se composent presque uniformément d'une sorte de chapiteau circulaire terminé par un culot.

Cul-de-sac. — Impasse. — Rue n'ayant qu'une seule issue.

Culée. — (Arch.) — Massif de maçonnerie servant à recevoir la retombée d'une voûte de pont.

— **d'arc-boutant.** — (Arch.) — Massif destiné à retenir la poussée d'une voûte.

Culot. — (Sculpt.) — Ornement en forme de calice donnant naissance à des rinceaux, à des feuillages, à des enroulements, etc. Les culots, formés ordinairement de feuilles d'acanthé, varient suivant les styles et les époques, sans cesser d'appartenir au même type géné-

ral. — Le mot culot désigne aussi la



partie la plus basse de certains vases, lampes, bénitiers, etc.

Culotté. — (Terme d'argot.) — On dit qu'un tableau est culotté pour indiquer que le temps l'a revêtu d'une teinte générale jaune foncé et bistré. Ce mot de l'argot artistique est évidemment inspiré du ton bistré que donne aux pipes savamment fumées un « culottage » habile.

Curieux. — Se disait encore au siècle dernier des amateurs et des collectionneurs d'objets d'art et de « curiosités. »

Curiosité. — Goût, passion des amateurs et des collectionneurs pour les objets d'art. — Se dit aussi de ces objets eux-mêmes : « Le goût, le commerce de la curiosité. » Le mot s'emploie également au pluriel : Les objets anciens, rares, précieux, curieux, sont des « curiosités ».

Curviligne. — Formé de lignes courbes.

Custode. — On désigne ainsi le couvercle d'un baptistère, le dais d'un tabernacle, les rideaux d'un maître-autel, et enfin le ciboire lui-même et l'espèce de pavillon recouvrant le ciboire.

Custodie. — Se disait autrefois de certains coffres ou étuis.

Cuvettes. — (Grav.) — Au lieu de border les planches à l'aide de cire, lorsqu'elles sont de petites dimensions, les graveurs préfèrent en recouvrir l'envers de petit vernis et les placer dans une cuvette de porcelaine ou de gutta-percha, au fond de laquelle ils versent l'eau-forte à la hauteur d'un centimètre environ au-dessus de la planche.

Cyclopéen. — Style d'architecture d'une époque très reculée, remarquable par l'emploi de blocs de pierre énormes.

Les monuments cyclopéens sont appelés aussi *pélasgiques*. D'une construction gigantesque présentant un grand caractère de résistance et de puissance qui paraît avoir exigé des efforts considérables, on dit par analogie : c'est un travail cyclopéen.

Cylindre. — Solide obtenu par la révolution d'un rectangle autour de l'un des côtés. On donne aussi le même nom aux pierres de cette forme ayant servi d'amulettes ou de cachet. Des cylindres assyriens, babyloniens, persépolitains.



Cylindrique. — Qui a la forme d'un cylindre. On dit aussi, mais très rarement, cylindrique.

Cymagraphe. — (Arch.) — Instrument servant à relever exactement le

profil d'une moulure et se composant d'un stylet articulé et d'une planchette sur laquelle un crayon trace un profil identique à celui que suit le stylet contournant la moulure à relever.

Cymaise. — (Arch.) — Moulure de forme ondulée, placée au sommet de certaines corniches ou sur les lambris à hauteur d'appui, et ayant généralement l'aspect d'un talon et quelquefois celui d'une doucine. On dit mieux *cimaise*.

— (Peint.) — La grande ambition de tous les peintres exposant au Salon est de voir leurs tableaux placés sur la cymaise, c'est-à-dire à hauteur d'appui et bien en vue. On dit ainsi : « obtenir les honneurs de la cymaise ».

